

hydroOne



ÉLECTRISER L'AVENIR

RAPPORT ANNUEL 2016

L'UNE DES PLUS IMPORTANTES ENTREPRISES DE SERVICES PUBLICS
D'ÉLECTRICITÉ EN AMÉRIQUE DU NORD (TSX : H)

Hydro One Limited est la plus importante entreprise de services publics non diversifiée du domaine du transport et de la distribution d'électricité au Canada. Elle possède des actifs de 25 milliards de dollars et ses produits annuels se chiffrent à plus de 6,5 milliards de dollars. Hydro One transporte et distribue de l'électricité de manière sûre et fiable dans l'ensemble de la province d'Ontario, où réside 38 % de la population canadienne.

Hydro One possède et exploite un réseau de transport d'électricité à haute tension de 30 000 kilomètres de circuits qui représente 98 % de la capacité électrique de l'Ontario ainsi qu'un réseau à basse tension de 123 000 kilomètres de circuits desservant 75 % du territoire de la province et

assurant la distribution de l'électricité à plus de 1,3 million de clients résidentiels et commerciaux. Hydro One Limited est une société ouverte depuis son premier appel public à l'épargne, réalisé en novembre 2015; ses actions ordinaires sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX : H).

DONNÉES FINANCIÈRES DE HYDRO ONE

Exercices clos les 31 décembre

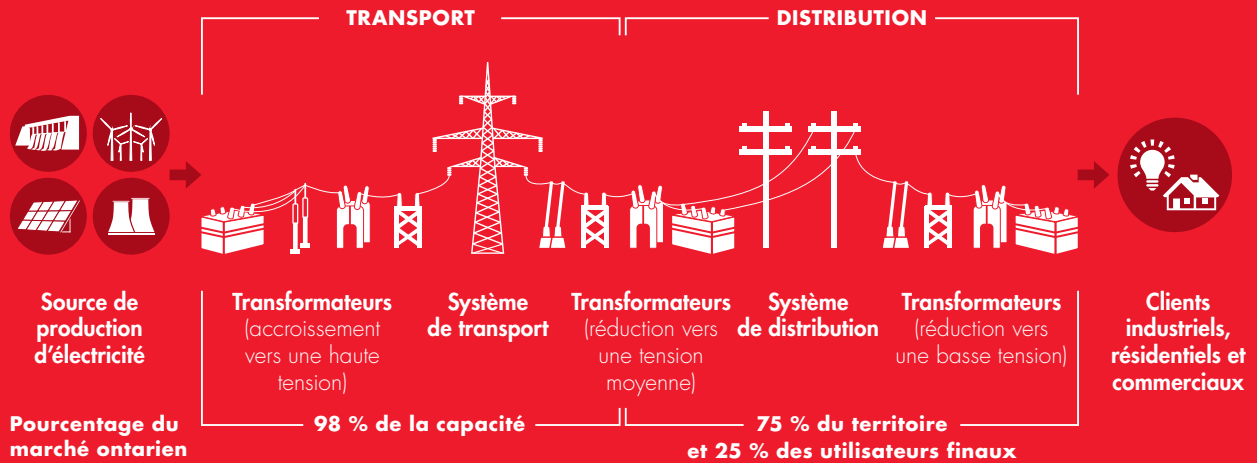
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	2016	2015
Produits	\$ 6 552	\$ 6 538
Achats d'électricité	3 427	3 450
Produits (après les achats d'électricité)	3 125	3 088
Exploitation, entretien et administration	1 069	1 135
Amortissement	778	759
Bénéfice avant les charges de financement et la charge d'impôts	1 278	1 194
Charges de financement	393	376
Charge d'impôts	139	105
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	721	690
Bénéfice dilué par action ordinaire	1,21	1,39
Bénéfice dilué par action ordinaire ajusté ¹	1,21	1,16
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	1 656	(1 253)
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ajustées ²	1 656	1 557
Investissements en capital	1 697	1 663
Transport – Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	20 690	20 344
Distribution – Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	26 289	28 764

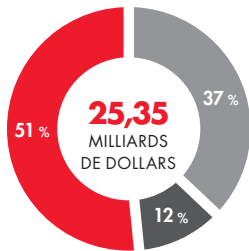
¹ Le bénéfice par action ordinaire ajusté de 2015 est calculé au moyen du nombre d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2016.

² Les chiffres de 2015 ne tiennent pas compte d'un montant de 2 810 millions de dollars au titre de l'incidence sans effet sur la trésorerie des ajustements liés au PAPE.

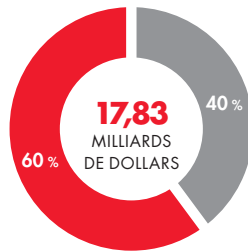
LA PLACE OCCUPÉE PAR HYDRO ONE DANS LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE



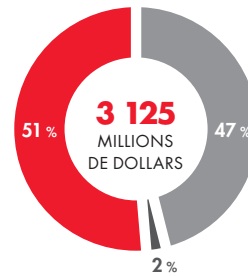
TOTAL DES ACTIFS



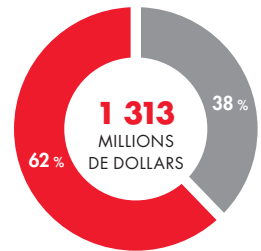
BASE TARIFAIRE



PRODUITS (APRÈS LES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ)



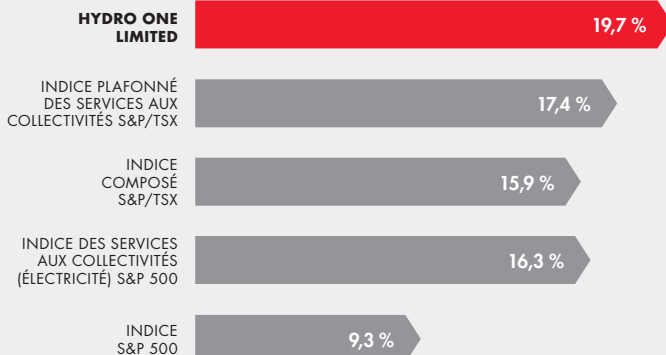
BÉNÉFICE RÉGLEMENTÉ AVANT LES CHARGES DE FINANCEMENT ET LES IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE



● Transport ● Distribution ● Autres

TOTAL DU RENDEMENT POUR LES ACTIONNAIRES*

DU 5 NOVEMBRE 2015 (PAPE) AU 31 DÉCEMBRE 2016



*Source : Bloomberg et S&P

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration	2
Message du président et chef de la direction	3
Activités de transport	4
Activités de distribution	6
Clients et collectivités	9
Durabilité de l'environnement	10
Gouvernance	11
Pourquoi investir dans Hydro One	12
Rapport de gestion	14
États financiers consolidés	53
Notes afférentes aux états financiers consolidés	57
Conseil d'administration et haute direction	108
Renseignements sur la société et à l'intention des actionnaires	109



« Hydro One a accompli beaucoup cette année tout en faisant des progrès considérables en vue d'établir ses assises et de favoriser l'essor nécessaire pour permettre à la société d'accroître la valeur pour ses clients et ses actionnaires dans les années à venir. »

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Chers actionnaires,

L'année 2016 a marqué le premier exercice complet de Hydro One à titre de société ouverte. Son cheminement vers une société à actionnariat plus étendu, centrée sur la clientèle, est en très bonne voie. La société a accompli beaucoup au cours de l'exercice; elle a notamment concrétisé ses plans financiers et opérationnels de 2016 et dégagé un rendement pour les actionnaires de 19,7 % depuis le premier appel public à l'épargne de novembre 2015. Hydro One a également accompli d'importants progrès vers l'atteinte de son objectif qui consiste à établir les assises nécessaires à l'accroissement de la valeur pour ses clients et ses actionnaires dans les années à venir.

L'un des principaux objectifs du président et chef de la direction, Mayo Schmidt, pour l'année qui vient de s'achever était de renforcer considérablement l'équipe de la haute direction de la société. C'est dans cette optique que la société a maintenant de nouveaux dirigeants à la tête de l'exploitation, du service à la clientèle, du contentieux et de la stratégie. Chacun de ces dirigeants a mis son expérience et ses compétences au service de Hydro One, et le conseil d'administration est persuadé que la direction possède maintenant une expertise dont la variété et la richesse contribueront à accélérer l'évolution de la société.

En avril 2016, la Province d'Ontario a vendu une tranche additionnelle de 15 % de sa participation dans Hydro One dans le public au terme d'un placement secondaire très réussi. Cette opération fait suite au premier placement des actions de la société, réalisé en novembre 2015, et a doublé le nombre d'actions détenues par le public, portant le flottant à 30 % des actions en circulation, tout en accroissant de manière significative le volume de négociation et la liquidité des titres de Hydro One. L'opération n'a pas eu d'effet dilutif pour les actionnaires qui possédaient déjà les actions distribuées dans le public; la Province a franchi là une autre étape vers son objectif de ramener à 40 % sa participation dans Hydro One.

La Province d'Ontario reste un actionnaire important de Hydro One, mais l'autonomie de cette dernière et l'indépendance de son conseil d'administration sont inscrites dans la convention de gouvernance intervenue entre Hydro One et la Province. Cette convention a été signée par les parties avant le premier appel public à l'épargne et fait en sorte que la société est administrée comme une entité commerciale autonome, la Province étant cantonnée à son rôle d'actionnaire.

Je souhaite souligner le travail de mes collègues membres du conseil au cours de cette année de changements. Le conseil forme un groupe diversifié rassemblant des leaders accomplis et reconnus, et chacun de ses membres œuvre résolument à la prospérité de Hydro One en veillant au respect des normes de gouvernance les plus élevées. Le conseil a collaboré de près avec Mayo Schmidt et son équipe de dirigeants pour définir la stratégie de la société et son orientation pour les années à venir.

Je m'en voudrais de passer sous silence le travail acharné et l'engagement des quelque 5 500 employés réguliers de Hydro One. Ces professionnels dévoués travaillent sans relâche – souvent jour et nuit, malgré une météo pénible et dans des conditions difficiles – pour veiller à ce que l'électricité soit transportée et distribuée de manière sûre, fiable et abordable aux millions d'habitants de l'Ontario et des collectivités où ils vivent et travaillent.

Merci de votre engagement et de votre soutien constant,

Le Président du conseil,

DAVID F. DENISON, O.C.
Hydro One Limited



« Nous avons mis sur pied une équipe de dirigeants talentueux et chevronnés qui sont déterminés à faire de Hydro One un fournisseur de services de transport et de distribution d'électricité plus discipliné, centré sur le client et tourné vers le marché. »

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Chers actionnaires,

Voici que s'ouvre une nouvelle ère pour Hydro One. L'année 2016 a été celle de la transformation, celle où nous avons entrepris de faire encore mieux qu'auparavant. Au cours de ce premier exercice complet à titre de société ouverte, nous avons effectué un examen systématique des activités de l'ensemble de l'entreprise. Cet intense processus nous a permis de cerner un certain nombre de projets, de mesures et de cibles qui nous permettront d'exercer nos activités de service à la clientèle, d'exploitation, d'approvisionnement, de planification du réseau, d'utilisation du capital et d'administration de manière plus efficace et plus efficiente.

Pour ce faire, nous avons réuni une équipe de dirigeants talentueux et chevronnés qui sont déterminés à faire de Hydro One un fournisseur de services de transport et de distribution d'électricité plus discipliné, centré sur le client et tourné vers le marché. De plus en plus, Hydro One est motivée par le service à la clientèle et le souci de la performance et veille à la responsabilisation, à la productivité et à l'efficacité de toute son entreprise tout en prenant les devants dans ses relations avec les collectivités et les partenaires parmi les Premières Nations et les Métis.

Nombre d'Ontariens sont directement touchés par l'augmentation de leur facture d'électricité; c'est pourquoi nous faisons tous les efforts possibles pour que notre partie de la facture reste raisonnable. Nous offrons également à nos clients des programmes d'économie d'énergie rationnels qui leur permettent de mieux contrôler leur consommation et de réduire leur facture. C'est ainsi que nous consentons des investissements dans les technologies de l'information afin d'abandonner progressivement les systèmes utilisant du papier pour nous tourner de plus en plus vers les technologies mobiles, en ligne et sans papier.

Les employés de Hydro One se sont lancés dans cette grande aventure visant à faire de la société une entreprise commerciale centrée sur la valeur pour les clients et les actionnaires. Cette transformation est au cœur de nos actions et de nos stratégies et sous-tend tout ce que nous nous efforçons d'accomplir. Je crois qu'à mesure que nous avançons dans cette direction et que nous modernisons le réseau d'électricité de l'Ontario, nous aurons de nombreuses occasions de faire croître notre valeur, tant pour nos clients que pour nos actionnaires.

Nous avons la chance de pouvoir faire reposer notre croissance sur des assises solides, mais nous savons aussi qu'il est encore possible d'améliorer le service à la clientèle et de mieux exploiter notre potentiel à l'échelle de l'entreprise. Nous sommes conscients qu'il est urgent d'accélérer la modernisation du système d'électricité vieillissant de l'Ontario et des investissements considérables qu'il faudra consacrer aux infrastructures pour construire et entretenir un réseau fiable, moderne et solide.

Nous avons fait d'importants progrès cette année sur le plan de la réglementation. Nous voyons maintenant l'aboutissement imminent de la transition entre un modèle traditionnel fondé sur le coût des services et un modèle plus dynamique, fondé sur le rendement et centré sur la satisfaction de la clientèle. Nous sommes sur la bonne voie et nos deux secteurs d'activités réglementées progressent à ce sujet. Nous prévoyons avoir terminé cette transition au début de 2018 pour nos activités de distribution et au début de 2019 pour nos activités de transport.

En plus de la valeur considérable que nous avons l'intention de créer en améliorant le rendement des activités substantielles que nous menons déjà, nous avons la possibilité de créer aussi de la valeur en continuant d'orchestrer le regroupement des actifs d'électricité de l'Ontario, qui forment un réseau encore très fragmenté. C'est pourquoi nous avons nettement accru, en 2016, la rigueur de notre démarche d'acquisition et d'intégration d'autres entreprises de services d'électricité. L'intégration réussie des réseaux municipaux de Haldimand et de Woodstock est de bon augure pour les événements à venir. Au cours de l'année écoulée, nous avons aussi mené à bien l'acquisition de Great Lakes Power Transmission et annoncé celle d'Orillia Power Distribution, deux sociétés de services publics à tarifs réglementés d'Ontario, qui assoient davantage notre position de chef de file.

J'aimerais remercier les milliers d'employés de Hydro One en Ontario pour leur engagement dans la transformation entreprise par notre société et leur dévouement sans faille envers notre clientèle. Je remercie aussi les membres du conseil d'administration pour leur soutien et la confiance qu'ils ont montrée à l'équipe de direction.

L'avenir est souriant, et nous continuerons de l'électrifier.

Le Président et chef de la direction,

MAYO SCHMIDT
Hydro One Limited

EN 2016, HYDRO ONE A MENÉ À BIEN L'ACQUISITION DE GREAT LAKES POWER TRANSMISSION, LE DEUXIÈME TRANSPORTEUR D'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO. CETTE ACQUISITION A PORTÉ À 98 % LA CAPACITÉ DE TRANSPORT DE HYDRO ONE EN ONTARIO TOUT EN ACCROISSANT LA CAPACITÉ DE LA SOCIÉTÉ À RACCORDER LES CENTRALES ÉLECTRIQUES DU NORD DE L'ONTARIO AUX BESOINS ÉNERGÉTIQUES DU SUD DE LA PROVINCE.

SECTEUR DU TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

Les activités de transport de Hydro One ont élargi leur portée en 2016 : le réseau comporte maintenant environ 30 000 kilomètres de circuits de lignes à haute tension qui transportent l'électricité produite à partir de sources comme l'énergie nucléaire, l'eau, le gaz naturel, le vent et l'énergie solaire à des sociétés de distribution et à des clients industriels directement raccordés au réseau partout en Ontario.

Les actifs de transport de Hydro One peuvent être divisés en trois catégories principales :

Postes de transport

Utilisés pour l'approvisionnement en électricité, la transformation de tension et la commutation, les postes de transport servent de points de raccordement pour la clientèle et les producteurs.

Lignes de transport

Les lignes de production-transport acheminent l'énergie entre les centrales ou les interconnexions et les postes récepteurs d'arrivée. Les lignes d'approvisionnement local tirent leur énergie du réseau et la livrent aux postes de transformation d'approvisionnement des clients, aux centres de grande consommation.

Activités liées au réseau

Le centre de contrôle du réseau de l'Ontario gère toutes les activités de transport et de répartition de Hydro One.

En 2016, les investissements en capital du secteur du transport d'électricité de Hydro One ont totalisé 988 millions de dollars et visaient notamment les projets suivants :

PROJET DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU DE TRANSPORT DANS LES QUARTIERS INTERMÉDIAIRES DE TORONTO

En 2016, Hydro One a parachevé la quasi-totalité des travaux du projet de renforcement du réseau de transport dans les quartiers intermédiaires de Toronto, projet de

118 millions de dollars ayant servi à remettre à neuf les infrastructures de transport d'électricité desservant le centre et l'ouest de Toronto. Au terme de ce projet de cinq ans, la société a remplacé 14 500 mètres de câbles de transport et ajouté 100 MW de capacité pour mieux servir l'entreprise de distribution locale et ses clients.

PROJET DE REMISE À NEUF DE L'INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT DANS LA RÉGION DE GUELPH

Hydro One a mené à bien la quasi-totalité du projet de remise à neuf de l'infrastructure de transport de 87 millions de dollars dans la région de Guelph, qui contribuera à répondre aux besoins en électricité du sud-ouest de l'Ontario, région en plein essor. Le projet visait entre autres la mise à niveau d'une section de cinq kilomètres des lignes de transport et l'installation de nouveaux transformateurs et commutateurs au poste de transformation. Plus de 340 professionnels ont participé à la phase de construction de ce projet.

COLLABORATION AVEC LONDON HYDRO

Hydro One a conclu une entente de collaboration avec London Hydro dans le but de moderniser le matériel de son poste de transformation Nelson. Hydro One avait déterminé qu'il était nécessaire de remplacer le matériel obsolète, et London Hydro a participé au financement. Le poste a été converti et possède maintenant le même voltage que celui des six autres postes de transformation de la région, de sorte que le réseau de London Hydro est entièrement interrelié. Le projet permettra également d'accroître la fiabilité de l'approvisionnement d'un important poste qui alimente la plus grande partie du centre-ville de London.

Ces réalisations, de même que de nombreux autres projets en cours, font en sorte que les Ontariens continuent de profiter d'une alimentation électrique sûre et fiable, aujourd'hui et demain.



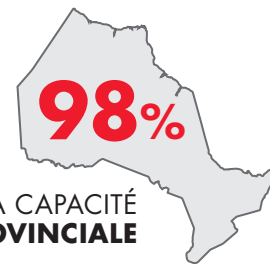
30 000

KILOMÈTRES DE CIRCUITS DE LIGNES À HAUTE TENSION



306

POSTES DE TRANSPORT



**98%
DE LA CAPACITÉ
PROVINCIALE**



**L'UNE DES PLUS
GRANDES SOCIÉTÉS
DE TRANSPORT
D'ÉLECTRICITÉ
D'AMÉRIQUE
DU NORD**

La photo est une courtoisie
de Brian Pieters Photography
www.pietersphoto.com

COMPÉTENTS ET ASSIDUS, LES 5 500 EMPLOYÉS DE HYDRO ONE SONT AU SERVICE DE 1,3 MILLION DE CLIENTS RÉSIDENTIELS ET COMMERCIAUX EN ONTARIO. HYDRO ONE EST LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ LOCALE LA PLUS IMPORTANTE DE LA PROVINCE ET COMPTE QUELQUE 123 000 KILOMÈTRES DE CIRCUITS DE LIGNES DE DISTRIBUTION.

SECTEUR DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Étant donné que Hydro One exerce ses activités dans des collectivités rurales, suburbaines et urbaines réparties dans tous les coins de la province d'Ontario, où habite 38 % de la population canadienne, elle peut faire d'importantes économies d'échelle. La société s'est engagée à entretenir un réseau local moderne et fiable pour approvisionner en électricité ses 1,3 million de clients. Cet engagement englobe également 21 collectivités éloignées implantées aux confins du nord de l'Ontario qui ne sont pas raccordées au réseau d'électricité.

CONSULTATION DE LA CLIENTÈLE

Vers le milieu de 2016, Hydro One a lancé un processus de consultation à l'échelle de la province dans le but de recueillir auprès de ses clients des commentaires sur l'élaboration d'un plan tarifaire quinquennal qui orientera les investissements futurs de Hydro One dans son système de distribution d'électricité. Cette consultation avait pour objectif de mieux connaître le degré de satisfaction des besoins de la clientèle de Hydro One et le type d'améliorations au chapitre de la fiabilité et de la qualité des services que les clients souhaitaient le plus. Les commentaires recueillis portaient sur la mise à niveau de l'infrastructure du réseau d'électricité, les réparations du réseau et les réactions aux pannes de courant, la qualité et le coût de l'énergie et l'offre de nouveaux produits, services et outils en ligne pouvant rendre plus faciles les relations des clients avec Hydro One.

Les commentaires formulés ont été intégrés aux plans détaillés que la société soumettra à la Commission de l'énergie de l'Ontario, et cette dernière fixera en dernier recours les investissements et les tarifs du secteur de la distribution locale d'électricité de Hydro One pour la période allant de 2018 à 2022.

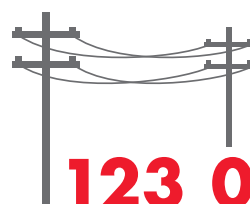
ACQUISITION D'ORILLIA POWER

En août 2016, Hydro One a annoncé la conclusion d'une convention définitive visant l'acquisition d'Orillia Power Distribution Corporation dans le cadre d'une opération évaluée à plus de 41 millions de dollars. Hydro One intégrera à ses propres activités environ 14 000 clients du comté de Simcoe, qui abrite plus de 30 000 habitants de la Huronie, dans le centre de l'Ontario.

Le territoire de service actuel de Hydro One comprend les régions encerclant la ville d'Orillia; grâce à cette acquisition, Hydro One pourra réaliser des synergies opérationnelles à long terme. Hydro One a aussi l'intention de construire, après la clôture de l'opération, plusieurs installations de contrôle et d'exploitation du réseau à Orillia. Avant d'avoir lieu, l'acquisition devra satisfaire aux conditions habituelles de clôture et recevoir l'approbation de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

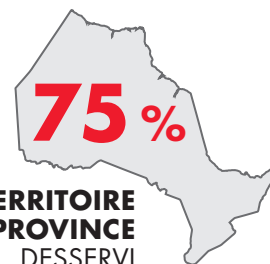
ÎLE MANITOULIN

En octobre 2016, Hydro One a annoncé la construction d'un nouveau poste de distribution à l'île Manitoulin, que baigne le lac Huron dans le nord de l'Ontario. Le nouveau poste est appelé à remplacer le poste de distribution de Little Current, dont la construction remonte à 1950, et contribuera à augmenter la fiabilité et à accroître la capacité de distribution d'électricité aux quelque 10 000 clients insulaires.



123 000

**KILOMÈTRES DE CIRCUITS
DE LIGNES DE DISTRIBUTION
LOCALE**



**DU TERRITOIRE
DE LA PROVINCE
DESSERVI**

1,3M An icon representing a family, consisting of a stylized adult figure and a smaller child figure.

**DE CLIENTS
RÉSIDENTIELS ET
COMMERCIAUX
PARTOUT EN ONTARIO**

**L'ENTREPRISE
DE DISTRIBUTION
LOCALE D'ÉLECTRICITÉ
LA PLUS IMPORTANTE
EN ONTARIO**





hydro
one

**OFFRIR AUX
CLIENTS ET AUX
COLLECTIVITÉS
UN SERVICE
FIABLE ET SÛR**

AU SERVICE DES CLIENTS ET DES COLLECTIVITÉS

SERVICE À LA CLIENTÈLE

FIABILITÉ

SÉCURITÉ

PARTENARIATS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS

DURABILITÉ

DIVERSITÉ

Tout au long de 2016, les employés qualifiés et dévoués de Hydro One ont réagi 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour rétablir le courant rapidement et de façon sûre pour les clients, souvent dans des conditions rendues extrêmement difficiles par la météo, le terrain ou des circonstances particulières. Hydro One a aussi continué d'offrir des programmes et des services, nouveaux ou améliorés, afin de mieux remplir ses engagements à l'égard du service à la clientèle et des économies d'énergie.

ALERTES EN CAS DE PANNE

Au début de 2016, Hydro One a été la première entreprise de services publics au Canada à envoyer des alertes en cas de panne à ses clients de manière proactive. Les clients qui s'inscrivent au service reçoivent un courriel ou un message texte personnalisé sur les pannes qui risquent de toucher leur résidence, leur chalet, leur ferme ou leur petite entreprise et sur le temps estimatif qu'il faudra avant que le courant soit rétabli. Depuis l'instauration de ce programme, Hydro One a ainsi envoyé des centaines de milliers de messages d'alerte à ses clients. Ce service s'ajoute à la série d'outils de communication en cas de panne de Hydro One, qui comprend notamment des schémas en ligne des zones touchées par une panne et des applications mobiles pour téléphone intelligent.

SERVICE LOCAL AUX COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

Hydro One a entrepris d'offrir des services aux collectivités des Premières Nations et des Métis selon un nouveau modèle qui privilégie les interactions locales directes. De cette façon, les clients sont informés de tous les programmes d'aide et d'économie d'énergie qu'offre la société et peuvent s'en prévaloir. Des représentants de l'équipe du service à la clientèle de Hydro One visitent ces collectivités partout dans la province, y rencontrent les chefs et les conseils de bande et animent des réunions d'information à l'intention de la clientèle.

ÉQUIPE D'INTERVENTION RAPIDE AUPRÈS DES ENTREPRISES AGRICOLES

Hydro One a annoncé la mise sur pied d'une équipe d'intervention rapide auprès des entreprises agricoles qui aide les 13 000 clients cultivateurs de la société à repérer, à évaluer et à atténuer les problèmes touchant l'électricité de leur ferme. Élaborée en partenariat avec la Fédération d'agriculture de l'Ontario, cette nouvelle approche répond mieux aux besoins particuliers des agriculteurs en leur donnant un point de contact unique et spécialisé vers lequel se tourner.

FACTURATION SANS PAPIER ET ALERTES EN CAS DE CONSOMMATION ÉLEVÉE

Vers la fin de 2016, Hydro One a commencé à envoyer des avis de facturation sans papier et des alertes en cas de consommation élevée qui visent à procurer aux clients davantage de clarté et de contrôle sur leur compte et leur consommation d'électricité. Grâce aux avis de facturation, les clients peuvent choisir de recevoir leur facture sans papier, accompagnée d'offres et de conseils personnalisés; il s'agit en même temps d'un nouveau mode de communication libre-service en ligne dont les clients peuvent se servir au lieu de communiquer avec le centre d'appels. Quant aux alertes en cas de consommation élevée, il s'agit de courriels ou de messages texte que reçoivent les clients dont la consommation au cours d'une période de facturation tend à dépasser un seuil établi. Les clients reçoivent également des conseils sur la façon de réduire leur consommation d'énergie jusqu'à la fin de la période de facturation. Grâce au portail Web amélioré, les clients peuvent également trouver plus facilement des renseignements sur leur consommation et explorer un large éventail de conseils et de programmes d'économie d'énergie offerts par Hydro One.

INVESTISSEMENTS DANS LA COLLECTIVITÉ

Tout au long de 2016, Hydro One a versé des millions de dollars sous forme de dons ou de parrainages aux collectivités de son territoire de service en Ontario. Ces contributions ont servi à soutenir des projets communautaires comme le projet de construction d'un toit au-dessus de la patinoire extérieure de Markstay, au profit des jeunes de la municipalité. La société a aussi été partenaire du programme PLAY d'acquisition d'habiletés fondamentales à l'intention des jeunes Autochtones de Right To Play, organisme sans but lucratif qui offre aux enfants des programmes éducatifs sécuritaires et amusants.



Pour en savoir plus sur les engagements de Hydro One envers les clients, veuillez visiter :

► HydroOne.com/Commitments



TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ LA PLUS PROPRE D'AMÉRIQUE DU NORD



EN TANT QUE L'UN DES GESTIONNAIRES DU RÉSEAU, HYDRO ONE A POUR MISSION DE TRANSPORTER ET DE DISTRIBUER DE L'ÉNERGIE SÛRE, PROPRE ET DURABLE. LA SOCIÉTÉ A RÉDIGÉ CETTE ANNÉE SON PREMIER RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE, QUI ADHÈRE AUX LIGNES DIRECTRICES G4 EN MATIÈRE DE PRODUCTION DE RAPPORTS DU GLOBAL REPORTING INITIATIVE. LA PUBLICATION DE CE RAPPORT S'INSCRIT DANS LES EFFORTS CONSTANTS QUE DÉPLOIE LA SOCIÉTÉ POUR AMÉLIORER LA TRANSPARENCE, LA RESPONSABILITÉ ET LA VISIBILITÉ DE L'ASPECT DURABLE DE SES ACTIVITÉS.

DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ZONE DE CONSERVATION HEBER DOWN

L'équipe de gestion forestière de Hydro One s'est associée à l'Office de protection de la nature du lac Ontario Centre et aux entreprises de services publics avoisinantes pour limiter la dissémination du phragmite dans un couloir de 3 500 mètres carrés des emprises situées dans la zone de conservation Heber Down. Difficile et coûteuse à maîtriser, cette espèce envahissante menace les lacs, les rivières et les forêts. Avec la collaboration d'un entrepreneur local et à l'aide de diverses méthodes d'éradication adaptées aux différents emplacements, à la densité et à la végétation native de chaque zone, la société a entrepris de débarrasser ses emprises du phragmite. Comme les couloirs de ses lignes de transport courent sur des milliers de kilomètres dans toute la province, la société a pris les devants pour mener cette vaste entreprise de gestion des terres et conjuguer les ressources communautaires, en collaboration avec les parties prenantes locales, dans la lutte contre la dissémination des espèces envahissantes.

GESTION DE LA VÉGÉTATION

Pour garantir le fonctionnement constant et sécuritaire des lignes de transport et de distribution de Hydro One, la société effectue des opérations de gestion de la végétation qui lui permettent de maintenir la fiabilité de l'ensemble du réseau. Dans le cadre de l'engagement constant de la société envers les collectivités locales, Hydro One a consulté les offices de protection de la nature et collabore avec les fournisseurs de semences locaux pour mettre au point et tester des mélanges de graines favorables aux pollinisateurs. Les pollinisateurs forment une catégorie très diversifiée : abeilles, guêpes, fourmis, mouches, papillons, coccinelles, chauves-souris et oiseaux. Toutes ces espèces se nourrissent du nectar et du pollen des plantes; or pour la plupart, leur population en Ontario est en décroissance en raison de la perte des habitats, de maladies, de l'utilisation de pesticides et du changement climatique. Pour contrer ce recul, Hydro One veille à incorporer des graines favorables aux pollinisateurs à ses programmes de gestion de la végétation dans les zones appropriées au lieu de recourir à des semences de gazon. Par endroits, ce travail vient soutenir des projets provinciaux tels que le Plan d'action pour la santé des pollinisateurs élaboré par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

CLASSEMENT AU PALMARÈS DES 50 MEILLEURES ENTREPRISES CITOYENNES DE CORPORATE KNIGHTS

En 2015, Hydro One s'est classée première société de services publics au 15^e palmarès annuel des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada du magazine Corporate Knights. Ce palmarès compare la performance d'un grand nombre de sociétés canadiennes sur douze aspects de la durabilité, tels que les émissions de dioxyde de carbone, le traitement de l'eau et des déchets, les impôts payés, la représentation féminine aux postes de direction, l'innovation, la santé et la sécurité ou la qualité de la caisse de retraite. L'excellent classement de Hydro One à ce palmarès témoigne des valeurs qui comptent pour la société et démontre que celle-ci continue de placer la durabilité et la responsabilité d'entreprise au cœur de sa culture. Les clients, les investisseurs et la population de l'Ontario peuvent s'attendre à ce que Hydro One table sur son leadership responsable et son esprit citoyen pour électrifier l'avenir au Canada.



Pour en savoir plus sur les engagements de Hydro One à l'égard de l'environnement, veuillez visiter :

► HydroOne.com/OurCommitment

APERÇU DE LA GOUVERNANCE

★ PRÉSIDENT ● MEMBRE


CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS	AUDIT	CANDIDATURES, GOUVERNANCE, POLITIQUES PUBLIQUES ET AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES	RESSOURCES HUMAINES	SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT ET PREMIÈRES NATIONS ET MÉTIS
David Denison – président du conseil				
Mayo Schmidt – président et chef de la direction				
Ian Bourne		●	★	
Charles Brindamour	●		●	
Marc Caira		●	●	
Christie Clark		●	●	
George Cooke	●			●
Marianne Harris			●	★
James Hinds	●			●
Kathryn Jackson		●		●
Roberta Jamieson	●			●
Frances Lankin	●	●		
Philip Orsino	★	●		
Jane Peverett		★	●	
Gale Rubenstein			●	●

Hydro One et son conseil d'administration indépendant reconnaissent l'importance de la gouvernance dans la gestion efficace de la société. L'indépendance, l'intégrité et la responsabilité sont à la base de l'approche de la société en matière de gouvernance. Cela est dans l'intérêt à long terme des actionnaires et des clients, et permet de favoriser et de renforcer les relations avec les employés, les collectivités dans lesquelles la société exerce des activités et les autres parties prenantes de la société. Le conseil d'administration est solidement appuyé dans ces engagements par la convention de gouvernance intervenue entre Hydro One et la Province d'Ontario. Cette convention a été signée par les parties avant le premier appel public à l'épargne de novembre 2015 et a fait en sorte que la Province soit cantonnée à son rôle d'actionnaire et n'intervienne pas dans la gestion des activités.

Le conseil d'administration de Hydro One est un groupe diversifié de membres indépendants et accomplis recrutés parmi les chefs de file du monde des affaires, qui ont fait leurs preuves et qui possèdent une expérience approfondie de la gouvernance. Le rôle premier du conseil consiste à superviser la performance de l'entreprise ainsi que la qualité, l'expertise et la continuité de la gestion requises pour atteindre les objectifs stratégiques de la société. Hydro One est déterminée à employer les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise; elle évalue et révisé périodiquement ses pratiques de gouvernance à la lumière de l'évolution des attentes et de la réglementation en la matière. Les pratiques de la société respectent entièrement les règles et règlements énoncés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la Bourse de Toronto, y compris les lignes directrices nationales en matière de gouvernance et les obligations d'information connexes.

PRATIQUES DE BONNE GOUVERNANCE DE HYDRO ONE

INDÉPENDANCE COMPLÈTE DU CONSEIL (À L'EXCEPTION DU CHEF DE LA DIRECTION)	CODE DE CONDUITE ET LIGNE DIRECTE DE DÉNONCIATION	ÉVALUATIONS ANNUELLES DU RENDEMENT DU CONSEIL ET DES COMITÉS
SÉANCES DE FORMATION DU CONSEIL	POUVOIR DES COMITÉS DE RETENIR LES SERVICES DE CONSEILLERS INDÉPENDANTS	DISCUSSIONS À HUIS CLOS DU CONSEIL ET DES COMITÉS
DURÉES DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ D' ACTIONS PAR LES ADMINISTRATEURS	ENGAGEMENT À L'ÉGARD DE LA DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL
SÉPARATION DES POSTES DE PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE CHEF DE LA DIRECTION	ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS À LA MAJORITÉ DES VOIX	CONVENTION DE GOUVERNANCE CONCLUE AVEC LA PROVINCE

 Pour obtenir une description complète de la structure et des pratiques de gouvernance d'entreprise de Hydro One et consulter la notice biographique des administrateurs, veuillez visiter :

► HydroOne.com/Investors

DIX BONNES RAISONS D'INVESTIR DANS HYDRO ONE

1

L'une des plus importantes sociétés non diversifiées de services publics d'électricité en Amérique du Nord, affichant une taille significative et occupant une position de chef de file dans la province la plus peuplée du Canada

2

Une combinaison sans pareille de transport d'électricité et de distribution locale, sans exposition importante aux prix des marchandises ni aux installations de production

3

Des activités réglementées à 99 %, exercées dans un contexte de tarifs réglementés stable, transparent et collaboratif

4

Une croissance stable de la base tarifaire prévue aux termes d'un programme d'investissement du capital sur plusieurs années visant la mise à niveau de l'infrastructure vieillissante du réseau électrique

5

Une structure de gouvernance rigoureuse et un conseil entièrement formé de membres indépendants permettant à la société d'exercer ses activités de manière autonome, de transformer sa culture et de créer de la valeur pour les actionnaires sur plusieurs fronts

6

Le synchronisme de la transformation opérationnelle et de la transition vers un nouveau cadre réglementaire incitatif en Ontario devrait créer de la valeur pour les clients et les actionnaires

7

Une équipe de direction qui a fait ses preuves et qui possède une expérience reconnue en matière de transformation d'organisations, d'accélération de la performance et de création d'une valeur importante pour les actionnaires

8

Un ratio dividendes/bénéfice cible attrayant se situant entre 70 % et 80 % et une possibilité de croissance au moyen de l'augmentation de la base tarifaire, de la réalisation d'efficacités et de l'effort continu de consolidation

9

Un profil de crédit parmi les plus solides du secteur des services publics en Amérique du Nord, grâce à un bilan coté A

10

Une occasion hors du commun de participer à la transformation d'une entreprise de services publics de premier ordre et de grande envergure

RAPPORT FINANCIER DE 2016

RAPPORT DE GESTION	14
Points saillants financiers consolidés et statistiques	14
Vue d'ensemble	15
Résultats d'exploitation	17
Dividendes sur les actions ordinaires	19
Investissements en capital	20
Sommaire des sources et des affectations de liquidités	23
Liquidités et stratégie de financement	24
Réglementation	26
Autres événements	28
Mesures non conformes aux pcgr	29
Opérations entre apparentés	31
Gestion des risques et facteurs de risque	31
Énoncés et autres informations de nature prospective	48
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	53
Rapport de la direction	51
Rapport des auditeurs indépendants	52
États consolidés des résultats et du résultat étendu	53
Bilans consolidés	54
États consolidés des variations des capitaux propres	55
États consolidés des flux de trésorerie	56
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	57
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET HAUTE DIRECTION	108
RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ ET À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES	109



Rapport de gestion

Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés et les notes y afférentes (les « états financiers consolidés ») de Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis. Toutes les informations financières paraissant dans le présent rapport de gestion sont présentées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

La société a préparé le présent rapport de gestion conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue des

Autorités canadiennes en valeurs mobilières. L'information paraissant dans le présent rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 est fondée sur l'information dont dispose la direction au 9 février 2017.

L'information comparative comprend les résultats de Hydro One Inc. jusqu'au 31 octobre 2015 et les résultats consolidés de Hydro One et de Hydro One Inc. du 1^{er} novembre 2015 au 31 décembre 2015. Se reporter à la rubrique « Autres événements – Changement de la structure de propriété de Hydro One » pour obtenir plus de détails.

Points saillants financiers consolidés et statistiques

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2016	2015	Variation
Produits	6 552	6 538	0,2 %
Achats d'électricité	3 427	3 450	(0,7)%
Produits, déduction faite des achats d'électricité	3 125	3 088	1,2 %
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration	1 069	1 135	(5,8)%
Amortissement	778	759	2,5 %
Charges de financement	393	376	4,5 %
Charge d'impôts sur le bénéfice	139	105	32,4 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One	721	690	4,5 %
Bénéfice de base par action ordinaire	1,21 \$	1,39 \$	(12,9)%
Bénéfice dilué par action ordinaire	1,21 \$	1,39 \$	(12,9)%
Bénéfice de base par action ordinaire pro forma ajusté non conforme aux PCGR (bénéfice par action ordinaire ajusté) ¹	1,21 \$	1,16 \$	4,5 %
Bénéfice dilué par action ordinaire ajusté ¹	1,21 \$	1,16 \$	4,5 %
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	1 656	(1 248)	232,7 %
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ajustées ¹	1 656	1 562	6,0 %
Fonds provenant des (affectés aux) activités d'exploitation (FPAE) ¹	1 494	(1 479)	201,0 %
FPAE ajustés ¹	1 494	1 331	12,2 %
Investissements en capital	1 697	1 663	2,0 %
Actifs mis en service	1 605	1 476	8,7 %
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	20 690	20 344	1,7 %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	26 289	28 764	(8,6)%
31 décembre	2016	2015	
Ratio de la dette sur la structure du capital ²	52,6 %	50,7 %	

¹ Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement du bénéfice par action ordinaire ajusté, des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ajustées, des FPAE et des FPAE ajustés.

² Le ratio de la dette sur la structure du capital correspond au total de la dette (qui comprend la dette à long terme totale et les emprunts à court terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) divisé par le total de la dette plus le total des capitaux propres, y compris les actions privilégiées, mais exclusion faite de tout montant se rapportant à la participation sans contrôle.

Vue d'ensemble

Hydro One est la plus importante société de transport et de distribution d'électricité en Ontario. Par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Hydro One Inc., elle possède et exploite la quasi-totalité du réseau de transport d'électricité de l'Ontario et un réseau de distribution à faible voltage d'environ 123 000 km. Hydro One compte trois secteurs d'activité : i) le transport; ii) la distribution; et iii) les autres activités.

Secteur du transport

L'entreprise de transport de Hydro One possède, exploite et entretient le réseau de transport de Hydro One, lequel représente environ 98 % de la capacité de transport de l'Ontario selon les produits approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario

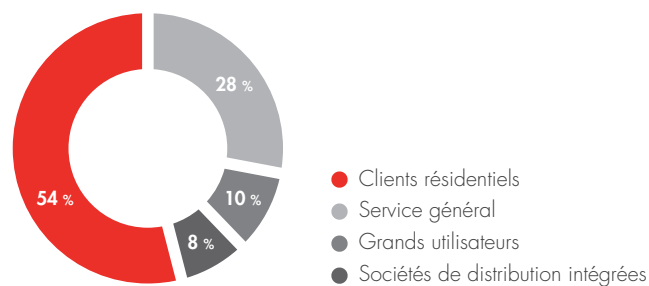
(la « CEO »). L'entreprise de transport est formée d'un réseau de transport exploité par les filiales de Hydro One Inc., Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks ») et Hydro One Sault Ste. Marie LP [auparavant, Great Lakes Power Transmission LP ou (« Great Lakes Power »)], et d'une participation de 66 % dans B2M Limited Partnership (« B2M LP »), société en commandite conclue entre Hydro One et la nation Saugeen Ojibway visant la ligne de transport de Bruce à Milton. L'entreprise de transport de la société est une entreprise à tarifs réglementés qui tire des produits d'exploitation principalement de la facturation de tarifs de transport qui sont approuvés par la CEO. L'entreprise de transport de Hydro One représentait environ 51 % du total de ses actifs au 31 décembre 2016 et environ 51 % de ses produits, déduction faite des achats d'électricité, en 2016.

	2016	2015
Électricité transportée ¹ (MWh)	136 989 747	137 011 780
Lignes de transport couvrant la province (kilomètres de circuit)	30 259	29 355
Base tarifaire (en millions de dollars)	10 775	10 175
Investissements en capital (en millions de dollars)	988	943
Actifs mis en service (en millions de dollars)	937	696

¹ L'électricité transportée s'entend du volume total d'électricité transportée en Ontario par toutes les sociétés de transport.

Secteur de la distribution

L'entreprise de distribution de Hydro One, la plus vaste de l'Ontario, est composée du réseau de distribution exploité par les filiales de Hydro One Inc., soit Hydro One Networks et Hydro One Remote Communities Inc. L'entreprise de distribution de la société est une entreprise à tarifs réglementés qui tire des produits d'exploitation principalement de la facturation de tarifs de distribution qui doivent être approuvés par la CEO. L'entreprise de distribution de Hydro One représentait environ 37 % du total de ses actifs au 31 décembre 2016 et environ 47 % de ses produits, déduction faite des achats d'électricité, en 2016.



	2016	2015
Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	26 289	28 764
Électricité distribuée par les lignes de Hydro One (GWh) ¹	37 394	40 721
Total des lignes de distribution couvrant la province (kilomètres de circuit)	122 599	123 425
Clients du secteur de la distribution (nombre)	1 355 302	1 347 231
Base tarifaire (en millions de dollars)	7 056	6 739
Investissements en capital (en millions de dollars)	703	711
Actifs mis en service (en millions de dollars)	662	775

¹ Les unités distribuées par les lignes de Hydro One représentent la totalité des exigences du réseau de distribution et incluent l'électricité distribuée aux consommateurs qui achètent leur électricité directement auprès de la société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE »).

Secteur autres activités

Le secteur Autres activités de Hydro One englobe l'entreprise de télécommunications de la société et certaines activités du siège social. L'entreprise de télécommunication fournit des services de télécommunications de soutien aux entreprises de transport et de distribution de la société et offre aussi des solutions de communication et de TI aux entreprises qui ont besoin d'un réseau à

large bande en faisant appel au réseau de fibre optique de Hydro One Telecom Inc. (« Hydro One Telecom ») pour procurer une connectivité diverse, sûre et d'une grande fiabilité. Le secteur Autres activités de Hydro One n'est pas une entreprise à tarifs réglementés. Ce secteur d'activité représentait environ 12 % du total des actifs de Hydro One au 31 décembre 2016 et environ 2 % de ses produits, déduction faite des achats d'électricité, en 2016.

Principaux facteurs affectant les résultats d'exploitation

Produits tirés du transport

Les produits tirés du transport proviennent principalement des tarifs de transport de la société approuvés par la CEO, qui sont facturés en fonction de la demande de pointe mensuelle d'électricité sur le réseau à haute tension de Hydro One. Les tarifs de transport sont établis de manière à générer les produits nécessaires à la construction, à la mise à niveau, à la prolongation et au soutien d'un réseau de transport ayant une capacité suffisante pour répondre à la demande prévue maximale et procurant un rendement réglementé sur l'investissement de la société. La demande d'électricité de pointe dépend surtout des conditions météorologiques et de la conjoncture économique. Les produits tirés du transport comprennent également les produits d'exportation associés au transport d'électricité vers des marchés situés à l'extérieur de l'Ontario. Les produits accessoires comprennent les produits tirés de la prestation de services d'entretien aux producteurs d'électricité et de l'usage des emprises par des tiers.

Produits tirés de la distribution

Les produits tirés de la distribution comprennent les tarifs de distribution approuvés par la CEO ainsi que les montants nécessaires au recouvrement des coûts liés aux achats d'électricité pour l'électricité consommée par les clients de l'entreprise de distribution. Les tarifs de distribution sont établis de manière à générer les produits nécessaires à la construction et au soutien du réseau de distribution locale ayant une capacité suffisante pour répondre à la demande des clients actuels et des nouveaux clients et procurant un rendement réglementé sur l'investissement de la société. Par conséquent, les produits tirés de la distribution dépendent des tarifs de distribution, des coûts liés aux achats d'électricité et de la quantité d'électricité que la société distribue. Les produits tirés de la distribution comprennent également un montant de produits provenant de services auxiliaires de distribution, comme les frais liés à l'utilisation commune des poteaux de distribution de Hydro One par les secteurs des télécommunications et de la câblodistribution ainsi que des produits divers comme les pénalités de retard.

Coûts liés aux achats d'électricité

Les coûts liés aux achats d'électricité sont engagés par l'entreprise de distribution et représentent le coût de l'électricité achetée par la société et livrée aux clients dans le territoire des services de distribution de Hydro One. Ces coûts comprennent le coût de l'énergie vendue sur le marché en gros, les frais de service du marché en gros et les frais de transport prélevés par la SIERE. Hydro One recouvre auprès de ses clients le coût de l'électricité qu'elle leur livre, et elle n'est donc pas exposée au risque lié au prix de l'électricité.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration couvrent les coûts engagés aux fins de l'exploitation et de l'entretien des réseaux de transport et de distribution et d'autres coûts, comme les impôts

fonciers se rapportant aux lignes, postes et bâtiments de transport et de distribution de la société. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration pour le transport sont engagées pour maintenir les postes et les lignes de transport à haute tension de la société et ses emprises et incluent les charges relatives aux travaux d'entretien préventif ou correctif pour les équipements d'alimentation, les lignes aériennes de transport, les emplacements des postes de transport et le débroussaillage visant à maintenir une distance sécuritaire entre les lignes et les arbres. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration pour la distribution sont engagées pour maintenir le réseau de distribution à basse tension de la société et incluent les charges relatives au dégagement des lignes de distribution et au débroussaillage visant à réduire le nombre de pannes de courant causées par les arbres, à l'entretien et à la réparation des lignes ainsi qu'à l'évaluation et à la remise en état des terrains. Hydro One gère ses coûts grâce aux mesures d'efficacité et de productivité en place, tout en progressant dans la réalisation des programmes de travaux prévus associés à l'aménagement et à l'entretien de ses réseaux de transport et de distribution.

Amortissement

La charge d'amortissement découle principalement de l'amortissement des immobilisations corporelles et de certains actifs incorporels et actifs réglementaires de la société. La charge d'amortissement comprend également les coûts de retrait des immobilisations corporelles, lorsqu'aucune obligation liée à mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée au bilan.

Charges de financement

Les charges de financement découlent des activités de financement de la société et elles comprennent les intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, les gains et les pertes sur les conventions de swaps de taux d'intérêt, déduction faite des intérêts gagnés sur les placements à court terme de la société. Une tranche des charges de financement engagées par la société est capitalisée dans le coût des immobilisations corporelles associé aux périodes au cours desquelles ces actifs sont en construction avant d'être mis en service.

Impôts sur le bénéfice

Hydro One et ses filiales ont été exonérées de l'impôt normal sur le revenu de l'Ontario et du gouvernement fédéral du Canada (le « régime fiscal fédéral ») et elles ont plutôt versé un montant équivalent désigné comme étant des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés à la société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») en vertu de la Loi sur l'électricité (le « régime des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés ») jusqu'en octobre 2015. Depuis, Hydro One et ses filiales sont assujetties au régime fiscal fédéral.

Résultats d'exploitation

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est établi à 721 millions de dollars, en hausse de 4,5 % par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice a subi l'incidence favorable du recul des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration et de la hausse des produits, déduction faite des achats d'électricité. Ces effets favorables ont été en partie compensés par les éléments non récurrents liés au premier appel public à l'épargne (« PAPE ») de la société en 2015, notamment l'augmentation du taux d'impôt effectif découlant essentiellement de l'économie d'impôts de 19 millions de dollars associée au PAPE de la société, constatée en 2015, ainsi que par le dessaisissement de Hydro One Brampton Inc. (« Hydro One Brampton ») en 2015. Exclusion faite de ces effets du PAPE, le bénéfice net a augmenté de 10,9 %.

Bénéfice de base par action ordinaire et bénéfice de base par action ordinaire ajusté

Le bénéfice de base par action ordinaire s'est établi à 1,21 \$ en 2016 (1,39 \$ en 2015). L'évolution du nombre moyen pondéré d'actions émises au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent, attribuable au PAPE, a eu un effet notable sur le bénéfice de base par action ordinaire. Il s'agit du principal facteur expliquant la baisse du bénéfice par action ordinaire par rapport à l'exercice précédent.

Le bénéfice de base par action ordinaire ajusté, qui tient compte de nombre variable d'actions émises, s'est chiffré à 1,21 \$ en 2016 (1,16 \$ en 2015) en raison de la hausse du bénéfice net par rapport à l'exercice précédent. Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description du bénéfice par action ordinaire ajusté.

Produits

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2016	2015	Variation
Transport	1 584	1 536	3,1 %
Distribution	4 915	4 949	(0,7)%
Autres activités	53	53	–
	6 552	6 538	0,2 %
Volumes de transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	20 690	20 344	1,7 %
Volumes de distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	26 289	28 764	(8,6)%

Produits tirés du transport

Les produits tirés du transport ont augmenté de 3,1 % en 2016 sous l'effet principalement des facteurs suivants :

- les produits de l'exercice précédent avaient subi l'incidence d'une réduction de 28 millions de dollars liée à la réglementation servant à constater l'écart entre les économies réelles et les économies prévues des programmes de conservation et de gestion de la demande à l'échelle de la province en 2014, ce qui ne s'est pas produit de nouveau en 2016;
- l'augmentation de la moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario surtout en raison des températures plus chaudes observées au deuxième et au troisième trimestre de 2016, et l'incidence de plusieurs jours extrêmement froids ayant plus que compensés la météo généralement plus clémente au quatrième trimestre de 2016;
- les tarifs de transport plus élevés approuvés par la CEO pour 2016.

Produits tirés de la distribution

Si les produits tirés de la distribution ont reculé de 0,7 % en 2016, c'est essentiellement en raison des facteurs suivants :

- le dessaisissement de Hydro One Brampton en août 2015, qui est la cause principale de la réduction des volumes de distribution;
- la baisse générale de la consommation d'énergie découlant d'un hiver plus clémente au premier et au quatrième trimestres de 2016; facteurs en partie compensés par :
- l'augmentation de la portion des coûts d'électricité des producteurs qui est retransmise aux clients, exclusion faite de l'incidence du dessaisissement de Hydro One Brampton;
- les tarifs de distribution plus élevés approuvés par la CEO pour 2016;
- la hausse des produits faisant suite à une ordonnance tarifaire sur l'utilisation partagée des produits.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2016	2015	Variation
Transport	382	414	(7,7)%
Distribution	608	633	(3,9)%
Autres activités	79	88	(10,2)%
	1 069	1 135	(5,8)%

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport

Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport ont diminué de 7,7 % en 2016, essentiellement en raison d'un ajustement à la baisse des pertes de valeur liées aux coûts de projet et au stocks, ainsi que d'une réduction du volume des activités associées à la remise à neuf de pièces d'équipement des transformateurs et à l'entretien des postes.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution

Le recul de 3,9 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution en 2016 découle surtout des facteurs suivants :

- la réduction des créances douteuses, qui comprend l'effet de la révision à la baisse des créances irrécouvrables estimatives;
- le dessaisissement de Hydro One Brampton, en août 2015;
- la diminution des coûts des services de soutien;
- la baisse des coûts liés à la détection des câbles de distribution souterrains; facteurs en partie contrebalancés par :
- l'accroissement du volume des travaux de gestion de la végétation.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées aux autres activités

La baisse de 10,2 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées aux autres activités en 2016 est principalement attribuable à la diminution des coûts liés à l'intégration des sociétés de distribution locales acquises et à la réduction des frais de consultation.

Amortissement

La hausse de 19 millions de dollars, ou 2,5 %, de la charge d'amortissement en 2016 est essentiellement attribuable à la croissance des immobilisations à mesure que la société poursuit la mise en service de nouveaux actifs, conformément à son programme continu d'investissements en capital.

Charges de financement

La hausse de 17 millions de dollars, ou 4,5 %, des charges de financement en 2016 est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- la hausse des intérêts débiteurs sur la dette à long terme, qui s'explique surtout par l'augmentation du solde moyen pondéré de l'encours de la dette à long terme au cours de l'exercice, et qui a été en partie contrebalancée par le recul du taux d'intérêt moyen pondéré de la dette à long terme;
- la hausse des intérêts débiteurs sur les billets à court terme, qui s'explique surtout par l'augmentation du solde moyen pondéré de l'encours des billets à court terme au cours de l'exercice, ainsi que par la progression du taux d'intérêt moyen pondéré des billets à court terme.

Charge d'impôts sur le bénéfice

En 2016, la charge d'impôts sur le bénéfice a augmenté de 34 millions de dollars par rapport à 2015; le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à environ 15,7 % en 2016, contre environ 12,8 % en 2015. L'augmentation de la charge d'impôts sur le bénéfice est principalement attribuable à l'incidence d'un ajustement d'impôt positif de 19 millions de dollars associé au PAPE en 2015, ainsi qu'aux impôts sur le bénéfice plus élevés en 2016.

Dividendes sur les actions ordinaires

En 2016, la société a déclaré et versé les dividendes en espèces suivants aux détenteurs d'actions ordinaires :

Date de la déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Montant par action	Montant total (en millions de dollars)
11 février 2016	17 mars 2016	31 mars 2016	0,34 \$ ¹	202
5 mai 2016	14 juin 2016	30 juin 2016	0,21 \$	125
11 août 2016	14 septembre 2016	30 septembre 2016	0,21 \$	125
10 novembre 2016	14 décembre 2016	30 décembre 2016	0,21 \$	125
				577

¹ C'était le premier dividende sur les actions ordinaires déclaré par la société depuis la clôture de son PAPE en novembre 2015. Le dividende de 0,34 \$ par action était composé d'une tranche de 0,13 \$ pour la période qui a suivi le PAPE, soit celle du 5 novembre au 31 décembre 2015, et d'une tranche de 0,21 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2016.

Après la clôture du quatrième trimestre de 2016, la société a déclaré le dividende en espèces suivant aux détenteurs d'actions ordinaires :

Date de la déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Montant par action	Montant total (en millions de dollars)
9 février 2017	14 mars 2016	31 mars 2017	0,21 \$	125

Dessaisissement de Hydro One Brampton

Le 31 août 2015, un dividende a été versé à la Province d'Ontario (la « Province ») au moyen du transfert à une société détenue en propriété exclusive par la Province de la totalité des actions émises et en circulation de Hydro One Brampton et de la somme intersociété que Hydro One Brampton devait à Hydro One Inc. Les résultats de

Hydro One Brampton jusqu'au 31 août 2015 sont compris dans les résultats d'exploitation consolidés de Hydro One pour 2015. Les tableaux suivants présentent les résultats trimestriels de Hydro One Brampton qui étaient inclus dans les résultats consolidés de Hydro One pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

Trimestres clos les (en millions de dollars)	31 mars 2015	30 juin 2015	30 sept. 2015	31 déc. 2015	2015 Total
Produits	125	129	100	–	354
Achats d'électricité	107	111	88	–	306
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration	6	6	4	–	16
Amortissement	5	4	2	–	11
Impôts sur le bénéfice	–	1	(1)	–	–
Bénéfice net	7	7	7	–	21
Investissements en capital	9	11	8	–	28

Principales données financières annuelles

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

	2016	2015	2014
Total des produits	6 552	6 538	6 548
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	721	690	731
Bénéfice de base et dilué par action ordinaire	1,21 \$	1,39 \$	1,53 \$
Bénéfice de base et dilué par action ordinaire ajusté	1,21 \$	1,16 \$	1,23 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,97 \$ ¹	1,83 \$	0,56 \$
Dividendes déclarés par action privilégiée	1,12 \$	1,03 \$	1,38 \$

¹ Le dividende par action ordinaire de 0,97 \$ déclaré en 2016 était composé d'une tranche de 0,13 \$ pour la période qui a suivi le PAPE, soit celle du 5 novembre au 31 décembre 2015, et d'une tranche de 0,84 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

RAPPORT DE GESTION

31 décembre

(en millions de dollars)

	2016	2015	2014
Total de l'actif	25 351	24 294	22 550
Total du passif financier à long terme	10 078	8 207	8 373

Résultats d'exploitation trimestriels

Trimestres clos les

(en millions de dollars, sauf le bénéfice par action ordinaire)

	31 déc. 2016	30 sept. 2016	30 juin 2016	31 mars 2016	31 déc. 2015	30 sept. 2015	30 juin 2015	31 mars 2015
Produits	1 614	1 706	1 546	1 686	1 522	1 645	1 563	1 808
Achats d'électricité	858	870	803	896	786	856	838	970
Produits, déduction faite des achats d'électricité	756	836	743	790	736	789	725	838
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	128	233	152	208	143	188	131	228
Bénéfice de base par action ordinaire	0,22 \$	0,39 \$	0,26 \$	0,35 \$	0,26 \$	0,39 \$	0,27 \$	0,47 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire	0,21 \$	0,39 \$	0,25 \$	0,35 \$	0,26 \$	0,39 \$	0,27 \$	0,47 \$
Bénéfice de base par action ordinaire ajusté	0,22 \$	0,39 \$	0,26 \$	0,35 \$	0,24 \$	0,32 \$	0,22 \$	0,38 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire ajusté	0,21 \$	0,39 \$	0,25 \$	0,35 \$	0,24 \$	0,32 \$	0,22 \$	0,38 \$

Les variations des produits et du bénéfice net d'un trimestre à l'autre sont principalement dues à l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et sur les prix ayant cours sur le marché.

Investissements en capital

La société fait des investissements en capital dans le but de maintenir la sécurité, la fiabilité et l'intégrité de ses actifs de transport et de distribution et d'en assurer l'élargissement et la modernisation constants nécessaires pour répondre aux besoins croissants et changeants de ses clients et du marché de l'électricité. Pour ce faire,

elle fait des investissements de maintien, qui sont requis pour soutenir l'exploitation continue des actifs existants de Hydro One, et des investissements de développement, qui sont requis pour faire des ajouts à ses actifs existants et réaliser des projets d'envergure, comme de nouvelles lignes de transport et de nouveaux postes de transport.

Le tableau ci-dessous présente les investissements en capital de Hydro One pour 2016 et 2015 :

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2016	2015	Variation
Transport			
Maintien	750	706	6,2 %
Développement	156	166	(6,0) %
Autres	82	71	15,5 %
	988	943	4,8 %
Distribution			
Maintien	384	398	(3,5) %
Développement	217	220	(1,4) %
Autres	102	93	9,7 %
	703	711	(1,1) %
Autres	6	9	(33,3) %
Total des investissements en capital	1 697	1 663	2,0 %

Investissements en capital liés au transport

Les investissements en capital liés au transport ont augmenté de 45 millions de dollars en 2016, soit de 4,8 %. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- l'augmentation du volume des travaux de remise à neuf des lignes aériennes et de remplacement des isolateurs;
- l'accroissement du volume des travaux liés aux remplacements de composantes des postes de transport intégrés visant à compenser le vieillissement de certains actifs des postes;
- la poursuite des travaux effectués relativement aux principaux projets d'approvisionnement local et de développement de réseaux interrégionaux, comme les projets du poste de transport Holland, du poste de transport Hawthorne et de renforcement du réseau de transport dans les quartiers intermédiaires de Toronto;
- une augmentation des investissements dans l'infrastructure des technologies de l'information, des programmes de service à la clientèle et des projets d'amélioration, notamment des investissements visant à intégrer la technologie mobile aux outils de gestion des tâches existants de la société; facteurs en partie contrebalancés par :
- la diminution des investissements consacrés aux projets d'amélioration du réseau, principalement attribuable à l'achèvement de certains projets et de l'évolution du calendrier d'autres travaux projetés;
- l'achèvement du projet de remise à neuf de l'infrastructure de transport dans la région de Guelph.

Investissements en capital liés à la distribution

Les investissements en capital liés à la distribution ont augmenté de 8 millions de dollars en 2016, soit de 1,1 %. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- la réduction des dépenses en immobilisations par suite du dessaisissement de Hydro One Brampton en 2015;
- le ralentissement des travaux se rapportant aux programmes de remise à neuf des postes et la réduction du volume des achats de pièces de rechange pour les transformateurs; facteurs en partie contrebalancés par :
- une augmentation des investissements dans l'infrastructure des technologies de l'information et des programmes de service à la clientèle, jumelée à des projets de mise à niveau et d'amélioration, notamment des investissements visant à intégrer la technologie mobile aux outils de gestion des tâches existants de la société;
- l'investissement dans des technologies de réseau intelligent afin d'atténuer l'incidence sur la qualité de l'électricité des installations de production et d'améliorer le temps de réaction en cas de panne.

Projets de transport importants

Le tableau qui suit présente l'état d'avancement des projets de transport importants au 31 décembre 2016 :

Nom du projet	Emplacement	Type	Mise en service prévue	Coût estimatif	Coûts en capital jusqu'à maintenant
Projets de développement					
Remise à neuf de l'infrastructure de transport dans la région de Guelph	Région de Guelph Sud-ouest de l'Ontario	Mise à niveau de la ligne de transport	Septembre 2016 ¹	87 M\$	86 M\$
Renforcement du réseau de transport dans les quartiers intermédiaires de Toronto	Toronto Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport	Décembre 2016 ²	118 M\$	113 M\$
Renforcement du réseau de transport d'Essex County	Région de Windsor-Essex Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne et nouveau poste de transport	2018	73 M\$	13 M\$
Poste de transport Clarington	Région d'Oshawa Sud-ouest de l'Ontario	Nouveau poste de transport	2018	267 M\$	192 M\$
Ligne de transport Northwest Bulk	Thunder Bay Nord-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport	À déterminer	À déterminer	–
Raccordement est-ouest – expansion de postes	Nord de l'Ontario	Expansion de postes de transport	2020	166 M\$	–
Projets d'investissements de maintien					
Poste de transport Bruce A	Tiverton Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2019	109 M\$	83 M\$
Poste de transport Richview, remplacement des disjoncteurs	Toronto Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2019	102 M\$	68 M\$
Poste de transport Lennox, remplacement des disjoncteurs	Napanee Sud-est de l'Ontario	Maintien du poste	2020	95 M\$	15 M\$
Poste de transport Beck 2, remplacement des disjoncteurs	Région de Niagara Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2021	93 M\$	28 M\$

¹ Plusieurs parties importantes du projet sont achevées et ont été mises en service en septembre 2016. Des travaux sur certaines parties secondaires du projet se poursuivent au premier trimestre de 2017.

² Plusieurs parties importantes du projet sont achevées et ont été mises en service en décembre 2016. Des travaux sur certaines parties secondaires du projet se poursuivent au premier trimestre de 2017.

Investissements en capital futurs

Le tableau qui suit résume les investissements en capital de Hydro One. Les estimations de la société sont fondées sur les attentes de la direction quant au montant des dépenses en immobilisations qui seront requises pour fournir des services de transport et de distribution efficaces, fiables et générateurs de valeur pour les clients, conformément au *Renewed Regulatory Framework* de la CEO. Ces estimations diffèrent de celles qui ont été fournies à l'exercice

précédent, reflétant une hausse annuelle de 126 millions de dollars pour 2017, de 113 millions de dollars pour 2018, de 239 millions de dollars pour 2019 et de 360 millions de dollars pour 2020. Ces investissements en capital futurs tiennent compte des meilleures estimations de la direction, et, le cas échéant, des projections intégrées aux propositions de tarifs en cours. Ces projections et le calendrier des dépenses sont en grande partie assujettis à l'approbation de la CEO et ils seront ajustés à l'avenir afin de refléter les décisions tarifaires de la CEO.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des investissements en capital annuels projetés pour les exercices 2017 à 2021, par secteur d'activité :

(en millions de dollars)	2017	2018	2019	2020	2021
Transport	1 086	1 132	1 217	1 278	1 486
Distribution	648	647	771	735	749
Autres activités	12	9	8	6	8
Total des investissements en capital	1 746	1 788	1 996	2 019	2 243

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des investissements en capital annuels projetés de Hydro One pour les exercices 2017 à 2021, par catégorie :

(en millions de dollars)	2017	2018	2019	2020	2021
Maintien	1 107	1 165	1 219	1 327	1 546
Développement	414	400	484	487	490
Autres ¹	225	223	293	205	207
Total des investissements en capital	1 746	1 788	1 996	2 019	2 243

¹ Les autres investissements en capital se rapportent à des projets spéciaux, comme les projets liés aux technologies de l'information.

Sommaire des sources et des affectations de liquidités

Les principales sources de flux de trésorerie de Hydro One sont les fonds provenant des activités d'exploitation, les émissions de titres d'emprunt sur les marchés financiers et les facilités de crédit bancaire, qui servent à répondre aux besoins de financement de Hydro One, notamment les dépenses en immobilisations de la société, le service et le remboursement de la dette ainsi que le versement de dividendes.

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)	2016	2015
Rentrées (sorties) liées aux activités d'exploitation	1 656	(1 248)
Rentrées liées aux activités de financement	161	2 954
Sorties liées aux activités d'investissement	(1 861)	(1 712)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(44)	(6)

Principaux facteurs de l'augmentation des rentrées liées aux activités d'exploitation

L'augmentation des rentrées liées aux activités d'exploitation est surtout attribuable à la comptabilisation en 2015 d'un recouvrement d'impôts différés de 2,8 milliards de dollars par suite du passage du régime fondé sur les paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés au régime fiscal fédéral.

Principaux facteurs de la diminution des rentrées liées aux activités de financement

Sources de liquidités

- En 2016, la société a reçu un produit de 2,3 milliards de dollars lié à l'émission de titres d'emprunt à long terme, comparativement à un produit de 350 millions de dollars pour l'exercice précédent.
- En 2016, la société a reçu un produit de 3 031 millions de dollars lié à l'émission de billets à court terme, comparativement à un produit de 2 891 millions de dollars pour l'exercice précédent.
- En 2015, la société a reçu un produit de 2,6 milliards de dollars tiré de l'émission d'actions ordinaires à la Province avant la conclusion du PAPE.

Affectations des liquidités

- Les dividendes versés en 2016 se sont chiffrés à 596 millions de dollars, soit 577 millions de dollars en dividendes sur les actions ordinaires et 19 millions de dollars en dividendes sur les actions privilégiées, comparativement à des dividendes de 888 millions de dollars versés en 2015. Les dividendes payés en 2015 comprenaient 75 millions de dollars en dividendes sur les actions ordinaires, 13 millions de dollars en dividendes sur les actions privilégiées ainsi qu'un dividende exceptionnel de 800 millions de dollars versé à la Province avant la conclusion du PAPE.

RAPPORT DE GESTION

- La société a remboursé des billets à court terme de 4 053 millions de dollars, comparativement à un remboursement de 1 400 millions de dollars pour l'exercice précédent.
- En 2016, la société a remboursé des titres de créance à long terme de 502 millions de dollars, comparativement à un remboursement de 585 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Principaux facteurs de l'augmentation des sorties liées aux activités d'investissement

Affectations des liquidités

- Les dépenses en immobilisations ont crû de 29 millions de dollars en 2016, surtout en raison de la hausse des investissements en capital liés au transport attribuable au programme continu d'investissements en capital de la société.
- En 2016, la société a payé 226 millions de dollars pour faire l'acquisition de Great Lakes Power, comparativement à

une somme de 90 millions de dollars payée en 2015 pour faire l'acquisition de Haldimand County Utilities Inc. (« Haldimand Hydro ») et de Woodstock Hydro Holdings Inc. (« Woodstock Hydro »).

- En août 2015, un montant de 53 millions de dollars a été investi dans Hydro One Brampton avant son dessaisissement en faveur de la Province.

Liquidités et stratégie de financement

Les liquidités à court terme proviennent des fonds provenant des activités d'exploitation, du programme de papier commercial de Hydro One Inc. et des facilités de crédit bancaire consolidées de la société. Aux termes de son programme de papier commercial, Hydro One Inc. est autorisée à émettre des billets à court terme d'une durée maximale de 365 jours pouvant aller jusqu'à 1,5 milliard de dollars. Au 31 décembre 2016, l'encours du papier commercial de Hydro One Inc. se chiffrait à 469 millions de dollars, comparativement à 1 491 millions de dollars au 31 décembre 2015. En outre, la société et Hydro One Inc. disposent de facilités de crédit bancaire renouvelables de 2 550 millions de dollars qui arrivent à échéance en 2021. La société peut utiliser les facilités de crédit aux fins du fonds de roulement et pour les besoins généraux de l'entreprise. Les liquidités à court terme prévues par le programme de papier commercial, les facilités de crédit et les fonds provenant des activités d'exploitation prévues devraient suffire à financer les besoins normaux de la société en matière d'exploitation.

Au 31 décembre 2016, la dette à long terme de la société, dont le principal se chiffre à 10 671 millions de dollars, comprenait des titres d'emprunt à long terme de 10 523 millions de dollars dans le cadre du programme de billets à moyen terme de Hydro One Inc. et des titres d'emprunt à long terme d'un montant en capital de 148 millions de dollars détenus par Great Lakes Power. Au 31 décembre 2016, le montant en capital autorisé maximal des billets pouvant être émis aux termes du prospectus lié au programme de billets à moyen terme en vigueur déposé en décembre 2015 s'élevait à 3,5 milliards de dollars, une tranche de 1,2 milliard de dollars demeurant disponible pour émission jusqu'en janvier 2018. La dette à long terme est composée de billets et de débetures

arrivant à échéance entre 2017 et 2064 et, au 31 décembre 2016, la durée moyenne à courir jusqu'à l'échéance de ces effets était d'environ 15,9 ans et leur taux d'intérêt nominal pondéré, de 4,3 %.

Le 30 mars 2016, Hydro One a déposé un prospectus préalable de base simplifié universel définitif (le « prospectus de base universel ») auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada. Le prospectus de base universel permet à Hydro One d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt, des actions ou d'autres valeurs mobilières ou encore, une combinaison de ces types de titres, d'une somme pouvant atteindre 8,0 milliards de dollars durant la période de 25 mois se terminant le 30 avril 2018. Hydro One a déposé son prospectus de base universel en partie pour simplifier le placement secondaire d'actions en circulation de la société par la Province et pour procurer à la société une plus grande souplesse financière pour l'avenir. En 2016, Hydro One a conclu le placement secondaire d'une partie de ses actions ordinaires auparavant détenues par la Province. Se reporter à la rubrique « Autres événements – Changement de la structure de propriété de Hydro One » pour obtenir des détails sur cette opération. À la clôture de l'opération, la tranche qui demeurait disponible aux termes du prospectus de base universel s'élevait à 6 030 millions de dollars.

Au 31 décembre 2016, la société et Hydro One Inc. se conformaient à toutes les clauses restrictives et limites de nature financière associées à l'encours des emprunts et des facilités de crédit.

Notes de crédit

Au 31 décembre 2016, les notes attribuées à Hydro One étaient les suivantes :

Agence de notation	Note de crédit
Standard & Poor's Rating Services (S&P)	A

Hydro One n'a pas cherché à obtenir de notation de crédit relativement à ses titres. Une note d'émetteur attribuée par S&P est un avis prospectif portant sur la solvabilité générale du débiteur. Cet avis porte sur la capacité et la volonté du débiteur de satisfaire à ses engagements financiers à mesure qu'ils viennent à échéance, mais non sur une obligation financière en particulier. Un débiteur ayant reçu la note à long terme « A » possède une solide capacité de satisfaire à ses engagements financiers, mais est un peu plus vulnérable aux incidences défavorables de changements de circonstances et de variations de la conjoncture économique que les débiteurs ayant obtenu des notes supérieures.

La note susmentionnée ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres ni ne porte sur le cours des titres ou l'opportunité pour un investisseur particulier d'investir dans ceux-ci. Rien ne garantit que la note sera maintenue pendant une période donnée ou que S&P ne la modifiera pas ni ne la retirera entièrement dans l'avenir. Hydro One a versé et prévoit verser des sommes à S&P aux termes de conventions conclues avec celle-ci relativement à la note qui lui a été attribuée, et prévoit lui verser d'autres sommes dans l'avenir si les titres sont notés.

Au 31 décembre 2016, les notes attribuées à la dette à long terme et à court terme de Hydro One Inc. étaient les suivantes :

Agence de notation	Dette à court terme Notes	Dette à long terme Notes
DBRS Limited	R-1 (bas)	A (élevé)
Moody's Investors Service	Préférentiel-2	A3
S&P	A-1	A

Incidence des taux d'intérêt

La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque son rendement des capitaux propres réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des variations des taux de rendement de référence des titres de créance du gouvernement du Canada et de l'écart de rendement des obligations de sociétés de services publics notées « A ». Se reporter à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque – Risques liés aux activités de Hydro One – Risque lié au marché, aux instruments financiers et au crédit » pour plus de détails.

Régime de retraite

En 2016, Hydro One a versé des cotisations d'environ 108 millions de dollars au titre de son régime de retraite, contre à peu près 177 millions de dollars en 2015, et engagé des coûts nets périodiques au titre des prestations de retraite de 116 millions de dollars, par rapport à 163 millions de dollars en 2015.

En juin 2016, Hydro One Inc. a déposé une évaluation actuarielle de son régime de retraite au 31 décembre 2015. Selon cette évaluation et les niveaux du salaire ouvrant droit à pension de 2016, les cotisations annuelles de l'employeur ont été réduites d'environ 72 millions de dollars en 2016, alors qu'elles se chiffraient à environ

180 millions de dollars selon l'estimation au 31 décembre 2015, principalement en raison de l'amélioration de la situation de capitalisation du régime et des hypothèses actuarielles futures. La baisse reflète aussi l'incidence des changements mis en place par la direction pour améliorer l'équilibre entre les cotisations des employés et celles de la société au régime de retraite. La mise à jour de l'évaluation actuarielle a donné lieu à une diminution de 25 millions de dollars des produits de 2016 ainsi qu'à une diminution équivalente des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, car la baisse des cotisations de retraite sera rendue aux clients à même le compte d'écart et de report des coûts du régime de retraite dans les prochaines requêtes relatives aux tarifs. La société estime que ses cotisations au titre du régime de retraite pour 2017 et 2018 totaliseront environ 105 millions de dollars et 102 millions de dollars, respectivement.

L'obligation au titre des prestations de retraite de la société dépend de diverses hypothèses et estimations, notamment le taux d'actualisation, le taux de rendement des actifs du régime, le taux d'augmentation du coût de la vie et les hypothèses relatives aux taux de mortalité. Une analyse complète des principales hypothèses et estimations est présentée à la rubrique « Estimations et jugements comptables critiques – Avantages sociaux futurs ».

Autres obligations Arrangements hors bilan

Il n'y a pas d'arrangements hors bilan qui ont, ou sont susceptibles d'avoir, une incidence importante aujourd'hui ou dans l'avenir sur la

situation financière de la société, l'évolution de sa situation financière, ses produits ou charges, ses résultats d'exploitation, sa situation de trésorerie, ses dépenses en immobilisations ou ses sources de financement.

Sommaire des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Le tableau qui suit présente un sommaire de la dette et des autres obligations contractuelles importantes de Hydro One ainsi que d'autres engagements commerciaux :

31 décembre 2016 (en millions de dollars)	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations contractuelles (échéances annuelles)					
Dette à long terme – Remboursements de capital	10 671	602	1 484	1 156	7 429
Dette à long terme – Paiements d'intérêts	8 145	456	827	754	6 108
Billets à court terme à payer	469	469	–	–	–
Cotisations au régime de retraite ¹	207	105	102	–	–
Obligations liées à l'environnement ainsi qu'à la mise hors service d'immobilisations	243	27	51	65	100
Conventions d'impartition	374	165	196	4	9
Engagements découlant de contrats de location-exploitation	42	11	16	13	2
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	73	17	33	18	5
Total des obligations contractuelles	20 224	1 852	2 709	2 010	13 653
Autres engagements commerciaux (selon l'année d'échéance)					
Facilités de crédit ²	2 550	–	–	2 550	–
Lettres de crédit ³	174	174	–	–	–
Garanties ⁴	330	330	–	–	–
Total des autres engagements commerciaux	3 054	504	–	2 550	–

¹ Les cotisations à la caisse de retraite de Hydro One sont généralement versées avec un décalage de 1 mois. Les cotisations de retraite minimales pour 2017 et 2018 sont fondées sur une évaluation actuarielle établie au 31 décembre 2015 et sur le niveau projeté du salaire ouvrant droit à pension.

² Le 15 août 2016, Hydro One Inc. a mis fin à ses facilités de crédit totalisant 2,3 milliards de dollars et échéant en juin 2020 et en octobre 2018 et conclu une nouvelle facilité de crédit de 2,3 milliards de dollars venant à échéance en juin 2021. Le 7 novembre 2016, la date d'échéance de la facilité de crédit de 250 millions de dollars de Hydro One a été reportée de novembre 2020 à novembre 2021.

³ Les lettres de crédit comprennent une lettre de crédit de 150 millions de dollars se rapportant à des conventions de retraite et des lettres de crédit totalisant 24 millions de dollars fournies en guise de soutien prudentiel.

⁴ Les garanties correspondent au soutien prudentiel offert à la SIERE par Hydro One Inc. au nom de ses filiales.

Réglementation

La CEO approuve tant les besoins en matière de produits que les tarifs des entreprises de transport et de distribution réglementées de Hydro One. Les tarifs sont conçus pour permettre aux entreprises de transport et de distribution de la société de recouvrer les coûts autorisés et de gagner un taux de rendement annuel sur les capitaux

propres investis dans les entreprises réglementées. Ce taux est établi selon une formule, obtenue par l'application d'une prime du risque des capitaux propres aux taux d'intérêt prévus sur les obligations à long terme. De plus, la CEO approuve des avenants tarifaires afin de permettre le recouvrement ou le règlement de comptes de report réglementaires précis au cours d'une période donnée.

Le tableau qui suit résume l'état des principales procédures réglementaires concernant Hydro One :

Demande	Année(s)	Type	État
Tarifs d'électricité			
Hydro One Networks	2015-2016	Transport – Coûts de prestation du service	Décision de la CEO reçue
Hydro One Networks	2017-2018	Transport – Coûts de prestation du service	En attention de la décision de la CEO
Hydro One Networks	2015-2017	Distribution – Tarifs adaptés	Décision de la CEO reçue
B2M LP	2015-2019	Transport – Coûts de prestation du service	Décision de la CEO reçue
Great Lakes Power	2017	Transport – Coûts de prestation du service	En attention de la décision de la CEO

Demande	Année(s)	Type	État
Demandes relatives à des fusions, acquisitions, regroupements et désinvestissements			
Great Lakes Power	s. o.	Acquisition	Décision de la CEO reçue
Orillia Power	s. o.	Acquisition	En attention de la décision de la CEO
Demandes de permis de construction			
Projet de renforcement du réseau de transport d'Essex County	s. o.	Article 92	Décision de la CEO reçue

La CEO a approuvé les besoins en matière de produits de Hydro One, sous réserve de certains ajustements annuels, pour l'entreprise de transport de Hydro One Networks jusqu'en 2016, pour B2M LP jusqu'en 2019 et pour l'entreprise de distribution de Hydro One

Networks jusqu'à la fin de 2017. Le tableau suivant résume les principaux éléments et l'état des demandes de modifications tarifaires pour l'électricité de Hydro One.

Demande	Année	RCP		État des demandes de modifications tarifaires	État de l'ordonnance tarifaire
		Autorisé (A) ou prévu (P)	Base tarifaire		
Transport					
Hydro One Networks	2016	9,19 % (A)	10 040 M\$	Approuvée en janvier 2015	Approuvée en janvier 2016
	2017	8,78 % (A)	10 554 M\$	Déposée en mai 2016	Dépôt au T1 2017
	2018	8,78 % (P)	11 226 M\$	Déposée en mai 2016	Dépôt au T4 2017
B2M LP	2016	9,19 % (A)	516 M\$	Approuvée en décembre 2015	Approuvée en janvier 2016
	2017	8,78 % (A)	509 M\$	Approuvée en décembre 2015	Déposée en décembre 2016
	2018	8,78 % (P)	502 M\$	Approuvée en décembre 2015	Dépôt au T4 2017
	2019	8,78 % (P)	496 M\$	Approuvée en décembre 2015	Dépôt au T4 2018
Great Lakes Power	2017	9,19 % (P)	218 M\$	Déposée en décembre 2016	Déposée en décembre 2016
Distribution					
Hydro One Networks	2016	9,19 % (A)	6 863 M\$	Approuvée en mars 2015	Approuvée en avril 2015
	2017	8,78 % (A)	7 190 M\$	Approuvée en mars 2015	Approuvée en décembre 2016

Hydro One Networks

Le 31 mai 2016, Hydro One Networks a soumis une requête auprès de la CEO portant sur les tarifs de transport de l'électricité pour 2017 et 2018. La requête vise l'approbation d'une base tarifaire de 10 554 millions de dollars pour 2017 et de 11 226 millions de dollars pour 2018. En octobre 2016, la CEO a publié sa mise à jour des paramètres du coût en capital à l'égard des tarifs qui seront en vigueur en 2017, et qui comprend un ajustement à 8,78 % du rendement des capitaux propres autorisé pour 2017. Elle expose aussi un programme d'investissements en capital prévus liés au transport pour la période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2021 comprenant des dépenses d'investissement visant essentiellement la fiabilité, la sécurité et les besoins de la clientèle, et ce, d'une manière rentable. La direction s'attend à ce qu'une décision lui parvienne au premier semestre de 2017 et que les nouveaux tarifs soient rétroactifs au 1^{er} janvier 2017. D'autres requêtes relatives aux tarifs de transport seront déposées aux termes du cadre réglementaire fondé sur des incitatifs de la CEO.

Hydro One Networks prévoit soumettre une demande pour les tarifs de distribution de 2018 à 2022 aux termes du cadre réglementaire fondé sur des incitatifs de la CEO au cours du premier trimestre de 2017.

B2M LP

Le 14 janvier 2016, la CEO a publié sa décision et ordonnance tarifaire approuvant le recouvrement des besoins en matière de produits de B2M LP au moyen des tarifs de transport uniformes de 2016. Le 1^{er} décembre 2016, B2M LP a soumis un projet d'ordonnance tarifaire comprenant la révision des besoins en matière de produits à 34 millions de dollars pour 2017, ce qui tient compte de la mise à jour pour 2017 des paramètres du coût en capital publiée par la CEO en octobre 2016.

Autres questions de réglementation

Audiences générales de la CEO sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi

En 2015, la CEO a entrepris un processus de consultation visant à étudier les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi des sociétés de services publics à tarifs réglementés, et ce, dans le but d'élaborer des principes directeurs standards qui guideront ses futurs examens des coûts liés aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi et d'établir des exigences d'application particulières et des mécanismes réglementaires cohérents et appropriés pour le recouvrement des coûts. Hydro One et d'autres parties intéressées ont soumis par écrit leurs observations aux questions initiales de la CEO qui visaient à obtenir des points de vue sur les principaux sujets d'intérêt de la CEO. À la suite du forum tenu en juillet 2016 à l'intention des parties intéressées, des observations écrites mises à jour ont été soumises à la CEO en septembre 2016. On s'attend à ce qu'après l'analyse par la CEO des observations écrites mises à jour, la CEO définisse les principes qui guideront ses futurs examens des coûts liés aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi et fournisse des directives détaillées sur les exigences de mise en application et les mécanismes réglementaires de recouvrement des coûts.

Autres événements

Changement de la structure de propriété de Hydro One

En novembre 2015, Hydro One et la Province ont réalisé un PAPE à la Bourse de Toronto visant environ 89,3 millions d'actions ordinaires de Hydro One, soit 15 % des actions détenues par la Province. Avant la clôture du PAPE, Hydro One et sa filiale, Hydro One Inc., ont effectué une série d'opérations (les « opérations préalables au PAPE ») qui ont mené, entre autres, à l'acquisition par Hydro One de la totalité des actions émises et en circulation de Hydro One Inc. appartenant à la Province et à l'émission de nouvelles actions ordinaires et privilégiées de Hydro One en faveur de la Province. Hydro One et Hydro One Inc. sont des émetteurs assujettis. En avril 2016, la Province a réalisé un placement secondaire visant 83,3 millions d'actions ordinaires de Hydro One à la Bourse de Toronto. Hydro One n'a touché aucun produit de l'une ou l'autre des ventes d'actions ordinaires par la Province. En date du 31 décembre 2016, la Province détient directement quelque 70,1 % du total des actions ordinaires émises et en circulation de Hydro One.

Recours collectif

Hydro One Inc., Hydro One Networks, Hydro One Remote Communities Inc. et Norfolk Power Distribution Inc. sont les parties défenderesses dans un recours collectif en vertu duquel le

représentant des demandeurs réclame jusqu'à 125 millions de dollars en dommages, alléguant des pratiques de facturation inappropriées. Une requête visant à faire certifier ce recours collectif est en cours. Compte tenu du stade peu avancé de la poursuite, il est impossible pour le moment d'estimer le montant de la perte éventuelle pouvant découler de cette action.

Acquisitions

Intégration de Haldimand Hydro et de Woodstock Hydro

En 2015, la société a fait l'acquisition de deux entreprises de distribution locales ontariennes, Haldimand Hydro et Woodstock Hydro. En septembre 2016, la société avait terminé l'intégration de ces deux entreprises, démarche qui comprenait l'intégration des employés, des renseignements sur la clientèle et la facturation, des processus et des activités.

Acquisition de Great Lakes Power

Le 31 octobre 2016, soit après la réception d'une approbation réglementaire de l'opération par la CEO, Hydro One a réalisé l'acquisition de Great Lakes Power, entreprise de transport d'électricité réglementée de l'Ontario située sur la rive est du lac Supérieur, au nord et à l'est de Sault Ste. Marie, en Ontario. Le prix d'achat total de Great Lakes Power s'est établi à environ 376 millions de dollars, y compris la prise en charge de dettes en cours d'environ 150 millions de dollars. Le 16 janvier 2017, le nom de Great Lakes Power a été changé pour Hydro One Sault Ste. Marie LP.

Le 23 décembre 2016, Great Lakes Power a déposé une requête relative aux tarifs de 2017 afin de demander une hausse de 1,9 % des besoins en matière de produits approuvés pour 2016, donnant lieu à une révision des besoins en matière de produits à 41 millions de dollars.

Acquisition d'Orillia Power

En août 2016, la société a conclu une convention visant l'acquisition d'Orillia Power Distribution Corporation (« Orillia Power »), société de distribution d'électricité située dans le comté de Simcoe, en Ontario, moyennant une somme d'environ 41 millions de dollars, y compris la prise en charge de dettes en cours et de passifs réglementaires d'un montant approximatif de 15 millions de dollars, sous réserve des ajustements de clôture. L'acquisition est tributaire de l'approbation réglementaire de la CEO.

Main-d'œuvre de Hydro One

Hydro One a une main-d'œuvre qualifiée et souple comptant près de 5 500 employés réguliers et plus de 2 000 employés non réguliers à

l'échelle de la province, formée de gens de métier, d'ingénieurs, de professionnels, de directeurs et de cadres supérieurs. Aux employés réguliers de Hydro One s'ajoutent des travailleurs recrutés principalement parmi une vaste main-d'œuvre externe disponible aux termes d'ententes conclues avec les syndicats de la société représentant divers travailleurs, parfois appelés des « bureaux de

placement syndical », et aussi des employés contractuels. Les bureaux de placement syndical offrent à Hydro One la possibilité de recourir en toute souplesse à des travailleurs très bien formés possédant les compétences appropriées pouvant répondre à ses besoins saisonniers ou aux besoins particuliers d'un projet donné.

Le tableau qui suit présente le nombre d'employés de Hydro One au 31 décembre 2016.

	Employés réguliers	Employés non réguliers	Total
Power Workers' Union (le « PWU »)	3 470	698 ¹	4 168
The Society of Energy Professionals (la « SEP »)	1 365	44	1 409
Canadian Union of Skilled Workers (le « CUSW ») et syndicats du secteur de la construction ²	–	1 275	1 275
Nombre total d'employés représentés par des syndicats	4 835	2 017	6 852
Membres de la direction et employés non représentés	659	28	687
Nombre total d'employés	5 494	2 045	7 539

¹ Y compris 528 employés non réguliers issus des « bureaux de placement syndical » couverts par la convention du PWU.

² Des employés sont représentés conjointement par les deux syndicats. Les syndicats du secteur de la construction ont des conventions collectives avec l'Electrical Power Systems Construction Association (l'« EPSCA »).

Rémunération à base d'actions

En 2016, la société a accordé des attributions aux termes de son régime incitatif à long terme, lesquelles sont constituées de droits à la valeur d'actions liées au rendement (« DVAR ») et de droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (« DVAAR »), qui sont réglés en instruments de capitaux propres. Au 31 décembre 2016, 230 600 DVAR et 254 150 DVAAR étaient en circulation. Aucune attribution aux termes du régime incitatif à long terme n'a été accordée en 2015.

Mesures non conformes aux PCGR

Fonds provenant des activités d'exploitation (« FPAE ») et FPAE ajustés

Les FPAE s'entendent des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation après les ajustements servant à rendre compte : i) des variations des soldes hors trésorerie liées aux activités d'exploitation,

ii) des dividendes payés sur les actions privilégiées et iii) de la distribution à la participation sans contrôle. Les FPAE ajustés s'entendent des FPAE, après les ajustements servant à rendre compte de l'incidence de l'actif d'impôts différés découlant du passage du régime fondé sur les paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés au régime fiscal fédéral. La direction estime que les FPAE et les FPAE ajustés sont utiles à titre de mesures complémentaires des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la société, car les FPAE excluent les fluctuations temporelles du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie et des flux de trésorerie non attribuables aux actionnaires ordinaires, et les FPAE ajustés excluent l'incidence de l'actif d'impôts différés lié au PAPE. C'est pourquoi ils constituent une mesure uniforme de la performance des actifs de la société en matière de production de trésorerie.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation, des FPAE et des FPAE ajustés :

*Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)*

	2016	2015
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	1 656	(1 248)
Variations des soldes hors trésorerie liées à l'exploitation	(134)	(213)
Dividendes sur les actions privilégiées	(19)	(13)
Distributions à la participation sans contrôle	(9)	(5)
FPAE	1 494	(1 479)
Moins : Actif d'impôts différés ¹	–	(2 810)
FPAE ajustés	1 494	1 331

¹ Incidence de l'actif d'impôts différés qui a découlé du passage du régime fondé sur les paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés au régime fiscal fédéral.

Bénéfice par action ordinaire ajusté

Le bénéfice de base et dilué par action ordinaire ajusté indiqué dans le tableau qui suit a été établi par la direction à titre d'information supplémentaire en présumant que le nombre total d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 595 000 000 au cours des exercices clos respectivement les 31 décembre 2016 et 2015. Cette information pro forma supplémentaire est utilisée en interne par la direction depuis le PAPE visant le placement des actions ordinaires de la société, effectué en novembre 2015, qui s'en sert afin d'évaluer la

performance de la société, et elle est jugée utile pour éliminer l'incidence d'un nombre d'actions en circulation et détenues par la Province qui était différent et non comparable avant le PAPE. Le bénéfice par action ordinaire ajusté est considéré comme une mesure importante et la direction estime que sa présentation uniforme pour toutes les périodes, compte tenu du nombre d'actions en circulation au moment du PAPE et par la suite, fournit aux utilisateurs une base de comparaison pour évaluer les activités de la société.

<i>Exercices clos les 31 décembre</i>	2016	2015
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires <i>(en millions de dollars)</i>	721	690
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pro forma		
De base	595 000 000	595 000 000
Effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs	1 700 823	94 691
Dilué	596 700 823	595 094 691
Bénéfice par action ordinaire ajusté		
De base	1,21 \$	1,16 \$
Dilué	1,21 \$	1,16 \$

Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ajustées

Les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ajustées s'entendent des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation après les ajustements servant à rendre compte de l'incidence de l'actif d'impôts différés découlant du passage du régime fondé sur les paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés

au régime fiscal fédéral. La direction estime que cette mesure est utile à titre de mesure complémentaire des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation de la société, car elle exclut l'incidence de l'actif d'impôts différés lié au PAPE. C'est pourquoi les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ajustées constituent une mesure uniforme des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation de la société par rapport à celles des périodes précédentes.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation et des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ajustées :

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)</i>	2016	2015
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	1 656	(1 248)
Moins : Actif d'impôts différés ¹	-	(2 810)
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ajustées	1 656	1 562

¹ Incidence de l'actif d'impôts différés qui a découlé du passage du régime fondé sur les paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés au régime fiscal fédéral.

Si le bénéfice net ajusté est éventuellement employé dans des documents d'information continue à venir de Hydro One, il s'entendra du bénéfice net après les ajustements servant à rendre compte de certains éléments tels que les éléments non récurrents ou d'autres éléments ponctuels qui, pour la direction, ne sont pas représentatifs de la performance opérationnelle de la société. Aucun ajustement de ce type n'a été apporté au bénéfice net dans le présent rapport de gestion. La direction estime que cette mesure est utile à l'évaluation de la performance financière et opérationnelle future de la société.

Les FPAE, les FPAE ajustés, le bénéfice de base et dilué par action ordinaire ajusté, les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ajustées et le bénéfice net ajusté ne sont pas des mesures reconnues par les PCGR des États-Unis, qui n'en prescrivent pas de signification normalisée. Il est par conséquent improbable qu'ils soient directement comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ils ne doivent pas être pris isolément ni se substituer à d'autres mesures d'analyse de l'information financière de la société présentée conformément aux PCGR des États-Unis.

Opérations entre apparentés

La Province est l'actionnaire majoritaire de Hydro One. La SIERE, Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), la SFIEO, la CEO et Hydro One Brampton sont des apparentés à Hydro One puisque la Province les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci. Un résumé des opérations entre apparentés qui ont eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est fourni ci-après :

Apparenté	Opération	Exercices clos les 31 décembre	
		2016	2015
		<i>(en millions de dollars)</i>	
Province ¹	Versement de dividendes	451	888
	Actions ordinaires émises ²	–	2 600
	Coûts liés au PAPE remboursés ultérieurement par la Province ³	–	7
SIERE	Achats d'électricité	2 096	2 318
	Produits tirés des services de transport	1 549	1 548
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	125	127
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	32	32
	Financement reçu relativement aux programmes de conservation et de gestion de la demande	63	70
OPG	Achats d'électricité	6	11
	Produits tirés de la prestation de services de construction et d'entretien de l'équipement	5	7
	Coûts passés en charges au titre de l'achat de services	1	1
SFIEO	Paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés ⁴	–	2 933
	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	1	6
	Frais payés au titre de l'indemnisation (a pris fin le 31 octobre 2015)	–	8
CEO	Frais liés à la CEO	11	12
Hydro One Brampton ¹	Produits tirés des services de gestion et d'administration et du réseau de compteurs intelligents	3	1

¹ Le 31 août 2015, Hydro One Inc. a réalisé la scission de sa filiale, Hydro One Brampton, en faveur de la Province.

² Le 4 novembre 2015, Hydro One a émis des actions ordinaires à la Province pour un produit de 2,6 milliards de dollars.

³ En 2015, Hydro One a engagé certaines charges liées au PAPE, d'un montant total de 7 millions de dollars, qui ont été par la suite remboursées par la Province.

⁴ En 2015, Hydro One a versé à la SFIEO des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés totalisant 2,9 milliards de dollars, y compris la taxe de départ de 2,6 milliards de dollars.

Au 31 décembre 2016, les montants à recevoir d'apparentés ou à payer à ceux-ci à la suite des opérations susmentionnées s'élevaient, respectivement, à 158 millions de dollars et à 147 millions de dollars, contre 191 millions de dollars et 138 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2015. Au 31 décembre 2016, les montants à payer à des apparentés incluaient un montant dû à la SIERE de 143 millions de dollars pour des achats d'électricité, contre 134 millions de dollars au 31 décembre 2015.

Gestion des risques et facteurs de risque

Risques liés aux activités de Hydro One

Risques liés à la réglementation et risques liés aux produits d'exploitation de Hydro One

Risques liés à l'obtention d'ordonnances tarifaires

La société est exposée au risque que la CEO n'approuve pas les besoins en matière de produits de transport et de distribution que la société demandera dans ses requêtes en révision de tarifs en cours ou

futures. Les requêtes en révision de tarifs indiquant des besoins en matière de produits sont assujetties au processus d'examen de la CEO, processus qui fait habituellement appel à la participation d'intervenants et à un processus d'audiences publiques. Rien ne garantit que les décisions ou les ordonnances tarifaires que la CEO prendra ou rendra à la suite de ce processus permettront à Hydro One de récupérer la totalité des coûts qu'elle aura effectivement engagés, les coûts d'emprunt et les impôts sur le bénéfice, ou de réaliser un certain rendement sur ses capitaux propres. Si Hydro One ne parvient pas à obtenir des ordonnances tarifaires acceptables ou des rendements des capitaux propres approuvés appropriés ou à récupérer tous les coûts qu'elle aura effectivement engagés, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses entreprises de transport ou de distribution, la mesure dans laquelle et le moment auquel elle pourra engager des dépenses en immobilisations, les notes accordées par les agences de notation, l'émission de titres de créance à long terme et leur coût et d'autres questions, ce qui, du coup, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la

société. En outre, rien ne garantit que la société obtiendra les décisions requises de ses organismes de réglementation en temps opportun et, par conséquent, elle pourrait devoir engager des coûts avant de connaître ses besoins en matière de produits approuvés.

Risques liés aux différences entre les résultats réels et les résultats prévus

La société pourra récupérer les coûts qu'elle aura effectivement engagés pour fournir ses services et pourra réaliser le rendement des capitaux propres autorisé dans la mesure où elle peut obtenir les résultats prévus qui ont été établis et approuvés lors du processus d'établissement des tarifs. Les coûts réels pourraient dépasser les coûts prévus approuvés si, par exemple, la société engageait des frais d'exploitation, d'entretien, d'administration, d'immobilisations et de financement supérieurs à ceux qui sont inclus dans le calcul des besoins en matière de produits approuvés de la société. Si la société était incapable d'obtenir des décisions tarifaires acceptables ou de récupérer les coûts effectivement engagés en sus des coûts prévus, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

De plus, la CEO approuve les tarifs de transport et de distribution de la société d'après les niveaux projetés de charge et de consommation d'électricité, entre autres facteurs. Si la charge ou la consommation réelle se révélait considérablement inférieure aux niveaux projetés, les produits d'exploitation et le bénéfice net de la société relativement à l'une ou l'autre de ces entreprises, ou aux deux, pourraient subir d'importants contrecoups. De plus, les besoins en matière de produits de la société pour ces entreprises sont notamment fondés sur des hypothèses de coûts qui pourraient ne pas se concrétiser. Rien ne garantit que la CEO autorisera des hausses tarifaires suffisantes pour neutraliser l'incidence financière défavorable de changements non prévus de la demande d'électricité ou des coûts de la société.

La société est assujettie au risque de perte de revenus en raison d'autres facteurs, comme les tendances économiques et les conditions météorologiques qui influent sur la demande en électricité. Les résultats d'exploitation globaux de la société pourraient fluctuer considérablement d'une saison et d'un exercice à l'autre en raison de ces tendances et conditions météorologiques. Par exemple, un été plus frais que prévu ou un hiver plus chaud que prévu pourrait réduire la demande d'électricité en deçà des prévisions faites par la société, ce qui pourrait faire diminuer les produits d'exploitation de la société par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La charge de la société pourrait aussi subir les contrecoups des programmes de conservation et de gestion de la demande qui sont menés à bien dont les résultats dépassent les prévisions attendues.

Risques liés aux modèles d'établissement des tarifs de transport et de distribution

La CEO approuve et modifie régulièrement le rendement des capitaux propres des entreprises de transport et de distribution. Elle pourrait décider à l'avenir de réduire le rendement des capitaux propres autorisé pour l'une ou l'autre de ces entreprises, de modifier la formule ou la méthode qu'elle utilise pour établir le rendement des capitaux propres ou d'abaisser la pondération de la composante capitaux propres de la structure de capital réputée. Une telle réduction pourrait faire reculer le bénéfice net de la société.

En vertu de la récente méthode d'établissement des tarifs incitative personnalisée de la CEO, une requête en révision de tarifs doit couvrir une période d'au moins cinq ans. La prévision de données clés, notamment les produits, les charges d'exploitation et le capital, sur une durée aussi longue comporte des risques. Par exemple, si la société doit engager des dépenses en immobilisations imprévues qui n'étaient pas envisagées dans sa dernière décision tarifaire, elle pourrait devoir engager des coûts qui ne seront pas récupérables avant une période ultérieure ou qui ne pourront l'être au moyen de tarifs futurs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Après l'établissement des tarifs au moyen d'une requête d'établissement des tarifs incitative personnalisée, la CEO s'attend à ce qu'il n'y ait pas de requêtes visant des mises à jour annuelles au cours de la période de cinq ans, sous réserve de circonstances exceptionnelles, sauf s'il s'agit de la compensation de comptes d'écart et de report établis. À titre d'exemple, la CEO ne s'attend pas à recevoir de demandes tarifaires annuelles par suite de la mise à jour du coût en capital (y compris le rendement des capitaux propres), du fonds de roulement ou du volume des ventes. Si les taux d'intérêt augmentaient au cours de la période visée par une décision tarifaire et qu'aucun changement correspondant n'était autorisé au coût du capital autorisé (y compris le rendement des capitaux propres) de la société, cela réduirait le rendement financier de la société.

Dans la mesure où la CEO approuve le compte d'écart des immobilisations en service des entreprises de transport et de distribution, la CEO pourrait réclamer la partie correspondante des produits de la société si cette dernière ne respectait pas les seuils d'immobilisations en service établis.

Risques liés aux dépenses en immobilisations

Pour être récupérables, les dépenses en immobilisations doivent être approuvées par la CEO, que ce soit par le biais de l'approbation des programmes de dépenses en immobilisations, de la base tarifaire ou des besoins en matière de produits soumis aux fins de

l'établissement des tarifs de transport et de distribution, ce qui inclut l'incidence des dépenses en immobilisations sur la base tarifaire ou le coût du service. Rien ne garantit que toutes les dépenses en immobilisations que Hydro One engagera seront approuvées par la CEO. Les dépenses en immobilisations excédentaires pourraient ne pas pouvoir être récupérées au moyen des tarifs de transport ou de distribution. La société pourrait engager des dépenses en immobilisations imprévues dans le cadre de l'entretien ou de l'amélioration de ses actifs, étant donné, surtout, qu'une nouvelle technologie pourrait s'avérer nécessaire pour permettre la production d'énergie renouvelable et que des problèmes techniques non prévus pourraient être décelés dans la mise en œuvre des projets. Il y a le risque que la CEO n'autorise pas la société à recouvrer la totalité de ces dépenses à l'avenir. Dans la mesure du possible, Hydro One s'efforce d'atténuer ce risque en s'assurant d'effectuer des dépenses prudentes, en demandant à l'organisme de réglementation des directives claires sur le partage des coûts ainsi que l'approbation préalable de ses dépenses en immobilisations.

Toute décision réglementaire future de la part de la CEO visant à rejeter les dépenses en immobilisations ou à en limiter la récupération pourrait donner lieu à des besoins en matière de produits approuvés ou à une base tarifaire plus faibles que prévu, à une dépréciation des actifs ou à des imputations aux résultats d'exploitation de la société, l'un ou l'autre de ces éléments pouvant avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risques liés aux actifs d'impôts différés

En raison du passage du régime de paiements tenant lieu d'impôts au régime fiscal fédéral en lien avec le PAPE de la société, Hydro One a constaté des actifs d'impôts différés en raison de la réévaluation de l'assiette fiscale de ses immobilisations à leur juste valeur marchande et de la comptabilisation des dépenses en immobilisations admissibles. Les membres de la direction estiment que cela donnera lieu à des économies nettes annuelles pendant au moins cinq ans en raison de la réduction de la charge d'impôts sur le bénéfice payable par Hydro One associée essentiellement à une hausse de l'amortissement fiscal. Il y a le risque que, dans des requêtes en révision de tarifs en cours ou futures, la CEO soustraie des besoins en matière de produits de la société la totalité ou une partie de ces économies nettes. Si la CEO devait réduire les besoins en matière de produits de la société de cette manière, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risques liés à d'autres requêtes soumises à la CEO

La société est également exposée au risque de ne pas obtenir les approbations requises des organismes de réglementation relativement à d'autres questions, comme les demandes d'autorisation de

construire, les demandes de fusion, d'acquisition, de regroupement et de dessaisissement, et des questions environnementales. Les décisions relatives à l'acquisition ou au dessaisissement d'autres entreprises réglementées autorisées par la CEO sont assujetties à l'approbation de celle-ci. Par conséquent, il y a le risque que de telles questions ne soient pas approuvées ou que des conditions défavorables soient imposées par la CEO.

Risque lié aux revendications des Premières Nations et des Métis

Certains actifs de transport et de distribution, existants ou proposés, de la société sont ou pourraient être situés sur des terres appartenant à des réserves (selon la définition qu'en donne la *Loi sur les Indiens du Canada*; Réserves) et des terres qui font l'objet de revendications fondées sur des droits – ancestraux, issus de traités ou autres – de la part des Premières Nations ou des Métis. Quelques chefs, collectivités ou membres des Premières Nations et des Métis ont fait des déclarations en matière de souveraineté et de compétence relativement à des terres appartenant à des réserves et à des territoires traditionnels et sont de plus en plus prêts à faire valoir leurs revendications auprès des tribunaux ou au moyen de mesures directes. Ces revendications ou le règlement de ses réclamations pourraient avoir un effet défavorable important sur la société ou une incidence défavorable importante sur ses activités d'exploitation, y compris l'aménagement de projets actuels et futurs.

Les activités d'exploitation et les autres activités de la société pourraient obliger la Couronne à consulter les Premières Nations et les Métis et, éventuellement, à prendre des mesures d'accommodation à leur égard. Des aspects procéduraux de l'obligation de consulter pourraient être délégués à la société par la Province ou le gouvernement fédéral. S'il est perçu que la Couronne n'a pas consulté suffisamment les Premières Nations ou les Métis ou que la société n'a pas rempli les responsabilités qui lui ont été déléguées à cet égard, des collectivités ou des citoyens pourraient contester les agissements de la Couronne ou de la société devant les tribunaux, ce qui pourrait comprendre une procédure d'examen judiciaire ou d'injonction, ou pourraient éventuellement être incitées à prendre des mesures directes contre la société. Le cas échéant, cela pourrait perturber ou retarder les activités d'exploitation et les autres activités de la société, y compris ses projets actuels et futurs, et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié au transfert d'actifs situés dans des réserves

Les ordonnances de transfert au moyen desquelles la société a acquis certaines entreprises d'Ontario Hydro le 1^{er} avril 1999 n'ont pas entraîné le transfert du titre de propriété des actifs situés dans des réserves. Le transfert de la propriété de ses actifs n'a pas eu lieu

RAPPORT DE GESTION

parce que les autorisations initialement accordées par le gouvernement fédéral relativement à la construction et à l'exploitation de ses actifs sur des réserves ne pouvaient pas être transférées sans le consentement requis. Dans plusieurs cas, les autorisations avaient expiré ou n'avaient jamais été données.

La société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario détient actuellement la propriété en common law de ces actifs, et on prévoit que la société les gère jusqu'à ce qu'elle obtienne les permis pour parachever le transfert de leur titre de propriété. Pour occuper des réserves, la société doit détenir des permis valides délivrés par Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Pour chaque permis, elle doit négocier une entente (sous forme de protocole d'entente) avec la Première Nation, la société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et les membres de la Première Nation qui détiennent des droits d'occupation. Cette entente comprend des dispositions aux termes desquelles la Première Nation consent à la délivrance d'un permis par le gouvernement fédéral (actuellement Affaires autochtones et Développement du Nord Canada). Pour les actifs de transport, la société doit négocier les modalités de paiement. Il est difficile de prévoir le total du montant que la société pourrait avoir à verser, sur une base annuelle ou forfaitaire, pour conclure les conventions nécessaires avec les Premières Nations. Si la société ne peut conclure des ententes satisfaisantes avec les Premières Nations concernées et obtenir des permis fédéraux, elle pourrait devoir déplacer ces actifs à d'autres endroits et rendre les terres, ce qui pourrait entraîner des coûts substantiels. Dans un petit nombre de cas, la société pourrait devoir abandonner une ligne et la remplacer par une centrale diesel. Quoi qu'il en soit, ces coûts pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la société si celle-ci était dans l'incapacité de les recouvrer par le truchement des ordonnances tarifaires futures.

Conformité aux lois et aux règlements

Hydro One doit se conformer à de nombreuses lois et à de nombreux règlements touchant ses activités, y compris les exigences applicables aux sociétés de transport et de distribution, les lois environnementales, les lois sur les normes d'emploi ou du travail et les lois sur la santé et la sécurité. Si la société ne se conforme pas à ces lois, ses activités pourraient en subir d'importants contrecoups. Se reporter également à la sous-rubrique « Risque lié à la santé, à la sécurité et à l'environnement ».

Par exemple, les entreprises de transport et de distribution autorisées de Hydro One sont tenues de se conformer aux modalités de leurs permis, aux codes et aux règles établis par la CEO et d'autres exigences réglementaires, y compris les règlements de l'Office national de l'énergie. En Ontario, les règles du marché publiées par la SIERE obligent la société, notamment, à se conformer aux normes de fiabilité établies par la North American Electric Reliability

Corporation (la « NERC ») et le Northeast Power Coordinating Council, Inc. (le « NPCC »). On prévoit récupérer les coûts additionnels associés au respect de ces normes de fiabilité au moyen des tarifs, mais rien ne garantit que la CEO approuvera la récupération de la totalité de ces coûts. L'incapacité d'obtenir ces approbations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Il y a le risque que de nouvelles lois, de nouveaux règlements ou de nouvelles exigences ou politiques soient mis en place à l'avenir. Hydro One pourrait devoir engager des frais additionnels, qui pourraient ou ne pourraient pas être récupérés au moyen des tarifs de transport et de distribution futurs.

Risque lié aux cataclysmes naturels et autres événements imprévus

Les installations de la société sont exposées aux effets de conditions climatiques difficiles, de catastrophes naturelles, d'événements d'origine humaine, notamment des cyberattaques et des attaques physiques de type terroriste, des événements causés par des systèmes reliés à ceux de tiers et d'autres événements potentiellement catastrophiques. Les installations de la société pourraient ne pas résister à de telles éventualités en toute circonstance. La société ne dispose pas d'une assurance contre les dommages causés à ses câbles, poteaux et pylônes de transport et de distribution situés à l'extérieur de ses postes de transport et de distribution dans ces circonstances ou d'autres circonstances. Lorsque d'autres actifs peuvent être assurés, une telle assurance peut comporter des franchises, des limites ou des exclusions. Les pertes de produits d'exploitation et les coûts des réparations pourraient être substantiels, surtout en ce qui concerne bon nombre des installations de la société qui sont situées dans des régions éloignées. La société pourrait aussi être visée par des réclamations pour des dommages causés par l'omission de transporter ou de distribuer de l'électricité.

Risque lié à l'infrastructure des technologies de l'information et à la sécurité des données

La capacité de la société à exercer ses activités de manière efficiente dans le marché ontarien de l'électricité dépend en partie du développement, du maintien et de la gestion de systèmes de technologie de l'information complexes qui sont utilisés pour faire fonctionner et surveiller ses installations de transport et de distribution, ses systèmes financiers et ses systèmes de facturation et d'autres systèmes internes. La dépendance croissante de la société à l'égard des systèmes informatiques et l'élargissement des réseaux de données augmentent son exposition aux menaces informatiques. L'entreprise de transport de la société est tenue de se conformer à diverses règles et normes de fiabilité en matière de transport, y compris les normes obligatoires établies par la NERC et le NPCC. Ces règles et ces

normes incluent des normes ayant trait à la cybersécurité et aux technologies de l'information, qui ne s'appliquent qu'à certains des actifs de la société (généralement ceux dont la panne pourrait avoir une incidence sur le fonctionnement du réseau de production-transport d'électricité). La société peut maintenir un degré de sécurité des technologies de l'information différent ou inférieur pour ses actifs qui ne sont pas assujettis à ces normes obligatoires. De plus, la société doit respecter des exigences relatives aux lois et aux permis concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels et d'information au sujet des consommateurs, des grossistes, des producteurs et des détaillants.

Des cyberattaques ou des accès non autorisés aux systèmes internes ou informatiques pourraient causer des interruptions de service et des pannes, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société, surtout si la livraison d'électricité aux clients est interrompue. En raison des infrastructures d'exploitation critiques, il est possible que Hydro One soit davantage exposée à des cyberattaques par des tiers (y compris des parties contrôlées par l'État) pouvant compromettre ou neutraliser ses actifs. En outre, dans le cours normal de ses activités d'exploitation, la société peut recueillir, utiliser, traiter et conserver des renseignements, notamment au sujet de ses clients, de ses fournisseurs, de ses cocontractants ou de ses employés, de sorte qu'il y a le risque que ceux-ci soient divulgués en cas d'incident de cybersécurité.

Des systèmes de sécurité et de contrôles en cas de sinistres sont en place, mais rien ne garantit que ses réseaux ne seront pas touchés par des défaillances ou des atteintes à la sécurité ou que les menaces seront décelées ou atténuées en temps opportun. Si de telles situations se produisent ou sont décelées, au lieu de porter sur la prévention, ses efforts seraient axés sur l'isolation, la correction et le recouvrement jusqu'à ce que l'incident ait été entièrement maîtrisé. Une défaillance de ces systèmes ou des atteintes à la sécurité pourrait avoir de lourdes conséquences pour la société.

Risque lié aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre

À la fin de 2016, environ 22 % des employés de la société, qui participaient au régime de prestations déterminées de la société, étaient admissibles à la retraite en vertu de ce régime et, d'ici la fin de 2017, ce pourcentage pourrait atteindre environ 23 %. Ces pourcentages ne sont pas répartis également, mais tendent à être plus élevés pour les membres du personnel de la société qui occupent des postes plus élevés dans la hiérarchie et spécialement parmi les membres de la direction. En 2016 ainsi qu'en 2015, environ 3 % des employés de la société ont choisi de prendre leur retraite. Par conséquent, le maintien de la réussite de la société dépendra de sa capacité à continuer d'attirer et de garder à son service suffisamment d'employés compétents pour remplacer ceux qui

partiront à la retraite et satisfaire aux exigences de ses programmes de travail.

En outre, la société prévoit qu'elle devra faire face à une vive concurrence sur le marché de la main-d'œuvre qualifiée dans son secteur. Bon nombre de ses employés actuels et des employés éventuels qu'elle cherchera à recruter à l'avenir possèdent une expérience et des compétences qui sont aussi très recherchées par les autres entreprises du secteur de l'électricité et des entreprises d'autres secteurs. Si Hydro One est incapable d'intéresser et de maintenir en poste du personnel compétent au sein de son entreprise, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié aux relations de travail

La vaste majorité des employés de la société sont représentés par le PWU ou la SEP. Au cours des dernières années, des efforts considérables ont été déployés afin d'accroître la souplesse de Hydro One pour permettre une exploitation plus efficace sur le plan des coûts. Même si les conventions collectives de la société sont plus souples qu'auparavant, la société ne sera pas nécessairement en mesure d'y apporter d'autres améliorations. La société a conclu avec le PWU un accord prévoyant le renouvellement de la convention collective pour une durée de trois ans, couvrant la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018, et a conclu avec la SEP une convention prévoyant le renouvellement hâtif de la convention collective pour une durée de trois ans, couvrant la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019. La société a également conclu avec le Canadian Union of Skilled Workers une convention collective de renouvellement d'une durée de trois ans, couvrant la période allant du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2017. De plus, l'EPSCA et un certain nombre de syndicats du secteur de la construction ont conclu des accords de renouvellement, qui lient Hydro One, pour une période de cinq ans allant du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2020. Les futures négociations avec les syndicats exposent la société au risque d'une interruption de travail et pourraient compromettre sa capacité à continuer à fournir de l'électricité à ses clients. La société court également des risques financiers liés à sa capacité de négocier des conventions collectives conformes à ses ordonnances tarifaires. De plus, en cas de conflit de travail, elle pourrait être exposée à un risque opérationnel lié au respect continu de l'exigence d'assurer le service aux clients. N'importe lequel de ces événements pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié au financement par emprunt

La société prévoit contracter des emprunts pour rembourser sa dette existante et financer une partie de ses dépenses en immobilisations. Les remboursements de capital sur la dette que doit effectuer Hydro One Inc. sont élevés, soit 602 millions de dollars en 2017, 753 millions de dollars en 2018 et 731 millions de dollars en 2019. En

RAPPORT DE GESTION

outre, la société peut prélever à l'occasion des fonds sur ses lignes de crédit consortiales ou émettre des titres d'emprunt à court terme en vertu du programme de papier commercial de 1,5 milliard de dollars de Hydro One Inc.; ces titres viendraient à échéance environ un an après leur émission. La société prévoit aussi engager des dépenses en immobilisations importantes et soutenues pour chacun des exercices 2017 et 2018. Les flux de trésorerie d'exploitation, après le paiement des dividendes prévus, ne seront pas suffisants pour financer le remboursement de la dette existante de la société et ses dépenses en immobilisations. La capacité de la société à obtenir un financement par emprunt suffisant et à un coût raisonnable pourrait subir des contrecoups importants en raison de nombreux facteurs, y compris le cadre réglementaire en Ontario, les résultats d'exploitation et la situation financière de la société, les conditions du marché, les notes attribuées à ses titres d'emprunt par les agences de notation, l'incapacité de la société de respecter ses clauses restrictives et la conjoncture économique générale. La révision à la baisse des notes de crédit de la société pourrait limiter le pouvoir de celle-ci d'accéder aux marchés des capitaux d'emprunt et faire croître ses coûts d'emprunt. L'incapacité de la société à emprunter les sommes nécessaires selon des modalités satisfaisantes pourrait entraver sa capacité à rembourser la dette arrivant à échéance, à financer des dépenses en immobilisations et à respecter d'autres obligations et engagements et, par conséquent, pourrait avoir une incidence négative importante sur la société.

Risque lié au marché, aux instruments financiers et au crédit

Le risque de marché renvoie principalement au risque de pertes qui pourraient résulter de la variation des coûts, des taux de change et des taux d'intérêt. La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt puisque son rendement des capitaux propres réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des taux d'intérêt prévus, mais elle n'est pas exposée actuellement à un risque sur marchandises important ou à un risque de change important.

La formule dont la CEO se sert pour calculer le rendement des capitaux propres d'une entreprise réglementée ayant une structure de capital réputée formée à 60 % de capitaux d'emprunt et à 40 % de capitaux propres prévoit des augmentations et des diminutions suivant les variations des taux d'intérêt de référence des titres de créance du gouvernement du Canada et de l'écart de rendement des obligations de sociétés de services publics notées « A ». La société estime qu'une diminution de 100 points de base du rendement prévisionnel des obligations à long terme du gouvernement du Canada jumelé à l'écart de rendement des obligations de sociétés de services publics notées « A » qui est utilisé pour établir son taux de rendement réduirait le bénéfice net de son entreprise de transport d'environ 23 millions de dollars en 2018 et le bénéfice net de son entreprise de distribution d'environ 15 millions de dollars en 2018. La société

recourt périodiquement à des swaps de taux d'intérêt pour atténuer certains éléments du risque de taux d'intérêt.

Les actifs financiers comportent le risque qu'un cocontractant ne respecte pas ses engagements, entraînant une perte financière. Les instruments financiers dérivés exposent Hydro One au risque de crédit étant donné que le cocontractant pourrait ne pas respecter ses engagements. Hydro One surveille et réduit au minimum le risque de crédit en recourant à différentes techniques, y compris traiter avec des cocontractants qui jouissent d'une note élevée, limiter le degré d'exposition totale à des cocontractants individuels, conclure des ententes permettant un règlement au net et surveiller la situation financière de ses cocontractants. La société ne négocie pas de dérivés dans le secteur de l'énergie. La société doit fournir de l'électricité pour le compte de détaillants concurrents et de certaines sociétés de distribution locales aux fins de sa revente à leurs clients. Les concentrations du risque de crédit en résultant sont atténuées grâce à divers accords de garantie, notamment des lettres de crédit, qui sont intégrés aux contrats de service que la société conclut avec ces détaillants conformément au code des règlements de détail de la CEO.

Une gestion inadéquate de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risques liés à l'état des actifs et aux projets d'immobilisations

La société engage continuellement des investissements de maintien et de développement et vérifie continuellement l'état de ses actifs de transport afin de gérer le risque de défaillance de l'équipement et de déterminer si elle doit effectuer des travaux de remise à neuf et des remplacements majeurs dans son infrastructure de transport et de distribution et quand elle devra les effectuer. Cependant, l'absence de surveillance en temps réel des actifs de distribution augmente le risque de défaillance de l'équipement de distribution. Le raccordement d'un grand nombre d'installations de production au réseau de distribution s'est traduit par une utilisation plus importante que prévu de certains équipements de la société. Cela accroît les besoins d'entretien et pourrait accélérer le vieillissement des actifs de la société.

L'exécution des programmes de dépenses en immobilisations de la société, particulièrement ceux qui ont trait aux investissements de développement, repose en partie sur des facteurs externes, comme les approbations environnementales, les permis municipaux, la planification des interruptions de service avec la SIERE, les producteurs et les clients raccordés au réseau de transport, et la disponibilité des fournisseurs d'équipement et de services de consultation. Il est aussi possible que la société doive obtenir, entre autres, les approbations requises en vertu de la *Loi sur les évaluations*

environnementales (Ontario), qui exigent des audiences publiques, la tenue de consultations appropriées avec les Premières Nations et les Métis, des approbations d'expropriation de la CEO ou un accès hâtif à la propriété et d'autres activités. L'obtention des approbations ainsi que la mise en œuvre de ces processus peuvent également faire l'objet d'une opposition quant à l'emplacement projeté des dépenses en immobilisations. Tout retard dans l'obtention des approbations requises ou l'incapacité de réaliser des projets d'immobilisations en temps opportun pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la fiabilité du réseau de transport ou la qualité du service à la clientèle, ou accroître les coûts d'entretien, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. Le processus de planification de la société tient compte de facteurs externes. Si la société ne peut mettre à exécution ses programmes de dépenses en immobilisations en temps opportun, le rendement de l'équipement pourrait fléchir, ce qui pourrait réduire la capacité du réseau, causer des pannes pour les clients, compromettre la fiabilité du réseau de la société ou accroître les coûts d'exploitation et d'entretien de ces actifs. L'une ou l'autre de ces conséquences pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

La concurrence accrue au chapitre de l'aménagement de gros projets de transport et les modifications législatives portant sur la sélection des sociétés de transport pourraient empêcher la société d'étendre son réseau de transport existant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur celle-ci. Si d'autres parties sont choisies pour construire, détenir en propriété ou exploiter de nouveaux actifs de transport, cela pourrait réduire la part de la société dans le réseau de transport de l'Ontario.

Risque lié à la santé, à la sécurité et à l'environnement

La société est assujettie aux lois provinciales sur la santé et la sécurité. Toute non-conformité à ces lois pourrait entraîner des pénalités, ternir la réputation de la société et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

La société est assujettie à une réglementation environnementale détaillée aux échelons fédéral, provincial et municipal au Canada. En cas de non-conformité, elle pourrait faire l'objet d'amendes ou d'autres pénalités. En outre, la présence ou l'émission de substances dangereuses ou d'autres substances nocives pourraient donner lieu à des réclamations de tiers ou à des ordonnances gouvernementales qui obligeraient la société à prendre des mesures précises, comme la tenue d'une enquête, ainsi que le contrôle et la mise en œuvre de mesures correctives à l'égard des effets de ces substances. La contamination des terrains de la société pourrait limiter la capacité de celle-ci de vendre ou de louer ces actifs ultérieurement.

En outre, le montant réel des dépenses environnementales futures pourrait différer considérablement des estimations ayant servi au

calcul des passifs environnementaux paraissant dans le bilan de la société. La société ne dispose pas d'une couverture d'assurance à l'égard de ces dépenses environnementales.

La société est aussi exposée au risque que posent l'obtention d'approbations et de permis gouvernementaux et le renouvellement des approbations et permis existants relatifs à la construction ou à l'exploitation de ses installations, ce qui pourrait nécessiter la tenue d'évaluations environnementales ou l'imposition de conditions, ou les deux, et ainsi causer des retards et des hausses de coûts.

Hydro One émet certains gaz à effet de serre, y compris l'hexafluorure de soufre ou le « SF₆ ». Les exigences réglementaires et les coûts associés à l'émission de gaz à effet de serre sont en hausse, tout comme les risques connexes, ce qui pourrait entraîner des coûts additionnels importants pour Hydro One.

Toute décision réglementaire future visant à ne pas les autoriser ou à en limiter le recouvrement pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié au régime de retraite

Hydro One a mis sur pied le régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One à l'intention de la majorité de ses employés. Les cotisations versées sont fondées sur des évaluations actuarielles qui doivent être déposées auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario une fois tous les trois ans. L'évaluation la plus récente établie au 31 décembre 2015 a été déposée en juin 2016 et couvre la période de trois ans allant de 2016 à 2018. Les cotisations que Hydro One a versées à son régime de retraite respectent, et devraient continuer à respecter, les besoins de capitalisation minimaux. Les cotisations versées après 2018 dépendront de la situation de capitalisation du régime, laquelle est déterminée en fonction des rendements des placements, des taux d'intérêt et de la variation des prestations et des hypothèses actuarielles à cette date. Si la CEO établissait que certaines des charges de la société au titre du régime de retraite n'étaient pas recouvrables au moyen des tarifs, cette décision pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société, et ce risque pourrait être accru si le montant des cotisations requises augmentait.

La CEO a entamé un processus de consultation en vue d'examiner les prestations de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi des entreprises de services publics réglementées. Se reporter à la sous-rubrique « Risques liés aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages complémentaires de retraite ». Les résultats de ce processus de consultation sont incertains et, pour le moment, la société n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence des changements qui pourraient en découler.

Risque lié à la récupérabilité des coûts de rémunération totaux

La société gère la totalité de ses coûts de rémunération totaux, y compris les prestations de retraite, les autres avantages postérieurs à l'emploi et les avantages complémentaires de retraite, sous réserve des restrictions et des exigences imposées par les conventions collectives. Si des éléments des coûts de rémunération totaux ne sont pas autorisés en totalité ou en partie par la CEO ou ne peuvent pas être récupérés auprès des clients au moyen des tarifs, les coûts pourraient être importants et faire fléchir le bénéfice net, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risques liés aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages complémentaires de retraite

La société offre des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages complémentaires de retraite, y compris des indemnités d'accident du travail et des indemnités d'invalidité de longue durée aux employés admissibles. La CEO a entamé un processus de consultation en vue d'examiner les prestations de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi des entreprises de services publics réglementées. Dans le cadre de ce processus de consultation, la CEO a pour objectif d'élaborer des principes directeurs standards qui la guideront dans son examen des prestations de retraite ainsi que des coûts liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages complémentaires de retraite, de déterminer l'information qui doit être fournie dans les demandes et d'établir des mécanismes réglementaires appropriés pour la récupération des coûts qui peuvent être appliqués uniformément dans les secteurs du gaz et de l'électricité pour les entreprises de services publics à tarifs réglementés. Les résultats de ce processus de consultation sont incertains et, pour le moment, la société n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence des changements qui pourraient en découler. S'il est établi que certains coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi ou aux avantages complémentaires de retraite de la société ne sont pas récupérables, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié aux arrangements d'impartition

Conformément à sa stratégie de réduction des frais d'exploitation, Hydro One a conclu des arrangements d'impartition avec un tiers pour la prestation de services d'administration et de services de centre d'appels. Si ces arrangements d'impartition ou des énoncés de travail établis aux termes de celles-ci sont résiliés pour une quelconque raison ou expirent avant qu'un nouveau fournisseur soit choisi et que la transition soit complétée, la société pourrait devoir engager des frais importants pour changer de fournisseur ou internaliser les services, ce qui pourrait avoir une incidence

défavorable importante sur son entreprise, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

Risque lié à la propriété de la Province des couloirs de transport

La Province est propriétaire de certains des terrains des couloirs adjacents au réseau de transport de la société. Bien que la loi l'autorise à utiliser les couloirs de transport, la société pourrait être limitée dans ses options d'agrandir ou d'exploiter ses réseaux. Aussi, d'autres utilisations des couloirs de transport par des tiers parallèlement à l'exploitation des réseaux de la société pourraient faire augmenter les risques liés à la sécurité ou à l'environnement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risques liés au litige

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation, la société devient partie à diverses procédures judiciaires, y compris des procédures réglementaires, des procédures fiscales et des poursuites judiciaires, se rapportant à des cas réels ou allégués de violation des lois, à des demandes en dommages-intérêts en common law, à des blessures corporelles, à des dommages matériels, à des impôts fonciers, à des droits fonciers, à l'environnement et à des différends avec des cocontractants, et elle est citée à titre de partie dans le cadre de telles procédures ou être assujettie à de telles procédures. Le dénouement des procédures en cours, en instance ou futures ne peut être prédit avec certitude et pourrait se révéler contraire aux intérêts de la société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. Même si la société a gain de cause dans le cadre de l'une ou l'autre de ces procédures judiciaires, celles-ci pourraient être coûteuses en temps et en argent et détourneraient l'attention des membres de la direction et du personnel clé des activités commerciales de la société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la société. Se reporter également à la rubrique « Autres événements – Recours collectif ».

Risques liés au transfert d'actifs liés au transport sur des terres de tiers

Certaines terres sur lesquelles sont situés les actifs liés au transport de la société appartiennent à des tiers, notamment à la Province et à la Couronne fédérale, et font ou pourraient faire l'objet de réclamations territoriales de la part des Premières Nations. La société exige des droits d'occupation valides eu égard à de telles terres (permis d'utilisation des terres, servitudes et autres moyens). Si la société ne dispose pas de droits d'occupation valides relatifs aux terres détenues par des tiers ou si ses droits d'occupation sont dotés d'une échéance, elle pourrait engager des frais importants afin d'obtenir ou de renouveler de tels droits; si de tels droits d'occupation ne peuvent être renouvelés ou obtenus, la société pourrait par ailleurs engager des

frais importants afin de retirer et déménager ses actifs et restituer les terres en question. Si la société ne dispose pas de droits d'occupation valides et doit engager des frais pour cette raison, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société ou ses activités.

Risque d'atteinte à la réputation et risque lié à l'opinion publique

Le risque de réputation s'entend du risque que des effets négatifs sur les activités, les opérations et la condition financière de la société découlent de la détérioration de la réputation de Hydro One. Une atteinte à la réputation de la société pourrait survenir en raison de l'évolution de l'opinion publique, des perceptions quant à la privatisation de la société, de l'incapacité de tenir ses promesses envers ses clients et d'autres forces externes. Les événements affectant la réputation de la société pourraient avoir une incidence négative sur ses activités et perspectives, notamment des délais d'obtention des approbations ou de conclusion des ententes nécessaires aux projets ou leur refus, une multiplication des coûts ou des poursuites judiciaires ou mesures réglementaires, et la détérioration des relations avec les parties prenantes.

Risques liés à la relation entre la société et la Province

Propriété d'actions et influence continue par la Province et emprise sur l'exercice des droits de vote; restrictions relatives à la propriété d'actions

La Province est actuellement propriétaire d'environ 70,1 % des actions ordinaires en circulation de Hydro One. La *Loi sur l'électricité* empêche la Province de vendre des titres comportant droit de vote de Hydro One (y compris des actions ordinaires) de quelque catégorie ou série que ce soit si, ce faisant, la Province devient propriétaire de moins de 40 % du nombre de titres comportant droit de vote en circulation de la catégorie ou série en question après la vente et, dans certaines circonstances, la Loi sur l'électricité oblige la Province à prendre des mesures en vue de maintenir un tel pourcentage de propriété. Par conséquent, on s'attend à ce que la Province continue de détenir une participation importante dans les titres comportant droit de vote de Hydro One pour une durée indéterminée.

En raison de sa participation importante dans les actions ordinaires de Hydro One, la Province a le pouvoir de déterminer le résultat des votes des actionnaires ou d'influer considérablement sur celui-ci et on prévoit qu'elle l'aura indéfiniment, sous réserve des restrictions stipulées dans la convention de gouvernance conclue entre Hydro One et la Province en date du 5 novembre 2015 (la « convention de gouvernance »; disponible sur SEDAR au www.sedar.com). Malgré les dispositions de la convention de gouvernance, selon lesquelles la Province a convenu de prendre part aux activités et aux affaires

internes de la société à titre d'investisseur et non à titre de gestionnaire, il y a le risque que la Province prenne part aux activités et aux affaires internes de la société à titre d'investisseur d'une manière reflétant les objectifs visés par ses politiques et influe sur la conduite des activités et des affaires internes de la société d'une façon qui ne cadre pas avec les intérêts des autres actionnaires.

Les restrictions relatives à la propriété d'actions prévues par la *Loi sur l'électricité* (les « restrictions relatives à la propriété d'actions ») et la participation importante de la Province dans les actions ordinaires de Hydro One ont pour effet d'empêcher une personne ou plusieurs personnes agissant conjointement d'acquérir le contrôle de Hydro One. En outre, elles peuvent limiter ou décourager les opérations comportant d'autres changements fondamentaux dans Hydro One et le pouvoir des autres actionnaires de s'opposer avec succès à l'élection des candidats proposés à l'élection du conseil conformément à la convention de gouvernance. Les restrictions relatives à la propriété d'actions peuvent aussi entraver certaines opérations sur les actions ordinaires et d'autres titres comportant droit de vote ou en limiter le marché.

Sélection des candidats à l'élection du conseil et confirmation du chef de la direction et du président du conseil

Même si les candidats à l'élection du conseil d'administration doivent être indépendants de la société et de la Province conformément à la convention de gouvernance, il y a le risque que la Province nomme ou confirme des personnes qui répondent aux critères d'indépendance mais qui, selon elle, sont aptes à soutenir et à faire progresser les objectifs visés par ses politiques et accordent un poids disproportionné aux intérêts de la Province dans l'exercice de leur jugement commercial et dans la prise en compte des intérêts des parties intéressées de Hydro One. Pour cette raison, conjuguée au fait que certaines questions exigent l'approbation des deux tiers des membres du conseil d'administration, la Province pourrait avoir une influence indue sur certaines mesures prises par le conseil, comme la confirmation du président du conseil et la confirmation du chef de la direction.

Droits de destitution du conseil

Selon la convention de gouvernance, la Province a le droit de s'abstenir de voter en faveur de tous les candidats à l'élection du conseil et a le droit de demander la destitution et le remplacement de tous les administrateurs, y compris, dans chaque cas, les candidats aux postes d'administrateur qu'elle a nommés elle-même mais à l'exclusion du chef de la direction et, à la discrétion de la Province, du président du conseil. En exerçant ces droits dans quelque circonstance que ce soit, la Province a le droit de voter dans son propre intérêt, qui pourrait ne pas cadrer avec les intérêts des autres actionnaires.

Accroissement de la réglementation

Même si, selon la convention de gouvernance, la Province a convenu de prendre part aux activités et aux affaires internes de Hydro One à titre d'investisseur et non à titre de gestionnaire et elle a indiqué qu'elle avait l'intention de réaliser les objectifs visés par ses politiques au moyen de lois et de règlements, comme elle le ferait pour une autre entreprise de services publics exerçant des activités en Ontario, il y a le risque que la Province exerce ses pouvoirs législatifs et réglementaires pour réaliser les objectifs visés par ses politiques d'une manière qui aurait une incidence défavorable importante sur la société.

Interdiction de vendre les entreprises de transport ou de distribution de la société

La *Loi sur l'électricité* interdit à la société de vendre la totalité ou la quasi-totalité de l'entreprise, des biens ou des actifs de son réseau de transport ou de son réseau de distribution qui sont réglementés par la CEO. Il y a le risque qu'une telle interdiction limite le pouvoir de la société de conclure des opérations de vente visant une partie importante de chacun des réseaux, même si l'opération avait pu être considérée par ailleurs comme recelant des avantages substantiels pour la société et les porteurs des actions ordinaires.

Ventes futures d'actions ordinaires par la Province

La Province a indiqué qu'elle avait l'intention actuellement de vendre d'autres actions ordinaires de Hydro One ultérieurement, jusqu'à ce qu'elle détienne environ 40 % des actions ordinaires, sous réserve des restrictions relatives à la revente convenues avec les preneurs fermes. En outre, la convention de droits d'inscription conclue entre Hydro One et la Province en date du 5 novembre 2015 (disponible sur SEDAR au www.sedar.com) confère à la Province le droit de demander que Hydro One dépose un ou plusieurs prospectus et prenne d'autres mesures afin que la Province réalise des placements secondaires d'actions ordinaires de Hydro One. Des ventes futures d'actions ordinaires de Hydro One par la Province ou la perception que de telles ventes pourraient se produire pourraient avoir un effet défavorable important sur le cours de ces actions ordinaires et nuire à la capacité de Hydro One de réunir des capitaux au moyen de l'émission d'actions ordinaires supplémentaires, y compris le nombre d'actions ordinaires que Hydro One pourrait être en mesure de vendre à un moment donné ou le produit total qu'elle pourrait réaliser.

Limitations sur la mise à exécution de la convention de gouvernance

Dans la convention de gouvernance, la Province a pris des engagements qui limitent l'exercice de ses droits à titre de porteur de

titres comportant droit de vote, y compris à l'égard du nombre maximal d'administrateurs qu'elle peut nommer et de la façon dont elle peut voter à l'égard d'autres candidats à l'élection du conseil. Le pouvoir de Hydro One d'obtenir un recours efficace contre la Province, si la Province ne respectait pas ses engagements, est limité en conséquence de la *Loi sur les instances introduites contre la Couronne* (Ontario). En vertu de cette loi, il n'est pas possible de demander, dans une instance contre la Province, un redressement qui pourrait être obtenu au moyen d'une injonction ou par voie d'exécution intégrale, mais le tribunal peut rendre une ordonnance déclaratoire des droits des parties, ce qui pourrait influencer sur les mesures prises par la Province. Hydro One pourrait avoir des recours en dommages-intérêts, mais les dommages-intérêts pourraient ne pas constituer un redressement efficace, selon la nature de la contravention de la convention de gouvernance par la Province.

Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés de Hydro One exige que cette dernière fasse des estimations importantes et formule des jugements critiques qui influent sur les montants constatés à l'égard des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur les informations correspondantes concernant les éventualités. Hydro One fonde ses estimations et jugements sur l'expérience passée, la conjoncture courante et diverses autres hypothèses qu'elle considère comme étant raisonnables dans les circonstances, dont les résultats forment la base sur laquelle s'appuient les jugements quant à la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que la détermination et l'évaluation du traitement comptable de la société à l'égard des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et jugements. Hydro One a déterminé que les estimations comptables critiques qui suivent ont servi à la préparation de ses états financiers consolidés.

Produits

Les produits tirés de la distribution attribuables à la livraison de l'électricité sont fondés sur les tarifs de distribution approuvés par la CEO; ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et tiennent compte des produits qui ont été facturés et de ceux qui ne l'ont pas été. Les produits facturés sont fondés sur le volume d'électricité livré, comme il a été déterminé d'après les compteurs des clients. À la fin de chaque mois, l'électricité livrée aux clients depuis la date de la dernière lecture du compteur facturée est évaluée, et les produits correspondants non facturés sont comptabilisés. La consommation d'énergie, les conditions météorologiques et les variations de la composition des catégories de clients influent sur l'estimation des produits non facturés.

Débiteurs et provision pour créances douteuses

La provision pour créances douteuses reflète la meilleure estimation de la société concernant le montant des pertes sur les débiteurs facturés impayés. La société estime la provision pour créances douteuses des débiteurs en appliquant des taux de pertes calculés en interne aux débiteurs impayés, débiteurs qui sont répartis selon le classement chronologique. Les taux de perte appliqués aux soldes des débiteurs sont fondés sur les soldes en souffrance historiques, les paiements des clients et sur les radiations.

Actifs et passifs réglementaires

Les actifs réglementaires de Hydro One représentent certains montants à recevoir de clients consommateurs d'électricité futurs ainsi que les coûts qui sont reportés aux fins comptables puisqu'il est probable qu'ils seront recouverts à partir des tarifs futurs. Les actifs réglementaires de la société incluent principalement les coûts liés au passif au titre des prestations de retraite, aux passifs d'impôts différés, au passif au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, à la charge de rémunération à base d'actions ainsi qu'aux passifs environnementaux. Les passifs réglementaires de la société reflètent certains montants qui sont remboursables aux consommateurs d'électricité dans l'avenir et se rapportent principalement aux comptes d'écart et de report de la CEO. Les actifs et passifs réglementaires peuvent être comptabilisés aux fins de l'établissement des tarifs et de la présentation de l'information financière seulement si les montants ont été approuvés pour inclusion dans les tarifs d'électricité établis par la CEO ou si cette approbation est jugée comme étant probable par la direction. Si la direction juge qu'il n'est plus probable que la CEO permettra d'inclure un actif ou passif réglementaire les tarifs d'électricité futurs, la valeur comptable appropriée de l'actif ou du passif réglementaire sera imputée aux résultats d'exploitation de la période durant laquelle la direction a formulé ce jugement.

Passifs environnementaux

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses futures estimatives liées au retrait ou à la destruction des huiles isolantes contaminées aux BPC et des équipements électriques connexes et au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains contaminés. L'estimation de coûts environnementaux futurs comporte des incertitudes dues à certains événements externes possibles comme la modification des lois ou des règlements et les progrès liés aux technologies de remise en état des sites. Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés au titre de passifs environnementaux, la société estime le coût d'achèvement des travaux requis et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les passifs environnementaux de la société représentent les

meilleures estimations de la direction en ce qui a trait à la valeur actualisée des coûts nécessaires pour que la société se conforme à la législation et à la réglementation. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées par la société. Les passifs environnementaux sont examinés une fois l'an ou plus fréquemment si des changements importants sont apportés à la réglementation ou si d'autres facteurs pertinents se produisent. Les modifications apportées aux estimations sont constatées prospectivement.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs de Hydro One comprennent des régimes de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, soit des prestations de retraite, une assurance-vie collective, des soins de santé et des prestations d'invalidité de longue durée offerts aux employés actuels et retraités de la société. Les coûts des avantages sociaux futurs sont inclus dans les coûts de main-d'œuvre de Hydro One, qui sont imputés aux résultats d'exploitation ou capitalisés dans les coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. Les changements des hypothèses influent sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs et sur les montants qui seront imputés aux résultats d'exploitation ou capitalisés pendant les exercices futurs. Les hypothèses et estimations importantes qui suivent ont servi à déterminer les coûts et obligations au titre des avantages sociaux futurs.

Taux d'actualisation moyen pondéré

Le taux d'actualisation moyen pondéré, qui sert à calculer l'obligation au titre des avantages sociaux futurs, est établi à chaque date de clôture d'après les plus récents taux d'intérêt du marché publiés qui sont fondés sur les rendements des obligations de sociétés notées « AA » dont la durée correspond à celle du régime d'avantages sociaux futurs concerné. Au 31 décembre 2016, le taux d'actualisation a reculé pour atteindre 3,90 % (par rapport à 4,00 % au 31 décembre 2015) pour les prestations de retraite, tandis qu'il passait à 3,90 % (en baisse par rapport à 4,10 % au 31 décembre 2015) pour les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La baisse du taux d'actualisation a entraîné une hausse correspondante à des fins comptables du passif au titre du régime de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. Le passif est calculé par des actuaires indépendants selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses reflétant les meilleures estimations de la direction.

Taux de rendement prévu des actifs du régime

Le taux de rendement prévu des actifs du régime de retraite est fondé sur les attentes à l'égard des taux de rendement à long terme au début de l'exercice et reflète une composition des actifs de retraite conforme à la politique d'investissement actuelle du régime de retraite.

Les taux de rendement des portefeuilles respectifs sont calculés en fonction des indices du marché publiés respectifs. Le taux de rendement prévu des actifs du régime de retraite reflète les prévisions à long terme de la société. La société est d'avis que cette hypothèse est raisonnable, car, étant donné la stratégie de placement équilibré du régime de retraite, la volatilité supérieure du rendement des placements en actions est censée être contrebalancée par la plus grande stabilité du rendement des placements à revenu fixe et à court terme. Le résultat net à long terme est un rendement inférieur à ce qu'il aurait été en investissant seulement dans des actions. À court terme, le régime de retraite pourrait enregistrer une fluctuation des taux de rendement réels.

Taux d'augmentation du coût de la vie

Le taux d'augmentation du coût de la vie est déterminé en tenant compte de l'écart entre les obligations à long terme à taux nominal du gouvernement du Canada et ses obligations à rendement réel, ce taux ayant augmenté de 1,50 % par année au 31 décembre 2015 à environ 1,80 % par année au 31 décembre 2016. La Banque du Canada s'étant engagée à maintenir le taux d'inflation à long terme entre 1,00 % et 3,00 %, la direction est d'avis qu'il est raisonnable d'utiliser le taux actuel en tant que taux hypothétique à long terme et c'est pourquoi un taux d'inflation de 2,0 % par année a été utilisé aux fins de l'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs au 31 décembre 2016.

Hypothèses relatives aux taux de mortalité

Le passif de la société au titre des avantages sociaux futurs dépend aussi des variations de l'espérance de vie utilisée pour établir les hypothèses relatives aux taux de mortalité. Une augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes entraîne une hausse du passif au titre des avantages sociaux futurs. L'hypothèse relative aux taux de mortalité utilisée au 31 décembre 2016 s'établit à 95 % de la table de mortalité 2014 (secteur public) du rapport *La mortalité des retraités canadiens*, projetée sur une base générationnelle selon l'échelle des projections CPM-B (comparativement à 100 % de la table de mortalité 2014 (secteur public) du même rapport, projetée sur une base générationnelle selon l'échelle des projections CPM-B au 31 décembre 2015). La table de mortalité a été mise à jour après l'examen de la mortalité historique des membres du régime de retraite.

Taux tendanciel du coût des soins de santé

Les coûts des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés au début de l'exercice et sont fondés sur des hypothèses relatives aux résultats techniques prévus et à l'inflation du coût des soins de santé à l'avenir. Une hausse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé donnerait lieu à des augmentations de 23 millions de dollars des intérêts débiteurs en 2016 plus le coût des services et de 289 millions de dollars du passif au titre des avantages au 31 décembre 2016.

Regroupements d'entreprises

La direction doit faire preuve de jugement afin d'évaluer le prix d'acquisition et déterminer la juste valeur de tous les actifs acquis et des passifs pris en charge. La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge se fonde sur les estimations de la direction et sur certaines hypothèses.

Impôts sur le bénéfice

Hydro One évalue dans quelle mesure il est probable que les actifs d'impôts différés soient recouverts à partir du bénéfice imposable futur. Si la direction détermine qu'il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité d'un actif d'impôts différés ne sera pas réalisée, elle comptabilise une provision pour moins-value.

Dépréciation d'actifs

En ce qui a trait aux activités à tarifs réglementés de Hydro One, les coûts de possession de la plupart des actifs à long terme de cette dernière sont pris en compte dans la base tarifaire et génèrent un taux de rendement approuvé par la CEO. La valeur comptable des actifs et leur rendement connexe sont recouverts au moyen des tarifs approuvés par la CEO. Par conséquent, de tels actifs ne font l'objet d'un test de recouvrement que si la CEO refuse leur recouvrement total ou partiel ou qu'un tel refus est jugé probable. La société examine périodiquement les actifs de sa filiale non réglementée, Hydro One Telecom, afin de déceler toute indication de dépréciation. Au 31 décembre 2016, aucun actif des activités à tarifs réglementés ou de la filiale non réglementée de la société n'avait subi de dépréciation.

L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an ou plus souvent si cela s'impose. Hydro One a conclu que l'écart d'acquisition n'avait pas subi de dépréciation au 31 décembre 2016. L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises de distribution et de transport acquises sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition.

Contrôles de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles internes ont été documentés et testés pour confirmer qu'ils sont adéquats et efficaces et ils continuent d'être améliorés pour tous les processus opérationnels.

Conformément aux exigences du Règlement 52-109, les dirigeants de la société responsables de l'attestation ont examiné les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que les autres informations financières incluses dans les documents annuels et ont signé une attestation à cet égard. Ces dirigeants ont attesté que les contrôles et procédures de communication de l'information ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que

toutes les informations importantes concernant les activités de la société sont communiquées au sein de la société. De plus, les dirigeants de la société responsables de l'attestation ont attesté que le contrôle interne à l'égard de l'information financière a été conçu de manière à fournir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de la présentation de l'information financière et la préparation des états financiers consolidés. Selon l'évaluation de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société, les dirigeants de la société responsables de l'attestation ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces au 31 décembre 2016.

Nouvelles prises de position comptables

Les tableaux qui suivent présentent les mises à jour de normes comptables (les « ASU ») publiées par le Financial Accounting Standards Board s'appliquant à Hydro One.

Directives comptables adoptées récemment

Numéro de l'ASU	Publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
2014-16	Novembre 2014	Cette mise à jour précise qu'il est nécessaire de tenir compte de toutes les durées et caractéristiques pertinentes pour évaluer la nature des contrats hôtes d'instruments financiers hybrides émis sous forme d'actions. La nature d'un contrat hôte dépend des caractéristiques économiques et des risques de l'instrument financier hybride dans sa totalité.	1 ^{er} janvier 2016	Aucune incidence importante au moment de l'adoption
2015-01	Janvier 2015	Il n'est plus nécessaire de présenter distinctement les éléments extraordinaires dans l'état des résultats.	1 ^{er} janvier 2016	Aucune incidence importante au moment de l'adoption
2015-02	Février 2015	Directives à l'égard de l'analyse à effectuer pour déterminer si certains types d'entités juridiques doivent être consolidées.	1 ^{er} janvier 2016	Aucune incidence importante au moment de l'adoption
2015-03	Avril 2015	Les frais d'émission de titres d'emprunt doivent être présentés au bilan en déduction directe de la valeur comptable de l'obligation liée à la dette connexe, comme le sont les escomptes ou les primes relatifs aux titres d'emprunt.	1 ^{er} janvier 2016	Reclassement du montant reporté des frais d'émission de titres d'emprunt et du montant net des primes d'émission de titres d'emprunt non amorties, en compensation de la dette à long terme. Directive mise en application de manière rétrospective.
2015-05	Avril 2015	Les ententes d'infonuagiques qui comportent une licence d'utilisation de logiciel doivent être comptabilisées comme un logiciel à usage interne.	1 ^{er} janvier 2016	Aucune incidence importante au moment de l'adoption
2015-16	Septembre 2015	Ajustements apportés aux montants provisoires qui sont établis au cours de la période d'évaluation d'un regroupement d'entreprises dans la période de présentation de l'information au cours de laquelle les montants de ces ajustements sont déterminés et doivent être constatés. Le montant comptabilisé dans les résultats de la période en cours doit être présenté de façon distincte dans le corps de l'état des résultats ou dans les notes afférentes pour chaque poste distinct.	1 ^{er} janvier 2016	Aucune incidence importante au moment de l'adoption
2015-17	Novembre 2015	Tous les actifs et passifs d'impôts différés doivent être classés dans les éléments à long terme au bilan.	1 ^{er} janvier 2017	Cette ASU a été adoptée par anticipation le 1 ^{er} avril 2016 et appliquée de manière prospective. Par conséquent, la portion échéant à moins de un an des actifs d'impôts différés de la société est reclassée dans les actifs à long terme au bilan consolidé. Les chiffres des périodes antérieures n'ont pas été ajustés rétrospectivement.
2016-09	Mars 2016	Plusieurs aspects de la comptabilisation des opérations dont le paiement est fondé sur des actions ont été simplifiés, notamment les incidences fiscales, le classement des attributions à titre de capitaux propres ou de passifs et le classement dans l'état des flux de trésorerie.	1 ^{er} janvier 2017	Cette ASU a été adoptée par anticipation le 1 ^{er} octobre 2016 et appliquée de manière prospective. Par conséquent, la société comptabilise les renoncements au fur et à mesure qu'elles surviennent. L'adoption n'a pas eu d'incidence importante.

Directives comptables récemment publiées, mais pas encore adoptées

Numéro de l'ASU	Publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
2014-09 2015-14 2016-08 2016-10 2016-12 2016-20	Mai 2014 à décembre 2016	L'ASU 2014-09 a été publiée en mai 2014 et fournit des directives relativement à la comptabilisation des produits dans le cas d'un transfert de biens ou de services promis à un client, selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. L'ASU 2015-14 a reporté de un an la date d'entrée en vigueur de l'ASU 2014-09. D'autres ASU publiées en 2016 simplifient le passage à la nouvelle norme et clarifient certains de ses aspects.	1 ^{er} janvier 2018	Hydro One a terminé son évaluation initiale et a défini ses sources de revenus pertinentes. Aucune détermination quantitative n'a été effectuée, puisqu'une évaluation détaillée est en cours et se poursuivra au cours du troisième trimestre de 2017. Le résultat final de cette évaluation déterminera l'incidence financière de cette norme. La société est en voie de mettre en œuvre cette norme avant la date d'entrée en vigueur.
2016-01	Janvier 2016	Cette mise à jour précise que les placements en capitaux propres doivent être évalués à la juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées dans le bénéfice net, et rehausse les exigences relatives à la présentation des actifs financiers et des passifs financiers et aux informations à fournir à leur sujet dans les états financiers. Cette ASU simplifie également l'évaluation de la dépréciation des placements en capitaux propres dont la juste valeur peut difficilement être déterminée en exigeant qu'une évaluation qualitative soit faite pour repérer toute dépréciation.	1 ^{er} janvier 2018	À l'étude
2016-02	Février 2016	Les preneurs sont tenus de comptabiliser au bilan les droits et les obligations découlant des contrats de location simple à titre d'actifs (le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail) et de passifs (l'obligation de verser les paiements de location futurs).	1 ^{er} janvier 2019	Une évaluation initiale englobant tous les contrats de location existants est en cours. Elle sera suivie d'un examen détaillé des contrats pertinents. Aucune détermination quantitative n'a été réalisée jusqu'à présent. La société est en voie d'adopter cette norme d'ici la date d'entrée en vigueur.
2016-05	Mars 2016	Les modifications précisent qu'un changement de contrepartie d'un instrument dérivé désigné à titre d'instrument de couverture aux fins du <i>Topic 815</i> n'exige pas, en soi, la redéfinition de cette relation de couverture, à condition que tous les autres critères de la comptabilité de couverture soient satisfaits.	1 ^{er} janvier 2018	À l'étude
2016-06	Mars 2016	Les options d'achat et de vente conditionnelles qui accélèrent le paiement du principal d'instruments de créance doivent être « clairement et étroitement liées » à l'instrument d'emprunt hôte.	1 ^{er} janvier 2017	Aucune incidence importante
2016-07	Mars 2016	L'obligation d'adopter rétroactivement la méthode de la mise en équivalence si un placement est admissible à cette méthode en raison d'une augmentation du pourcentage de propriété ou du degré d'influence a été éliminée.	1 ^{er} janvier 2017	Aucune incidence importante
2016-11	Mai 2016	Cette modification résulte de la révocation par le personnel de la SEC de certains commentaires d'observateurs codifiés dans le <i>Topic 605</i> et le <i>Topic 932</i> , en date de l'adoption du <i>Topic 606</i> , et du <i>Topic 815</i> , à la date d'entrée en vigueur de la mise à jour 2014-16.	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence importante

RAPPORT DE GESTION

Numéro de l'ASU	Publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
2016-13	Juin 2016	Cette modification donne aux utilisateurs de l'information plus propice aux décisions relatives aux pertes sur créances attendues sur des instruments financiers et autres engagements de crédit détenus par une entité à chaque date de clôture.	1 ^{er} janvier 2019	À l'étude
2016-15	Août 2016	Les modifications apportées fournissent des directives à l'égard de huit enjeux précis visant les flux de trésorerie, en vue de réduire la diversité en pratique.	1 ^{er} janvier 2018	À l'étude
2016-16	Octobre 2016	Cette modification élimine l'interdiction de constater les impôts exigibles et différés relatifs à une cession d'actifs entre entités, exception faite des stocks, jusqu'à ce que les actifs soient vendus à une partie externe. La modification autorisera la comptabilisation de certaines conséquences fiscales, notamment les cessions, au moment où elles surviennent.	1 ^{er} janvier 2018	À l'étude
2016-18	Novembre 2016	En vertu de cette modification, la trésorerie affectée et les équivalents de trésorerie affectés doivent être intégrés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie dans le rapprochement des soldes à l'ouverture et à la clôture des périodes dans l'état des flux de trésorerie.	1 ^{er} janvier 2018	À l'étude
2017-01	Janvier 2017	Cette modification précise la définition d'une entreprise et donne des directives supplémentaires sur la façon de déterminer si une opération doit être comptabilisée à titre d'acquisition (ou de cession) d'actifs ou d'entreprises.	1 ^{er} janvier 2018	À l'étude

Sommaire des résultats d'exploitation du quatrième trimestre

Trimestres clos les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf le bénéfice par action ordinaire)

	2016	2015	Variation
Produits			
Distribution	1 228	1 148	7,0 %
Transport	373	361	3,3 %
Autres activités	13	13	–
	1 614	1 522	6,0 %
Charges			
Achats d'électricité	858	786	9,2 %
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration			
Distribution	163	146	11,6 %
Transport	98	126	(22,2)%
Autres activités	26	29	(10,3)%
	287	301	(4,7)%
Amortissement	204	193	5,7 %
	1 349	1 280	5,4 %
Bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	265	242	9,5 %
Charges de financement	101	94	7,4 %
	164	148	10,8 %
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	164	148	10,8 %
Charge d'impôts sur le bénéfice	29	1	100,0 %
Bénéfice net	135	147	(8,2)%
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One	128	143	(10,5)%
Bénéfice de base par action ordinaire	0,22 \$	0,26 \$	(15,4)%
Bénéfice dilué par action ordinaire	0,21 \$	0,26 \$	(19,2)%
Investissements en capital			
Distribution	201	198	1,5 %
Transport	274	251	9,2 %
Autres activités	2	2	–
	477	451	5,8 %

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le trimestre clos le 31 décembre 2016 s'est établi à 128 millions de dollars, en baisse de 15 millions de dollars, ou 10,5 %, par rapport à l'exercice précédent. Exclusion faite de l'incidence de l'ajustement d'impôt positif de 19 millions de dollars associé au PAPE au cours du quatrième trimestre de 2015, le bénéfice net du trimestre a augmenté de 3,2 %.

Produits

L'accroissement de 12 millions de dollars, ou de 3,3 %, des produits tirés du transport au cours du trimestre a essentiellement découlé de

l'augmentation de la moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario puisque plusieurs jours de temps extrêmement froids au cours du trimestre ont fait augmenter la demande de transport de pointe, et a découlé de la hausse des tarifs de transport approuvés par la CEO.

L'augmentation de 80 millions de dollars, ou de 7,0 %, des produits tirés de la distribution au cours du trimestre est surtout attribuable à l'augmentation de la portion des coûts d'électricité des producteurs qui est retransmise aux clients et aux tarifs de distribution plus élevés approuvés par la CEO pour 2016. Ces facteurs ont été en partie compensés par la baisse générale de la consommation d'énergie découlant de températures clémentes.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

La baisse de 28 millions de dollars, ou de 22,2 %, des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration du secteur du transport au cours du trimestre a essentiellement découlé de la baisse des pertes de valeur liées aux coûts de projet et aux stocks et du recul des dépenses liées aux travaux forestiers et au dégagement des lignes des emprises de transport de la société.

L'accroissement de 17 millions de dollars, ou de 11,6 %, des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration du secteur de la distribution au cours du trimestre a essentiellement découlé de l'accroissement du volume des travaux de gestion de la végétation, qui a été en partie compensé par la baisse des charges d'exploitation liées au rétablissement du courant et aux interventions en lien avec des tempêtes.

Amortissement

La hausse de 11 millions de dollars, ou de 5,7 %, de la charge d'amortissement au quatrième trimestre de 2016 est essentiellement attribuable à la croissance des immobilisations à mesure que la société poursuit la mise en service de nouveaux actifs, conformément à son programme continu d'investissements en capital.

Charges de financement

L'accroissement de 7 millions de dollars, ou de 7,4 %, des charges de financement au cours du trimestre est en grande partie attribuable à la hausse des intérêts débiteurs sur la dette à long terme résultant de l'augmentation de l'encours moyen pondéré de la dette à long terme au cours du trimestre.

Charge d'impôts sur le bénéfice

La charge d'impôts sur le bénéfice pour le quatrième trimestre de 2016 a augmenté de 28 millions de dollars par rapport à 2015; le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à environ 17,7 % au cours du quatrième trimestre de 2016, contre environ 0,7 % en 2015. L'augmentation de la charge d'impôts sur le bénéfice est principalement attribuable à ce qui suit :

- l'incidence de l'ajustement d'impôt positif de 19 millions de dollars associé au PAPE au cours du quatrième trimestre de 2015;
- les impôts sur le bénéfice plus élevés au quatrième trimestre de 2016;
- la réduction des écarts temporaires déductibles, notamment l'actif de pension déduit à des fins fiscales.

Investissements en capital

La hausse des investissements en capital liés au transport au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- l'augmentation du volume des travaux de remplacement des isolateurs;
- l'accroissement du volume des travaux liés au remplacement de composantes afin de remplacer des actifs détériorés des postes de transport intégrés;
- la hausse du volume des travaux réalisés à la demande des clients en raison de défaillances du matériel et des achats de pièces de rechange pour les transformateurs; facteurs en partie compensés par
- la réduction des travaux au poste de transport Clarington alors que le projet tire à sa fin.

L'augmentation des investissements en capital liés à la distribution au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- une augmentation des investissements dans l'infrastructure des technologies de l'information et des programmes de service à la clientèle, jumelée à des projets de mise à niveau et d'amélioration, notamment des investissements visant à intégrer la technologie mobile aux outils de gestion des tâches existants de la société;
- le volume accru des mises à niveau d'installations et des travaux de construction de nouveaux centres d'exploitation;
- le volume accru des travaux exécutés afin de permettre l'utilisation commune de certains des actifs de Hydro One par les secteurs des télécommunications et de la câblodistribution ainsi que le déplacement de poteaux, de conducteurs et d'autres équipements, comme l'exigent les autorités de la voirie municipales et provinciales; facteurs en partie contrebalancés par :
- l'accroissement des travaux de rétablissement du courant au cours de l'exercice précédent, faisant suite à deux importantes tempêtes de vent survenues pendant le quatrième trimestre de 2015.

Énoncés et autres informations de nature prospective

Les communications verbales et écrites de la société au public, y compris le présent document, contiennent souvent des énoncés prospectifs qui sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à l'égard des activités de la société et du secteur ainsi que des contextes réglementaires et économiques dans lesquels elle exerce ses activités et elles incluent des prévisions et des hypothèses formulées par la direction de la société. Ces énoncés comprennent notamment les énoncés concernant les tarifs de transport et de distribution de la société découlant des demandes de tarifs; les énoncés à l'égard de la situation de trésorerie de la société, de ses

sources de financement et de ses besoins d'exploitation; les énoncés au sujet des facilités de crédit de soutien; les attentes concernant les activités de financement de la société; les énoncés relatifs à la dette venant à échéance; les énoncés sur les notes de crédit; les énoncés concernant les projets ou les mesures en cours ou prévus, y compris les résultats attendus de ces projets et leurs dates d'achèvement; les énoncés visant les investissements en capital ou pour l'aménagement futurs prévus, le calendrier de ces dépenses et les plans d'investissement de la société; les énoncés visant les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux de la société; les énoncés relatifs à la CEO; les énoncés portant sur les cotisations de retraite futures, le régime de retraite et les évaluations; les attentes liées aux effectifs; les énoncés portant sur les conventions collectives; les énoncés portant sur les dividendes; les énoncés portant sur les réclamations; les attentes relatives aux impôts; les énoncés portant sur les droits d'occupation; les énoncés portant sur les mesures non conformes aux PCGR; les énoncés portant sur les estimations comptables critiques, y compris les attentes concernant les avantages sociaux futurs, les passifs environnementaux et les actifs et passifs réglementaires; les attentes concernant l'incidence des taux d'intérêt; les énoncés portant sur la réputation de la société, les énoncés portant sur la cybersécurité et la sécurité des données; les énoncés portant sur la vente future d'actions de Hydro One; les énoncés portant sur la relation de la société avec la Province; les énoncés liés aux récentes directives concernant la comptabilité; les attentes relatives aux incidences fiscales; les énoncés portant sur le prospectus de base universel; et les énoncés liés aux acquisitions réalisées par la société, notamment celle de Great Lakes Power et d'Orillia Power. Les termes et expressions « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « tenter », « pouvoir », « projeter », « croire », « s'efforcer de », « estimer », « viser », « objectif », « cible » et leurs variantes et autres expressions similaires ainsi que des verbes au futur et au conditionnel servent à signaler ces énoncés prospectifs. Ces énoncés ne sont aucunement une garantie de rendement futur et font intervenir des hypothèses, des risques et des incertitudes que l'on peut difficilement prédire. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qu'expriment, sous-entendent ou laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Hydro One n'a pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs et se dégage de toute obligation de le faire, sauf si la loi l'y contraint.

Ces énoncés prospectifs sont fondés sur divers facteurs et hypothèses, notamment les suivants : l'absence de changements imprévisibles du régime législatif et du cadre d'exploitation se rapportant au marché ontarien de l'électricité; des décisions favorables de la CEO et d'autres organismes de réglementation sur les demandes en cours et futures, notamment en matière tarifaire; l'absence de retards imprévus dans l'obtention des approbations requises; l'absence de changements imprévisibles des ordonnances tarifaires ou des méthodes d'établissement des tarifs applicables aux entreprises de distribution et de transport de la société; la poursuite de l'application

des PCGR des États-Unis; la stabilité de l'environnement réglementaire; l'absence de changements défavorables de la réglementation environnementale; l'absence de tout événement important survenant hors du cours normal des activités. Ces hypothèses reposent sur les informations dont la société dispose actuellement, y compris les informations obtenues auprès de sources indépendantes. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux que laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Bien que Hydro One ignore l'incidence que pourraient avoir ces différences éventuelles, celles-ci pourraient influencer de manière considérable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et la stabilité de son crédit. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qu'expriment ou laissent entendre ces énoncés prospectifs incluent notamment les suivants :

- les risques associés à la détention par la Province d'actions de Hydro One et aux autres relations que Hydro One entretient avec la Province, y compris l'éventualité de conflits d'intérêts survenant entre Hydro One, la Province et des apparentés;
- les risques associés à la réglementation et aux produits d'exploitation de Hydro One, notamment les risques liés aux ordonnances tarifaires, au rendement réel par rapport aux prévisions et aux investissements de capital;
- le risque que la société soit incapable de respecter les exigences prévues par la loi ou la réglementation ou qu'elle doive engager, pour s'y conformer, des frais supplémentaires qu'elle ne pourrait pas recouvrer par le biais des tarifs;
- le risque que les installations de Hydro One soient exposées à des intempéries, désastres naturels ou autres phénomènes imprévus pour lesquels la société n'est pas assurée ou par suite desquels la société pourrait faire l'objet de demandes d'indemnisation;
- l'opposition du public aux projets planifiés et les délais d'obtention des approbations ou de conclusion des ententes nécessaires aux projets ou leur refus;
- le risque que Hydro One ait à engager des coûts importants pour transférer des actifs situés dans des réserves, tel qu'il est défini dans la *Loi sur les Indiens* (Canada);
- les risques associés à la sécurité des systèmes d'information et au maintien d'une infrastructure complexe de systèmes de technologie de l'information;
- les risques liés aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre de la société et à l'incapacité potentielle de celle-ci d'attirer et de fidéliser un personnel qualifié;
- le risque de conflits de travail et la possibilité que la société soit incapable de négocier des conventions collectives adéquates selon des modalités acceptables et conformes aux décisions tarifaires de la société;

RAPPORT DE GESTION

- le risque que la société ne parvienne pas à obtenir un financement suffisant ainsi qu'à un coût raisonnable pour rembourser la dette arrivant à échéance et financer les investissements en capital;
- le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'incapacité éventuelle de gérer le risque de crédit;
- le risque que la société échoue à mettre en œuvre les programmes d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de ses actifs ou à réaliser ces programmes en temps opportun;
- le risque lié au non-respect de la réglementation environnementale, à l'incapacité à réduire les risques importants liés à la santé et à la sécurité ou à l'impossibilité de recouvrer les dépenses environnementales par le biais des demandes tarifaires;
- le risque que les hypothèses sous-jacentes aux passifs environnementaux comptabilisés et aux actifs réglementaires connexes puissent changer;
- le risque que les coûts liés aux régimes de retraite de la société ne puissent pas être recouverts par le biais des tarifs futurs et l'incertitude qui entoure le traitement que les organismes de réglementation réserveront aux coûts des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages postérieurs au départ à la retraite;
- la possibilité que Hydro One doive engager des charges importantes pour remplacer des fonctions actuellement imparties advenant que les conventions conclues soient résiliées ou arrivent

à échéance avant qu'un nouveau fournisseur de services soit choisi;

- les risques liés à l'incertitude économique ainsi qu'à la volatilité des marchés financiers;
- l'incapacité de la société à dresser ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis;
- l'incidence de la propriété par la Province de terrains essentiels au réseau de transport de la société.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Certains de ces facteurs et d'autres sont analysés plus en détail à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du présent rapport de gestion.

De plus, Hydro One tient à avertir le lecteur que les informations incluses dans le présent rapport de gestion à propos des perspectives de la société sur certains sujets, y compris les investissements futurs éventuels de celle-ci, ne sont fournies que pour donner une idée de la nature de certains des plans futurs de la société et peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Des informations additionnelles sur Hydro One, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur Sedar à l'adresse www.sedar.com et sur le site Web de la société à l'adresse www.HydroOne.com/Investors.

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés, le rapport de gestion et l'information financière y afférente ont été préparés par la direction de Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société »). La direction est responsable de l'intégrité, de l'uniformité et de la fiabilité de toutes les informations présentées. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis et en vertu des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Le rapport de gestion a été préparé conformément au Règlement 51-102.

La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion comporte l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, à la suite d'une analyse critique des principales conventions comptables utilisées par la société comme il est décrit à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion inclut la prise en compte des informations portant sur l'incidence prévue d'événements et d'opérations futurs. Le rapport de gestion fournit également des informations sur la situation de trésorerie et sur les sources de financement, sur les tendances en matière d'exploitation, sur les risques et sur les incertitudes. Les résultats réels futurs peuvent différer de manière importante de l'évaluation actuelle de ces informations, parce que les événements et les circonstances futurs peuvent différer des prévisions. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion ont été établis adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 9 février 2017.

La mise en place et le maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la société. Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité de l'information financière, la direction maintient un système exhaustif de contrôle interne et assure un service d'audit interne sur lesquels elle s'appuie. Le système de contrôle interne comprend une politique écrite de conduite de la société, la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques, la séparation des tâches et la délégation des pouvoirs, et des conventions comptables judicieuses qui font l'objet d'examen réguliers. Cette structure vise à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. En outre, la direction a évalué la conception et l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en fonction

des critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière maintenu par la société était efficace au 31 décembre 2016. L'efficacité de ces contrôles internes est présentée au besoin au comité d'audit du conseil d'administration de Hydro One.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par les actionnaires de la société. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Le rapport des auditeurs indépendants fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

Le conseil d'administration de Hydro One, par l'intermédiaire de son comité d'audit, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit de Hydro One se réunit périodiquement avec la direction, ainsi qu'avec les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de s'assurer que tous s'acquittent de leurs responsabilités respectives et de passer en revue les états financiers consolidés avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Les auditeurs externes ont eu librement et directement accès au comité d'audit, en présence ou en l'absence de la direction, pour discuter des constatations découlant de leur audit, le cas échéant.

Le président et chef de la direction ainsi que le chef des finances ont produit les attestations portant sur les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion annuel de Hydro One, sur les contrôles et procédures de communication de l'information connexes, ainsi que sur la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière connexes.

Au nom de la direction de Hydro One,



Mayo Schmidt
Le président et chef de la direction,



Michael Vels
Le chef des finances,

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de Hydro One Limited

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Hydro One Limited qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, les états consolidés des résultats et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent

des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Hydro One Limited au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

KPMG S.R.L. / S.ENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 9 février 2017

États consolidés des résultats et du résultat étendu

Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	2016	2015
Produits		
Distribution (y compris des produits tirés des opérations entre apparentés de 160 \$; 159 \$ en 2015) (note 26)	4 915	4 949
Transport (y compris des produits tirés des opérations entre apparentés de 1 553 \$; 1 554 \$ en 2015) (note 26)	1 584	1 536
Autres	53	53
	6 552	6 538
Charges		
Achats d'électricité (y compris des coûts liés aux opérations entre apparentés de 2 103 \$; 2 335 \$ en 2015) (note 26)	3 427	3 450
Exploitation, entretien et administration (note 26)	1 069	1 135
Amortissement (note 5)	778	759
	5 274	5 344
Bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	1 278	1 194
Charges de financement (note 6)	393	376
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	885	818
Impôts sur le bénéfice (notes 7, 26)	139	105
Bénéfice net	746	713
Autres éléments du résultat étendu	–	1
Résultat étendu	746	714
Bénéfice net attribuable à ce qui suit :		
Participation sans contrôle (note 25)	6	10
Actionnaires privilégiés	19	13
Actionnaires ordinaires	721	690
	746	713
Résultat étendu attribuable à ce qui suit :		
Participation sans contrôle (note 25)	6	10
Actionnaires privilégiés	19	13
Actionnaires ordinaires	721	691
	746	714
Bénéfice par action ordinaire (note 23)		
De base	1,21 \$	1,39 \$
Dilué	1,21 \$	1,39 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire (note 22)	0,97 \$	1,83 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Aux 31 décembre 2016 et 2015

31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	2016	2015
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50	94
Débiteurs (note 8)	838	776
Montants à recevoir d'apparentés (note 26)	158	191
Autres actifs à court terme (note 9)	102	105
	1 148	1 166
Immobilisations corporelles (note 10)	19 140	17 968
Autres actifs à long terme		
Actifs réglementaires (note 12)	3 145	3 015
Actifs d'impôts différés (note 7)	1 235	1 636
Actifs incorporels (note 11)	349	336
Écart d'acquisition (note 4)	327	163
Autres actifs	7	10
	5 063	5 160
Total de l'actif	25 351	24 294
Passif		
Passif à court terme		
Billets à court terme à payer (note 15)	469	1 491
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme (note 15)	602	500
Créditeurs et autres passifs à court terme (note 13)	945	868
Montants à payer à des apparentés (note 26)	147	138
	2 163	2 997
Passif à long terme		
Dette à long terme (y compris une tranche de 548 \$ évaluée à la juste valeur; 51 \$ en 2015) (notes 15, 16)	10 078	8 207
Passifs réglementaires (note 12)	209	236
Passifs d'impôts différés (note 7)	60	207
Autres passifs à long terme (note 14)	2 752	2 723
	13 099	11 373
Total du passif	15 262	14 370
Engagements et éventualités (notes 28, 29)		
Événements postérieurs à la date du bilan (note 31)		
Participation sans contrôle assujettie à un droit de rachat (note 25)	22	23
Capitaux propres		
Actions ordinaires (notes 21, 22)	5 623	5 623
Actions privilégiées (notes 21, 22)	418	418
Capital d'apport supplémentaire (note 24)	34	10
Bénéfices non répartis	3 950	3 806
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(8)	(8)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	10 017	9 849
Participation sans contrôle (note 25)	50	52
Total des capitaux propres	10 067	9 901
	25 351	24 294

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,


David Denison
Président du conseil d'administration

Philip Orsino
Président du comité d'audit

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Exercice clos le 31 décembre 2016 (en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Capital d'apport supplémentaire	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres		Participation sans contrôle (note 25)	Total des capitaux propres
						attribuables aux actionnaires de Hydro One			
1 ^{er} janvier 2016	5 623	418	10	3 806	(8)	9 849		52	9 901
Bénéfice net	–	–	–	740	–	740		4	744
Autres éléments du résultat étendu	–	–	–	–	–	–		–	–
Distributions à la participation sans contrôle	–	–	–	–	–	–		(6)	(6)
Dividendes sur les actions privilégiées	–	–	–	(19)	–	(19)		–	(19)
Dividendes sur les actions ordinaires	–	–	–	(577)	–	(577)		–	(577)
Rémunération à base d'actions (note 24)	–	–	24	–	–	24		–	24
31 décembre 2016	5 623	418	34	3 950	(8)	10 017		50	10 067

Exercice clos le 31 décembre 2015 (en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Capital d'apport supplémentaire	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres		Participation sans contrôle (note 25)	Total des capitaux propres
						attribuables aux actionnaires de Hydro One			
1 ^{er} janvier 2015	3 314	–	–	4 249	(9)	7 554		49	7 603
Bénéfice net	–	–	–	703	–	703		7	710
Autres éléments du résultat étendu	–	–	–	–	1	1		–	1
Distributions à la participation sans contrôle	–	–	–	–	–	–		(4)	(4)
Dividendes sur les actions privilégiées	–	–	–	(13)	–	(13)		–	(13)
Dividendes sur les actions ordinaires	–	–	–	(875)	–	(875)		–	(875)
Scission de Hydro One Brampton (note 4)	(196)	–	–	(258)	–	(454)		–	(454)
Opérations préalables au PAPE (note 21)	2 505	418	–	–	–	2 923		–	2 923
Rémunération à base d'actions (note 24)	–	–	10	–	–	10		–	10
31 décembre 2015	5 623	418	10	3 806	(8)	9 849		52	9 901

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

2

ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	2016	2015
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	746	713
Dépenses liées à l'environnement	(20)	(19)
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement (excluant les coûts de retrait)	688	668
Actifs et passifs réglementaires	(16)	(3)
Impôts différés (note 7)	114	(2 844)
Autres	10	24
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation (note 27)	134	213
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	1 656	(1 248)
Activités de financement		
Émission de titres d'emprunt à long terme	2 300	350
Remboursement d'une dette à long terme	(502)	(585)
Émission de billets à court terme	3 031	2 891
Remboursement de billets à court terme	(4 053)	(1 400)
Émission d'actions ordinaires	–	2 600
Dividendes versés	(596)	(888)
Distributions à la participation sans contrôle	(9)	(5)
Variations de la dette bancaire	–	(2)
Autres	(10)	(7)
Rentrées nettes liées aux activités de financement	161	2 954
Activités d'investissement		
Dépenses en immobilisations (note 27)		
Immobilisations corporelles	(1 600)	(1 595)
Actifs incorporels	(61)	(37)
Apports de capital reçus (note 27)	21	57
Acquisitions (note 4)	(224)	(90)
Placement dans Hydro One Brampton (note 4)	–	(53)
Autres	3	6
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 861)	(1 712)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(44)	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	94	100
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	50	94

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

1. Description de l'entreprise

Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société ») a été constituée le 31 août 2015 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Le 31 octobre 2015, la société a acquis Hydro One Inc., société auparavant détenue en propriété exclusive par la Province d'Ontario (la « Province »). L'acquisition de Hydro One Inc. par Hydro One a été comptabilisée comme une opération entre des entités sous contrôle commun et Hydro One représente la continuation des activités commerciales de Hydro One Inc. Au 31 décembre 2016, la Province détenait environ 70,1 % (84 % en 2015) des actions ordinaires de Hydro One. Il y a lieu de se reporter à la note 21 pour obtenir d'autres renseignements sur la restructuration du capital de Hydro One.

Les principales activités de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité à des clients en Ontario.

2. Principales conventions comptables Périmètre de consolidation et établissement

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales. Les opérations et soldes intersociétés ont été éliminés.

Les informations comparatives figurant dans les présents états financiers consolidés ont été présentées selon une méthode qui s'apparente à celle de la méthode de la mise en commun d'intérêts. Les informations comparatives sont constituées des résultats d'exploitation de Hydro One Inc. antérieurs au 31 octobre 2015 et des résultats d'exploitation consolidés de Hydro One pour la période allant du 31 août 2015, date de la constitution de la société, au 31 décembre 2015, ce qui comprend les résultats de Hydro One Inc. après son acquisition le 31 octobre 2015. Les informations comparatives ont été combinées au moyen des montants historiques. Par ailleurs, les actions ordinaires de Hydro One émises et en circulation avant le 31 octobre 2015 ont été ajustées rétroactivement aux fins de la présentation pour rendre compte de l'incidence de l'acquisition de Hydro One Inc., selon le ratio d'échange établi pour l'acquisition. Les présents états financiers consolidés sont appelées « consolidés » pour toutes les périodes présentées.

Le 31 août 2015, Hydro One Inc. a réalisé la scission de sa filiale Hydro One Brampton Networks Inc. (« Hydro One Brampton ») en faveur de la Province (voir la note 4). Les informations comparatives figurant dans les présents états financiers consolidés comprennent les résultats de Hydro One Brampton jusqu'au 31 août 2015.

Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont établis et présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis, et ils sont présentés en dollars canadiens.

Recours à des estimations par la direction

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés à l'égard des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits, des charges, des gains et des pertes présentés pour les périodes considérées. La direction évalue ces estimations de manière continue en s'appuyant sur les résultats passés, sur les conditions en vigueur et sur des hypothèses jugées raisonnables au moment où elle les formule. Tout ajustement est pris en compte dans les résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle il survient. Les principales estimations portent sur les actifs et passifs réglementaires, les passifs environnementaux, les prestations de retraite, les avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, l'écart d'acquisition et les dépréciations d'actifs, les éventualités, les produits non facturés, les provisions pour créances douteuses, les instruments dérivés ainsi que les actifs et passifs d'impôts différés. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations.

Tarifification

Les activités de transport de la société comprennent les activités de transport de Hydro One Inc., lesquelles comprennent les activités de transport de Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks »), Hydro One Sault Ste. Marie LP [auparavant Great Lakes Power Transmission LP (« Great Lakes Power »)] et la participation de 66 % de la société dans B2M Limited Partnership (« B2M LP »). Les activités de distribution de la société comprennent les activités de distribution de Hydro One Inc., lesquelles comprennent les activités de distribution de Hydro One Networks, ainsi que Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remote Communities »).

Transport

En novembre 2015, la CEO a approuvé les besoins en matière de produits tirés des tarifs de transport de Hydro One Networks pour 2016, de 1 480 millions de dollars.

En décembre 2015, la CEO a approuvé les besoins en matière de produits tirés des tarifs de B2M LP pour 2015 à 2019, de

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

39 millions de dollars, de 36 millions de dollars, de 37 millions de dollars, de 38 millions de dollars et de 37 millions de dollars respectivement pour ces années. Le 14 janvier 2016, la CEO a approuvé le recouvrement des besoins en matière de produits de B2M LP au moyen des tarifs de transport uniformes de 2016 de même que l'établissement d'un compte de report afin d'enregistrer les coûts liés aux modifications apportées aux lois fiscales et au taux d'imposition.

Distribution

En mars 2015, la CEO a approuvé les besoins en matière de produits tirés de la distribution de Hydro One Networks de 1 326 millions de dollars pour 2015, de 1 430 millions de dollars pour 2016 et de 1 486 millions de dollars pour 2017. La CEO a par la suite approuvé des besoins en matière de produits mis à jour de 1 410 millions de dollars pour 2016 et de 1 415 millions de dollars pour 2017.

Le 17 mars 2016, la CEO a approuvé une hausse de 2,10 % des tarifs de base de Hydro One Remote Communities pour la production et la distribution d'électricité, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2016.

Comptabilisation des activités à tarifs réglementés

En raison du pouvoir général de la CEO d'inclure ou d'exclure des produits, des charges, des gains ou des pertes liés aux tarifs d'une période donnée, ceux-ci ne sont pas constatés dans les périodes au cours desquelles les entreprises non réglementées comptabilisent les leurs. Cette modification du moment de la constatation suppose l'application de la méthode employée pour la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, entraînant ainsi la constatation d'actifs et passifs réglementaires. Les actifs réglementaires de la société représentent certaines sommes à recevoir de clients futurs et les coûts qui sont reportés à des fins comptables parce qu'il est probable qu'ils seront recouverts dans les tarifs futurs. De plus, la société comptabilise des passifs réglementaires qui représentent généralement les montants qui sont remboursables aux abonnés futurs. Elle évalue continuellement la probabilité que soit recouvert chacun de ses actifs réglementaires et croit toujours qu'il est probable que la CEO tiendra compte de ses actifs et passifs réglementaires dans l'établissement des tarifs futurs. Si, ultérieurement, la société juge qu'il n'est plus probable que la CEO inclue un actif ou un passif réglementaire dans l'établissement des tarifs futurs, une valeur comptable appropriée serait prise en compte dans les résultats d'exploitation de la période où cette évaluation sera faite.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Constatation des produits

Les produits tirés du transport sont réalisés par voie des tarifs approuvés par la CEO, lesquels sont fondés sur des besoins en matière de produits approuvés qui englobent un taux de rendement. Ces produits sont constatés à mesure que l'électricité est transportée et livrée aux clients.

Les produits tirés de la distribution attribuables à la livraison de l'électricité sont fondés sur des tarifs de distribution approuvés par la CEO; ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et tiennent compte des produits qui ont été facturés et de ceux qui ne l'ont pas été. Les produits facturés sont fondés sur le volume d'électricité livré, comme il a été déterminé d'après les compteurs des abonnés. À la fin de chaque mois, le volume d'électricité livré aux abonnés depuis la date de la dernière lecture des compteurs ayant fait l'objet d'une facturation est estimé, et les produits non facturés correspondants sont comptabilisés. La consommation d'énergie, les conditions météorologiques et les variations de la composition des catégories d'abonnés influent sur l'estimation des produits non facturés.

Les produits tirés de la distribution comprennent également un montant au titre de la protection tarifaire accordée aux abonnés résidentiels en région rurale et éloignée qui est reçu de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE »), d'après un tarif standard pour la clientèle qui est approuvé par la CEO.

Les produits incluent aussi des montants liés à la vente d'autres services et d'équipement. Ces produits sont constatés lorsque les services sont fournis ou lorsque l'équipement est livré.

Les produits sont constatés après déduction des taxes indirectes.

Débiteurs et provision pour créances douteuses

Les débiteurs facturés sont constatés à un montant correspondant au montant facturé, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Les débiteurs non facturés sont constatés à leur valeur estimative. Les sommes en souffrance liées aux facturations réglementées portent intérêt aux taux approuvés par la CEO. La provision pour créances douteuses reflète la meilleure estimation de la société concernant le montant des pertes sur les débiteurs facturés impayés. La société estime la provision pour créances douteuses des débiteurs facturés en appliquant des taux de pertes calculés en interne aux débiteurs impayés, débiteurs qui sont répartis selon le

classement chronologique. Les taux de pertes appliqués aux soldes des débiteurs facturés sont fondés sur les soldes en souffrance historiques, sur les paiements de clients et sur les radiations. Les débiteurs sont radiés par imputations à la provision lorsqu'ils sont jugés irrécouvrables. Les variations des volumes, des prix et de la conjoncture influent sur la provision pour créances douteuses.

Participation sans contrôle

La participation sans contrôle représente la quote-part des capitaux propres dans des filiales qui n'est pas attribuable aux actionnaires de Hydro One. La participation sans contrôle est initialement comptabilisée à la juste valeur et par la suite, ce montant est ajusté pour tenir compte de la quote-part du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu attribuables à la participation sans contrôle ou des dividendes et distributions payés à la participation sans contrôle.

Si une opération donne lieu à l'acquisition de la totalité ou d'une partie de la participation sans contrôle dans une filiale, l'acquisition de la participation sans contrôle est comptabilisée comme une opération sur les capitaux propres. Aucun gain ni perte n'est comptabilisé dans le bénéfice net consolidé ou dans le résultat étendu du fait de la variation de la participation sans contrôle, à moins que cette variation ne résulte en une perte de contrôle.

Impôts sur le bénéfice

Avant le PAPE, Hydro One était exonérée de l'impôt prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et la *Loi de 2007 sur les impôts* de l'Ontario (ensemble, le « régime fiscal fédéral »). Toutefois, aux termes de la Loi sur l'électricité, Hydro One était tenue de verser des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») (le « régime des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés »). Les paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés sont, de manière générale, fondés sur le montant de l'impôt que Hydro One serait par ailleurs tenue de payer en vertu du régime fiscal fédéral si elle n'était pas exonérée de l'impôt en vertu de ces lois. Dans le cadre du PAPE de Hydro One, l'exonération d'impôt dont Hydro One jouissait en vertu du régime fiscal fédéral a cessé de s'appliquer. Par suite du délaissement du régime des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés, Hydro One est tenue de payer des impôts sur le bénéfice des sociétés à l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »), aux termes du régime fiscal fédéral.

Les impôts sur le bénéfice exigibles et différés sont calculés d'après les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur à la date du bilan. Les avantages associés aux positions fiscales qui ont été prises ou qui devraient l'être dans une déclaration de revenus ne sont constatés

que lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le seuil de constatation sera atteint, et ils sont calculés comme étant le montant le plus élevé d'un avantage dont la probabilité de réalisation au moment du règlement est de plus de 50 %. La direction évalue chaque position en se fondant uniquement sur sa valeur technique et sur les faits et circonstances qui lui sont propres, supposant à cette fin que la position sera examinée par une administration fiscale ayant une parfaite connaissance de toutes les informations pertinentes. Elle doit porter de nombreux jugements pour établir les seuils de constatation ainsi que le montant connexe des avantages fiscaux à inscrire dans les états financiers consolidés. La direction réévalue les positions fiscales dans chaque période au moyen des nouveaux renseignements concernant la constatation ou l'évaluation lorsqu'ils deviennent disponibles.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés selon la méthode axée sur le bilan et en fonction des conséquences fiscales futures estimatives découlant des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers consolidés et leur base fiscale correspondante.

Des passifs d'impôts différés sont constatés relativement à tous les écarts temporaires imposables. Les actifs d'impôts différés sont dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces actifs seront réalisés grâce au bénéfice imposable auquel la société pourra imputer les écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer dans la période au cours de laquelle un passif sera réglé ou un actif sera réalisé, compte tenu des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur à la date du bilan. Les impôts différés qui ne sont pas inclus dans le processus de tarification sont débités ou crédités dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

Si la direction détermine qu'il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité d'un actif d'impôts différés ne sera pas réalisée, elle imputera une provision pour moins-value à cet actif d'impôts différés afin que le solde net présenté corresponde au montant qu'elle prévoit réaliser. Les actifs d'impôts différés non constatés antérieurement sont réévalués à chaque date d'arrêt des comptes, et ils sont constatés dans la mesure où il est devenu plus probable qu'improbable que des économies d'impôts soient réalisées.

La société constate des actifs et passifs réglementaires liés aux impôts différés qui seront inclus dans le processus de tarification.

La société utilise la méthode de l'imputation à l'exercice pour comptabiliser les crédits d'impôt à l'investissement obtenus à l'égard

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

d'activités admissibles de recherche scientifique et de développement expérimental et les crédits d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis. Aux termes de cette méthode, seuls les crédits d'impôt à l'investissement non remboursables sont portés en diminution de la charge d'impôts.

Matières et fournitures

Les matières et les fournitures représentent les matières consommables, les petites pièces de rechange et les matériaux de construction destinés à des travaux de construction internes et à l'entretien des immobilisations corporelles. Ces actifs sont comptabilisés au coût moyen, moins toutes pertes de valeur comptabilisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées à leur coût d'origine, déduction faite des apports reçus des clients, et tout cumul des pertes de valeur. Le coût des ajouts, ce qui comprend les améliorations apportées à des composantes de l'actif ou leur remplacement, est pris en compte dans les bilans consolidés, au poste Immobilisations corporelles.

Le coût initial des immobilisations corporelles englobe les coûts de matières directes, de main-d'œuvre directe (incluant les avantages sociaux), des services contractuels, de financement capitalisés qui leur sont imputables, de mise hors service d'actifs ainsi que les frais généraux directs et indirects associés au projet ou au programme d'investissement. Les frais généraux indirects comprennent une partie des charges du siège social, notamment celles afférentes aux finances, à la trésorerie, aux ressources humaines, à l'informatique et à la haute direction. Les frais généraux, y compris les charges liées aux fonctions du siège social et aux services extérieurs, sont capitalisés selon la méthode de répartition intégrale des coûts, conformément à la méthodologie approuvée par la CEO.

Les immobilisations corporelles en service comprennent les actifs liés au transport, à la distribution, aux communications, à l'administration, aux servitudes liées aux terrains et aux actifs de service. Les immobilisations corporelles incluent également les actifs qui seront utilisés ultérieurement comme les terrains, des composantes et pièces de rechange importantes ainsi que les coûts de projets de développement capitalisés et se rapportant à des projets d'investissement reportés.

Transport

Les actifs liés au transport incluent les immobilisations utilisées pour le transport de l'électricité sous haute tension, comme les lignes de transport, les structures de soutien, les fondations, les isolants, l'équipement de raccordement et les installations de mise à la terre,

ainsi que les immobilisations utilisées pour augmenter la tension de l'électricité provenant des centrales à des fins de transport et pour réduire la tension dans le cas de la distribution, y compris les transformateurs, les disjoncteurs et les commutateurs.

Distribution

Les actifs liés à la distribution incluent les immobilisations se rapportant à la distribution d'électricité sous basse tension, comme les lignes de distribution, les poteaux, les commutateurs, les transformateurs, les dispositifs de protection et les compteurs.

Communications

Les actifs liés aux communications incluent les systèmes radio à micro-ondes et à fibres optiques, le fil de terre à fibres optiques, les pylônes, l'équipement téléphonique et les bâtiments qui y sont associés.

Administration et service

Les actifs liés à l'administration et au service incluent les bâtiments administratifs, les ordinateurs personnels, l'équipement de transport et de travail, les outils et d'autres actifs mineurs.

Servitudes

Les servitudes incluent les droits d'utilisation de couloirs de transport et de terrains voisins accordés en vertu de la *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs* ainsi que d'autres droits d'accès à des terrains.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis séparément ou générés en interne sont évalués au coût au moment de leur constatation initiale. Le coût comprend le coût des logiciels achetés, le coût de la main-d'œuvre directe (y compris les avantages sociaux), le coût de consultation, les frais d'ingénierie, les frais généraux et les charges de financement capitalisées imputables. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût, déduction faite de tout amortissement cumulé et toute perte de valeur cumulée. Les actifs incorporels de la société s'entendent surtout des principales applications.

Coûts de financement capitalisés

Les coûts de financement capitalisés représentent les charges d'intérêts attribuables à la construction d'immobilisations corporelles ou à la réalisation d'actifs incorporels. Les coûts de financement attribuables aux fonds empruntés imputables sont incorporés au coût d'acquisition de ces actifs. Les coûts de financement capitalisés

représentent une réduction des charges de financement constatées dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les coûts de financement capitalisés sont calculés en fonction du coût moyen pondéré effectif des capitaux empruntés de la société.

Immobilisations et développement en cours

Les immobilisations et le développement en cours comprennent les coûts capitalisés des actifs construits qui ne sont pas encore complétés ou qui n'ont pas encore été mis en service.

Amortissement

Le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels est amorti selon la méthode linéaire, d'après la durée de vie utile

résiduelle estimative de chaque catégorie d'actif, exception faite de l'équipement de transport et de travail, qui lui est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant.

La société soumet périodiquement à un examen externe indépendant l'amortissement de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels ainsi que ses taux d'amortissement, tel que l'exige la CEO. Les changements découlant de leur examen approuvé par la CEO sont appliqués sur la durée de vie utile restante, conformément à leur inclusion dans les tarifs d'électricité. Le dernier examen a entraîné une modification des taux avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2015. Un sommaire des durées de vie utile moyennes et des taux d'amortissement de ses diverses catégories d'actifs figure ci-dessous.

	Durée de vie utile moyenne	Taux	
		Fourchette	Moyenne
Immobilisations corporelles			
Transport	56 ans	De 1 % à 3 %	2 %
Distribution	46 ans	De 1 % à 7 %	2 %
Communications	16 ans	De 1 % à 15 %	6 %
Administration et service	18 ans	De 1 % à 20 %	7 %
Actifs incorporels	10 ans	10 %	10 %

Selon les pratiques d'amortissement par classes homogènes, le coût d'origine des immobilisations corporelles, ou d'importantes composantes de celles-ci, et des actifs incorporels qui sont mis hors service dans des conditions normales, est imputé à l'amortissement cumulé sans qu'aucun gain ni perte ne soit pris en compte dans les résultats d'exploitation. Lorsqu'une immobilisation corporelle est cédée, un gain ou une perte est calculé en fonction du produit et est pris en compte dans la charge d'amortissement.

Acquisitions et écart d'acquisition

La société comptabilise les acquisitions d'entreprises selon la méthode de l'acquisition, et de ce fait, les actifs et les passifs des entités acquises sont principalement évalués à leur juste valeur estimée à la date de l'acquisition. L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises acquises sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas pris en compte dans la base tarifaire.

L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an ou plus souvent si cela s'impose. La société effectue une évaluation qualitative visant à déterminer s'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de celle-ci. Si, par suite de cette évaluation qualitative, la société détermine qu'il n'est pas plus probable

qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de celle-ci, aucun autre test ne sera requis. En revanche, si la société détermine qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de cette dernière, elle effectuera un test de dépréciation en deux étapes dont le fondement est la juste valeur. La première étape du test consistera à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable avec la valeur comptable de celle-ci, incluant l'écart d'acquisition. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation applicable est supérieure à la juste valeur de cette dernière, il faudra franchir la deuxième étape du test, laquelle consiste à attribuer une juste valeur à chaque actif et à chaque passif au moyen de la répartition du prix d'achat afin de déterminer la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition. Si la juste valeur implicite est moindre que la valeur comptable, une perte de valeur sera portée en diminution de l'écart d'acquisition et imputée aux résultats d'exploitation.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, compte tenu de l'évaluation qualitative effectuée en date du 30 septembre 2016, la société a déterminé qu'il n'était pas plus probable qu'improbable que la juste valeur de chaque unité d'exploitation applicable évaluée soit inférieure à sa valeur comptable. Par conséquent, la société en a conclu que l'écart d'acquisition ne s'était pas déprécié au 31 décembre 2016.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable, la société évalue si la valeur comptable de ces actifs, exclusion faite de l'écart d'acquisition, a subi une perte de valeur. Dans le cas de tels actifs, la société évalue si une dépréciation existe en estimant les flux de trésorerie non actualisés futurs estimatifs qui devraient résulter de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Lorsque sont envisagées différentes lignes de conduite en vue du recouvrement de la valeur comptable d'un actif à long terme, une approche fondée sur des pondérations probabilistes est utilisée pour estimer les flux de trésorerie non actualisés futurs. Si, d'après ces estimations de flux de trésorerie, la valeur comptable de l'actif à long terme est irrécouvrable, une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur est comptabilisée. Par conséquent, la valeur comptable de l'actif en question sera ramenée à sa juste valeur estimative.

En ce qui a trait à ses activités à tarifs réglementés, les coûts de possession de la plupart des actifs à long terme de Hydro One sont pris en compte dans la base tarifaire s'ils génèrent un taux de rendement approuvé par la CEO. La valeur comptable des actifs et leur rendement connexe sont recouverts par voie des tarifs approuvés. Par conséquent, de tels actifs ne font l'objet d'un test de recouvrement que si la CEO refuse leur recouvrement total ou partiel ou qu'un tel refus est jugé probable.

Hydro One surveille régulièrement les actifs de sa filiale non réglementée, Hydro One Telecom, afin de déceler toute indication de dépréciation. La direction évalue la juste valeur de ces actifs à long terme au moyen de techniques généralement reconnues. Ces techniques comprennent, entre autres, le recours à des ventes récentes d'actifs comparables par des tiers, à des fins de référence, et une analyse des flux de trésorerie actualisés faite en interne. Des fluctuations majeures dans la conjoncture du marché, l'évolution de l'état d'un actif ou bien un changement d'intention, de la part de la direction, quant à son utilisation sont généralement jugés par celle-ci comme des événements déclencheurs qui commandent la réévaluation des flux de trésorerie liés à ces actifs à long terme. Aux 31 décembre 2016 et 2015, aucun actif des activités à tarifs réglementés et de l'entreprise non réglementée de la société n'avait subi de dépréciation.

Coûts liés au financement par emprunt

Pour ce qui est des passifs financiers qui ne sont pas classés parmi les instruments détenus à des fins de transaction, la société diffère les coûts de transaction externes liés aux financements par emprunt et présente les montants en cause déduction faite de la dette connexe, dans ses bilans consolidés. Les frais d'émission de titres d'emprunt, montant reporté, sont amortis sur la durée contractuelle de la dette connexe en fonction

de la méthode du taux d'intérêt effectif, et la charge d'amortissement est incluse dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu, sous le poste Charges de financement. Les coûts de transaction engagés au titre des éléments classés comme étant détenus à des fins de transaction sont passés en charge immédiatement.

Résultat étendu

Le résultat étendu s'entend du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu. Hydro One présente le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu dans un seul état, soit l'état consolidé des résultats et du résultat étendu.

Actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, détenus à des fins de transaction, autres passifs ou disponibles à la vente. Les actifs et passifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et tous les autres le sont au coût après amortissement, exception faite des débiteurs et des montants à recevoir des apparentés, lesquels sont évalués au coût ou à la juste valeur, selon le moins élevé des deux. Les débiteurs et les montants à recevoir des apparentés sont classés comme des prêts et créances. La société considère que la valeur comptable des débiteurs et des montants à recevoir des apparentés constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments. Les dotations à la provision pour les débiteurs qui sont jugés douteux sont constatées comme des ajustements à la provision pour créances douteuses et sont comptabilisées lorsqu'il existe des preuves objectives que la société ne pourra recouvrer les montants conformément aux modalités initiales. Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont mesurés à la juste valeur. Les gains et pertes découlant de l'évaluation à la juste valeur sont pris en compte dans les charges de financement de la période durant laquelle ils surviennent. La société détermine le classement de ses actifs et passifs financiers à la date de leur constatation initiale. Elle désigne certains actifs et passifs financiers comme étant détenus à la juste valeur lorsque cela est conforme à sa politique de gestion des risques, politique qui est décrite à la note 16 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

La société surveille de près les risques que posent pour ses activités les fluctuations des taux d'intérêt et, si cela convient, elle les couvre au moyen de divers instruments. Certains de ces instruments dérivés sont admissibles à la comptabilité de couverture et sont désignés comme des couvertures à des fins comptables, tandis que d'autres

n'y sont pas admissibles et ne sont pas désignés en tant que couvertures (décrits ci-après comme étant des contrats non désignés) puisqu'ils font partie intégrante des relations de couverture économiques.

Les normes comptables concernant les instruments dérivés requièrent la constatation de tous les instruments dérivés qui ne satisfont pas aux critères de dispenses pour achats et ventes habituels en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur dans les bilans consolidés. Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture, la société peut choisir de les désigner comme des couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur. La société compense les montants de juste valeur qu'elle inscrit à ses bilans consolidés et qui ont trait à des instruments dérivés conclus avec la même contrepartie en vertu d'une convention-cadre de compensation.

Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture et qui sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace d'un gain ou d'une perte après impôts, est présentée comme une composante du cumul des autres éléments du résultat étendu et est reclassée dans les résultats d'exploitation de la période ou des périodes durant lesquelles la transaction couverte influe sur les résultats d'exploitation. Tout gain ou perte sur l'instrument dérivé qui représente soit l'inefficacité de la couverture soit des composantes de celle-ci qui ne sont pas prises en compte au moment de l'évaluation de l'efficacité est constaté dans les résultats d'exploitation. Dans le cas des couvertures de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé et de la position couverte sous-jacente sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats et du résultat étendu. Le gain ou la perte sur l'instrument dérivé est inscrit dans le même poste de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu que l'est le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés non désignés sont comptabilisées dans les résultats d'exploitation.

Les instruments dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et sont comptabilisés à leur juste valeur aux bilans consolidés lorsque a) leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas clairement et étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte; b) l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les résultats d'exploitation à chaque période; et c) le dérivé incorporé comme tel répond à la définition de dérivé. La société ne prend part à aucune activité de négociation ou de spéculation visant des instruments dérivés et n'avait aucun instrument dérivé incorporé aux 31 décembre 2016 et 2015.

Hydro One met régulièrement au point des stratégies de couverture en tenant compte de ses objectifs de gestion des risques. À la mise en place d'une relation de couverture, lorsque la société a choisi

d'appliquer la comptabilité de couverture, Hydro One documente en bonne et due forme la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, l'objectif de gestion des risques connexe, la nature du risque particulier qui est couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue également, lors de la mise en place de la couverture et trimestriellement par la suite, si les instruments de couverture donnent lieu à une compensation efficace des variations de la juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs qu'offre Hydro One comprennent des prestations de retraite, des avantages complémentaires de retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les coûts des régimes de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont constatés pendant la période au cours de laquelle les membres du personnel sont en fonction.

La société constate aux bilans consolidés la situation de capitalisation de ses régimes de retraite à prestations déterminées, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, et comptabilise par la suite les variations de cette situation à la clôture de chaque exercice. Les régimes de retraite à prestations déterminées, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont considérés sous-capitalisés lorsque l'obligation au titre des prestations et avantages projetés est supérieure à la juste valeur des actifs des régimes. Un passif est inscrit aux bilans consolidés eu égard à tout montant net des obligations sous-capitalisées au titre des prestations ou avantages projetés, et ce montant peut être présenté comme un passif à court terme ou à long terme, ou les deux. La tranche à court terme correspond au montant par lequel la valeur actuarielle des prestations et avantages inclus dans l'obligation à régler dans les douze prochains mois dépasse la juste valeur des actifs des régimes. Si cette juste valeur est supérieure à l'obligation au titre des prestations et avantages projetés du régime, un actif est constaté et correspond au montant net de cette obligation qui est surcapitalisée. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés puisqu'il n'y a aucun actif connexe dans les régimes.

Hydro One comptabilise ses cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées en tant que charge de retraite, une tranche de ces montants étant capitalisée dans les coûts de main-d'œuvre compris dans les dépenses en immobilisations. Les montants passés en charges sont pris en compte dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration figurant dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

Régime de retraite à prestations déterminées

Les coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la présentation de l'information financière. Ces coûts sont établis par calculs actuariels, au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction quant à l'incidence d'événements futurs, y compris les augmentations de salaire ultérieures. Les coûts des services passés découlant de modifications du régime et tous les gains et pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés actifs participant au régime et sur l'espérance de vie estimative des salariés inactifs. Les actifs du régime de retraite, soit essentiellement des titres de participation cotés en Bourse et des titres de créance de gouvernements et de sociétés, sont évalués à partir des justes valeurs à la clôture de chaque exercice. Hydro One constate un actif réglementaire équivalant au montant net de son obligation sous-capitalisée au titre des prestations projetées de son régime de retraite.

Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés et inclus dans les tarifs selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Des actuaires indépendants en déterminent les coûts en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et en se fondant sur des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction. Les coûts des services passés découlant de modifications des régimes sont amortis par imputations aux résultats d'exploitation sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés.

Dans le cas des avantages complémentaires de retraite, tous les gains et pertes actuariels sont reportés au moyen de la méthode dite du « corridor ». Le montant calculé en excédent du corridor est amorti par imputations aux résultats d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs et sur l'espérance de vie des salariés inactifs. L'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite est réévaluée à sa juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Dans le cas des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les passifs connexes représentant les gains actuariels de la transition aux PCGR des États-Unis, sont amortis dans les résultats d'exploitation selon la méthode dite « du corridor ». Les gains et les pertes actuariels découlant des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi qui sont survenus au cours de l'exercice sont comptabilisés immédiatement dans les résultats d'exploitation. Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont réévaluées à la juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après

un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Tous les coûts futurs des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont attribués à la main-d'œuvre et sont soit imputés aux résultats d'exploitation, soit incorporés au coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Rémunération à base d'actions

Régimes d'octrois d'actions

Hydro One évalue les régimes d'octroi d'actions en fonction de la juste valeur des octrois d'actions estimée en fonction du cours de l'action à la date de l'octroi. Les coûts sont comptabilisés dans les états financiers selon une méthode d'attribution qui tient compte de l'acquisition progressive des droits lorsque les régimes d'octroi d'actions comportent à la fois des conditions liées au rendement et des conditions liées aux années de service. La société comptabilise un actif réglementaire équivalant aux charges à payer des régimes d'octroi d'actions constatées à chaque période. Les renonciations sont comptabilisées au moment où elles surviennent (voir la note 3).

Régime de droits différés à la valeur d'actions (« DDVA ») d'administrateur

La société comptabilise les passifs liés au régime de DDVA d'administrateur à la juste valeur, à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'au règlement, constatant la charge de rémunération selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur du passif au titre des DDVA est fondée sur le cours de clôture de l'action ordinaire de la société à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

Régime incitatif à long terme

La société évalue son régime incitatif à long terme à la juste valeur en fonction du cours des actions à la date d'attribution. La charge de rémunération afférente est comptabilisée sur le délai d'acquisition des droits selon la méthode linéaire. Les renonciations sont comptabilisées au moment où elles surviennent.

Pertes éventuelles

Hydro One est confrontée à certaines questions d'ordre juridique et environnemental qui surviennent dans le cours normal des affaires. Pour préparer ses états financiers consolidés, la direction pose des jugements concernant l'issue future d'éventualités et constate une perte à l'égard d'éventualités en fonction de sa meilleure estimation lorsqu'elle établit qu'il est probable que cette perte soit survenue et que son montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Lorsque le montant de la perte est recouvrable à partir de tarifs futurs, un actif réglementaire est également constaté. Lorsqu'il existe une fourchette estimative de pertes probables et qu'aucune d'elles ne

représente une meilleure estimation que les autres, la société constate une perte au montant à la borne inférieure de la fourchette.

La direction examine régulièrement les renseignements récents qui sont disponibles afin d'établir si les provisions constatées pour de telles pertes devraient être ajustées et si de nouvelles provisions s'imposent. Pour estimer les pertes probables, il peut être nécessaire d'analyser de nombreux scénarios et prévisions qui reposent souvent sur des jugements au sujet de mesures que pourraient prendre des tiers, tels les tribunaux fédéraux, provinciaux et municipaux ou les organismes de réglementation. Il arrive que de longues périodes s'écoulent avant que les questions touchant les passifs éventuels puissent être réglées. Les montants inscrits dans les états financiers consolidés peuvent être différents des montants réels une fois que l'issue des éventualités est connue. Ces écarts peuvent avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie futurs de la société.

Les provisions sont fondées sur des estimations courantes et elles sont assujetties à un degré d'incertitude plus élevé lorsque la période couverte par les projections est longue. Une forte tendance à la hausse ou à la baisse du nombre d'actions intentées, la nature des préjudices prétendus et le coût moyen de résolution de ces actions pourraient modifier le montant estimatif de la provision, tout comme pourrait le faire un verdict favorable ou défavorable rendu par un tribunal par suite d'un procès. Un règlement législatif fédéral ou provincial ou encore un règlement structuré pourrait également changer le montant estimatif du passif. Les frais juridiques sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Passifs environnementaux

Des passifs environnementaux sont constatés eu égard à des sites contaminés dans le passé lorsqu'il est établi que des sommes liées à des mesures environnementales correctives futures devront probablement être déboursées dans l'avenir en vertu des lois ou règlements en vigueur et que le montant des dépenses futures peut être estimé de manière raisonnable. Hydro One constate un passif pour les dépenses futures estimatives associées à l'évaluation et à la remise en état des terrains contaminés ainsi qu'au retrait progressif et à la destruction de l'huile minérale contaminée aux biphényles polychlorés (« BPC ») qui est retirée de l'équipement électrique, d'après la valeur actualisée de ces dépenses futures estimatives. La société calcule la valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation équivalant au taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit des instruments financiers dont les échéances correspondent au schéma des dépenses futures liées à l'environnement. Comme la société prévoit continuer de recouvrer ces dépenses futures au moyen des tarifs futurs, un actif réglementaire de compensation a été constaté pour tenir compte du recouvrement futur de ces dépenses liées à l'environnement auprès de ses clients. Hydro One revoit ses estimations des dépenses futures liées à l'environnement chaque année, ou plus souvent, si des éléments laissent croire que les circonstances ont changé.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées au titre des obligations juridiques de retrait ou d'élimination futurs d'actifs à long terme. Ces obligations peuvent résulter de l'acquisition, de la construction, du développement et (ou) de l'utilisation normale des actifs. Des obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées lorsqu'une obligation juridique de procéder à des travaux futurs de mise hors service d'un actif, mais dont le calendrier et (ou) la méthode de règlement dépendent d'un événement futur sur lequel la société peut avoir ou ne pas avoir de contrôle. Dans une telle situation, l'obligation de procéder aux travaux de mise hors service d'un actif est inconditionnelle, même s'il existe des incertitudes, au calendrier et (ou) à la méthode de règlement.

Lorsque la société comptabilise une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, la valeur actualisée des dépenses estimatives futures requises pour mener à terme la mise hors service d'immobilisations est constatée dans la période durant laquelle l'obligation naît, s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. En règle générale, la valeur actualisée des dépenses estimatives futures est ajoutée à la valeur comptable de l'immobilisation connexe et les coûts de mise hors service d'immobilisations en découlant sont alors amortis sur la durée de vie estimative des immobilisations. Lorsqu'un actif n'est plus en service au moment de la comptabilisation d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, le coût de la mise hors service est comptabilisé dans les résultats d'exploitation.

Certains actifs de la société liés au transport et à la distribution, surtout ceux se trouvant dans des parcelles grevées d'une servitude ou des emprises qu'elle ne possède pas, peuvent être assortis d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, conditionnelles ou non. La majorité des servitudes et des emprises de la société sont soit perpétuelles, soit renouvelées automatiquement chaque année. Les droits fonciers d'une durée déterminée sont généralement prolongés ou renouvelés. Comme la société s'attend à utiliser la majeure partie de ses installations de façon pérenne, aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée à l'égard de ces actifs. Si, dans l'avenir, une installation ne semble plus respecter les hypothèses de perpétuité, elle fera l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pouvant être estimée. Si cela est le cas, une telle obligation sera alors constatée.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société comptabilisées à ce jour se rapportent aux dépenses futures estimatives associées au retrait et à l'élimination de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations et au démantèlement de certains postes de commutation situés sur des sites qu'elle ne possède pas.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

3. Nouvelles prises de position comptables

Les tableaux qui suivent présentent les mises à jour de normes comptables (les « ASU ») publiées par le Financial Accounting Standards Board (le « FASB ») s'appliquant à Hydro One.

Directives comptables adoptées récemment

Numéro de l'ASU	Publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
2014-16	Novembre 2014	Cette mise à jour précise qu'il est nécessaire de tenir compte de toutes les durées et caractéristiques pertinentes pour évaluer la nature des contrats hôtes d'instruments financiers hybrides émis sous forme d'actions. La nature d'un contrat hôte dépend des caractéristiques économiques et des risques de l'instrument financier hybride dans sa totalité.	1 ^{er} janvier 2016	Aucune incidence importante au moment de l'adoption
2015-01	Janvier 2015	Il n'est plus nécessaire de présenter distinctement les éléments extraordinaires dans l'état des résultats.	1 ^{er} janvier 2016	Aucune incidence importante au moment de l'adoption
2015-02	Février 2015	Directives à l'égard de l'analyse à effectuer pour déterminer si certains types d'entités juridiques doivent être consolidées.	1 ^{er} janvier 2016	Aucune incidence importante au moment de l'adoption
2015-03	Avril 2015	Les frais d'émission de titres d'emprunt doivent être présentés au bilan en déduction directe de la valeur comptable de l'obligation liée à la dette connexe, comme le sont les escomptes ou les primes relatifs aux titres d'emprunt.	1 ^{er} janvier 2016	Reclassement du montant reporté des frais d'émission de titres d'emprunt et du montant net des primes d'émission de titres d'emprunt non amorties, en compensation de la dette à long terme. Directive mise en application de manière rétrospective (voir la note 15).
2015-05	Avril 2015	Les ententes d'infonagiques qui comportent une licence d'utilisation de logiciel doivent être comptabilisées comme un logiciel à usage interne.	1 ^{er} janvier 2016	Aucune incidence importante au moment de l'adoption
2015-16	Septembre 2015	Ajustements apportés aux montants provisoires qui sont établis au cours de la période d'évaluation d'un regroupement d'entreprises dans la période de présentation de l'information au cours de laquelle les montants de ces ajustements sont déterminés et doivent être constatés. Le montant comptabilisé dans les résultats de la période en cours doit être présenté de façon distincte dans le corps de l'état des résultats ou dans les notes afférentes pour chaque poste distinct.	1 ^{er} janvier 2016	Aucune incidence importante au moment de l'adoption
2015-17	Novembre 2015	Tous les actifs et passifs d'impôts différés doivent être classés dans les éléments à long terme au bilan.	1 ^{er} janvier 2017	Cette ASU a été adoptée par anticipation le 1 ^{er} avril 2016 et appliquée de manière prospective. Par conséquent, la portion échéant à moins de un an des actifs d'impôts différés de la société est reclassée dans les actifs à long terme au bilan consolidé. Les chiffres des périodes antérieures n'ont pas été ajustés rétrospectivement (voir la note 7).
2016-09	Mars 2016	Plusieurs aspects de la comptabilisation des opérations dont le paiement est fondé sur des actions ont été simplifiés, notamment les incidences fiscales, le classement des attributions à titre de capitaux propres ou de passifs et le classement dans l'état des flux de trésorerie.	1 ^{er} janvier 2017	Cette ASU a été adoptée par anticipation le 1 ^{er} octobre 2016 et appliquée de manière prospective. Par conséquent, la société comptabilise les renoncations au fur et à mesure qu'elles surviennent. L'adoption n'a pas eu d'incidence importante.

Directives comptables récemment publiées, mais pas encore adoptées

Numéro de l'ASU	Publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
2014-09 2015-14 2016-08 2016-10 2016-12 2016-20	Mai 2014 à décembre 2016	L'ASU 2014-09 a été publiée en mai 2014 et fournit des directives relativement à la comptabilisation des produits dans le cas d'un transfert de biens ou de services promis à un client, selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. L'ASU 2015-14 a reporté de un an la date d'entrée en vigueur de l'ASU 2014-09. D'autres ASU publiées en 2016 simplifient le passage à la nouvelle norme et clarifient certains de ses aspects.	1 ^{er} janvier 2018	Hydro One a terminé son évaluation initiale et a défini ses sources de revenus pertinentes. Aucune détermination quantitative n'a été effectuée, puisqu'une évaluation détaillée est en cours et se poursuivra au cours du troisième trimestre de 2017. Le résultat final de cette évaluation déterminera l'incidence financière de cette norme. La société est en voie de mettre en œuvre cette norme avant la date d'entrée en vigueur.
2016-01	Janvier 2016	Cette mise à jour précise que les placements en capitaux propres doivent être évalués à la juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées dans le bénéfice net, et rehausse les exigences relatives à la présentation des actifs financiers et des passifs financiers et aux informations à fournir à leur sujet dans les états financiers. Cette ASU simplifie également l'évaluation de la dépréciation des placements en capitaux propres dont la juste valeur peut difficilement être déterminée en exigeant qu'une évaluation qualitative soit faite pour repérer toute dépréciation.	1 ^{er} janvier 2018	À l'étude
2016-02	Février 2016	Les preneurs sont tenus de comptabiliser au bilan les droits et les obligations découlant des contrats de location simple à titre d'actifs (le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail) et de passifs (l'obligation de verser les paiements de location futurs).	1 ^{er} janvier 2019	Une évaluation initiale englobant tous les contrats de location existants est en cours. Elle sera suivie d'un examen détaillé des contrats pertinents. Aucune détermination quantitative n'a été réalisée jusqu'à présent. La société est en voie d'adopter cette norme d'ici la date d'entrée en vigueur.
2016-05	Mars 2016	Les modifications précisent qu'un changement de contrepartie d'un instrument dérivé désigné à titre d'instrument de couverture aux fins du <i>Topic 815</i> n'exige pas, en soi, la redéfinition de cette relation de couverture, à condition que tous les autres critères de la comptabilité de couverture soient satisfaits.	1 ^{er} janvier 2018	À l'étude
2016-06	Mars 2016	Les options d'achat et de vente conditionnelles qui accélèrent le paiement du principal d'instruments de créance doivent être « clairement et étroitement liées » à l'instrument d'emprunt hôte.	1 ^{er} janvier 2017	Aucune incidence importante

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Numéro de l'ASU	Publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
2016-07	Mars 2016	L'obligation d'adopter rétroactivement la méthode de la mise en équivalence si un placement est admissible à cette méthode en raison d'une augmentation du pourcentage de propriété ou du degré d'influence a été éliminée.	1 ^{er} janvier 2017	Aucune incidence importante
2016-11	Mai 2016	Cette modification résulte de la révocation par le personnel de la SEC de certains commentaires d'observateurs codifiés dans le <i>Topic 605</i> et le <i>Topic 932</i> , en date de l'adoption du <i>Topic 606</i> , et du <i>Topic 815</i> , à la date d'entrée en vigueur de la mise à jour 2014-16.	1 ^{er} janvier 2019	Aucune incidence importante
2016-13	Juin 2016	Cette modification donne aux utilisateurs de l'information plus propice aux décisions relatives aux pertes sur créances attendues sur des instruments financiers et autres engagements de crédit détenus par une entité à chaque date de clôture.	1 ^{er} janvier 2019	À l'étude
2016-15	Août 2016	Les modifications apportées fournissent des directives à l'égard de huit enjeux précis visant les flux de trésorerie, en vue de réduire la diversité en pratique.	1 ^{er} janvier 2018	À l'étude
2016-16	Octobre 2016	Cette modification élimine l'interdiction de constater les impôts exigibles et différés relatifs à une cession d'actifs entre entités, exception faite des stocks, jusqu'à ce que les actifs soient vendus à une partie externe. La modification autorisera la comptabilisation de certaines conséquences fiscales, notamment les cessions, au moment où elles surviennent.	1 ^{er} janvier 2018	À l'étude
2016-18	Novembre 2016	En vertu de cette modification, la trésorerie affectée et les équivalents de trésorerie affectés doivent être intégrés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie dans le rapprochement des soldes à l'ouverture et à la clôture des périodes dans l'état des flux de trésorerie.	1 ^{er} janvier 2018	À l'étude
2017-01	Janvier 2017	Cette modification précise la définition d'une entreprise et donne des directives supplémentaires sur la façon de déterminer si une opération doit être comptabilisée à titre d'acquisition (ou de cession) d'actifs ou d'entreprises.	1 ^{er} janvier 2018	À l'étude

4. Regroupements d'entreprises

Acquisition de Great Lakes Power

Le 31 octobre 2016, Hydro One a acquis, auprès de Brookfield Infrastructure Holdings Inc., Great Lakes Power, entreprise de transport d'électricité réglementée de l'Ontario, située sur la rive est du lac Supérieur, au nord et à l'est de Sault Ste. Marie, en Ontario. Le prix

(en millions de dollars)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	5
Immobilisations corporelles	221
Actifs incorporels	1
Actifs réglementaires	50
Écart d'acquisition	159
Fonds de roulement	(2)
Dettes à long terme	(186)
Passifs au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, montant net	(5)
Actifs d'impôts différés	(17)
	226

L'écart d'acquisition, d'environ 159 millions de dollars, découlant de l'acquisition de Great Lakes Power, est constitué en grande partie de synergies et d'économies d'échelle attendues du regroupement des activités de Hydro One et de Great Lakes Power. Les résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 reflètent des produits de 6 millions de dollars et un bénéfice net inférieur à 1 million de dollars attribuables à Great Lakes Power. Tous les coûts liés à l'acquisition ont été passés en charges dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les informations financières de Great Lakes Power sont négligeables aux fins des résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et, par conséquent, elles n'ont pas été présentées sur une base pro forma. Le 1^{er} janvier 2017, la dénomination sociale de Great Lakes Power a été changée pour celle de Hydro One Sault Ste. Marie LP.

d'achat total pour Great Lakes Power s'est élevé à environ 376 millions de dollars, y compris la prise en charge de dettes impayées d'environ 150 millions de dollars. Le tableau ci-après résume la détermination de la juste valeur définitive des actifs acquis et des passifs pris en charge :

Convention visant l'acquisition d'Orillia Power

Le 15 août 2016, la société a conclu une convention visant l'acquisition, auprès de la Ville d'Orillia, d'Orillia Power Distribution Corporation (« Orillia Power »), société de distribution d'électricité située dans le comté de Simcoe, en Ontario, moyennant une somme d'environ 41 millions de dollars, y compris la prise en charge de dettes en cours et de passifs réglementaires d'un montant approximatif de 15 millions de dollars, sous réserve des ajustements de clôture. L'acquisition est tributaire de l'approbation réglementaire de la CEO.

Acquisition de Woodstock Hydro

Le 31 octobre 2015, Hydro One a fait l'acquisition de Woodstock Hydro Holdings Inc. (« Woodstock Hydro »), société de distribution d'électricité établie dans le sud-ouest de l'Ontario. Le prix d'achat total pour Woodstock Hydro s'est établi à environ 32 millions de

(en millions de dollars)

Fonds de roulement	4
Immobilisations corporelles	27
Actifs incorporels	1
Actifs d'impôts différés	2
Écart d'acquisition	22
Dettes à long terme	(17)
Instruments dérivés	(3)
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	(1)
Passifs réglementaires	(1)
Autres passifs à long terme	(2)
	32

dollars. Le prix d'achat a été établi définitivement et la société a effectué un versement final de 3 millions de dollars à l'égard du prix d'achat en 2016. Le tableau ci-après résume la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'écart d'acquisition, d'environ 22 millions de dollars, découlant de l'acquisition de Woodstock Hydro est constitué en grande partie de synergies et d'économies d'échelle attendues du regroupement des activités de Hydro One et de Woodstock Hydro. La totalité de l'écart d'acquisition a été attribuée à l'entreprise de distribution de Hydro One. Les résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 reflètent des produits de 12 millions de

dollars et un bénéfice net de 2 millions de dollars attribuables à Woodstock Hydro. Tous les coûts liés à l'acquisition ont été passés en charges dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les informations financières de Woodstock Hydro sont négligeables aux fins des résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et, par conséquent, elles n'ont pas été présentées sur une base pro forma.

Acquisition de Haldimand Hydro

Le 30 juin 2015, Hydro One a acquis Haldimand County Utilities Inc. (« Haldimand Hydro »), société de distribution d'électricité établie dans le sud-ouest de l'Ontario. Le prix d'achat total pour Haldimand

(en millions de dollars)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	3
Fonds de roulement	5
Immobilisations corporelles	52
Actifs d'impôts différés	1
Écart d'acquisition	33
Dette à long terme	(18)
Passifs réglementaires	(3)
	73

Hydro s'est établi à environ 73 millions de dollars. Le prix d'achat a été établi de manière définitive en 2016. Le tableau ci-après résume la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge :

Un écart d'acquisition d'environ 33 millions de dollars découlant de l'acquisition de Haldimand Hydro est constitué en grande partie de synergies et d'économies d'échelle attendues du regroupement des activités de Hydro One et de Haldimand Hydro. La totalité de l'écart d'acquisition a été attribuée à l'entreprise de distribution de Hydro One. Les résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 reflètent des produits de 32 millions de

dollars et un bénéfice net de 6 millions de dollars attribuables à Haldimand Hydro. Tous les coûts liés à l'acquisition ont été passés en charges dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les informations financières de Haldimand Hydro sont négligeables aux fins des résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et, par conséquent, elles n'ont pas été présentées sur une base pro forma.

Scission de Hydro One Brampton

Le 31 août 2015, Hydro One a réalisé la scission de sa filiale Hydro One Brampton. La scission a été comptabilisée comme un transfert non monétaire, non réciproque avec la Province, fondée sur sa valeur comptable au 31 août 2015. Les opérations qui ont immédiatement précédé cette scission ainsi que l'opération de scission comme telle s'établissent comme suit :

- Hydro One a souscrit 357 actions ordinaires de Hydro One Brampton pour un prix de souscription global de 53 millions de dollars;
- Hydro One a cédé à une société appartenant en propriété exclusive à la Province, la totalité des actions émises et en

circulation de Hydro One Brampton à titre de dividende en nature; ainsi que la totalité de la dette à long terme intersociétés d'un montant en capital global de 193 millions de dollars, majoré des intérêts courus de 3 millions de dollars, due par Hydro One Brampton à Hydro One, à titre de remboursement de capital déclaré de 196 millions de dollars sur ses actions ordinaires.

Du fait de la scission, l'écart d'acquisition de Hydro One Brampton d'un montant de 60 millions de dollars a été éliminé du bilan consolidé.

5. Amortissement

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2016	2015
Amortissement des immobilisations corporelles	612	595
Coût du retrait d'actifs	90	91
Amortissement des actifs incorporels	56	54
Amortissement des actifs réglementaires	20	19
	778	759

6. Charges de financement

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2016	2015
Intérêts sur la dette à long terme	424	417
Intérêts sur les billets à court terme	9	2
Autres	16	14
Moins : les intérêts capitalisés sur les immobilisations et le développement en cours	(54)	(52)
les intérêts gagnés sur les placements	(2)	(3)
le gain sur les swaps de taux d'intérêt	-	(2)
	393	376

7. Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice/la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés diffèrent du montant qui aurait été comptabilisé d'après le taux d'imposition du gouvernement fédéral canadien et de l'Ontario combiné prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition réel est le suivant :

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2016	2015
Impôts sur le bénéfice / provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés au taux prévu par la loi	235	217
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Écarts temporaires nets pouvant être recouverts dans les tarifs futurs imputés aux abonnés :		
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	(53)	(37)
Excédent des cotisations au régime de retraite sur la charge de retraite	(16)	(25)
Coûts indirects capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(16)	(15)
Intérêts capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(14)	(13)
Dépenses liées à l'environnement	(5)	(5)
Autres	5	(6)
Écarts temporaires nets	(99)	(101)
Économie d'impôts nette découlant du délaissement du régime fondé sur les paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés au profit du régime fiscal fédéral	-	(19)
Scission de Hydro One Brampton	-	7
Écarts permanents nets	3	1
Total des impôts sur le bénéfice / de la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés	139	105

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les principales composantes de la charge d'impôts sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2016	2015
Impôts sur le bénéfice exigibles/provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés exigibles	25	2 949
Impôts sur le bénéfice différés / provision pour (recouvrement des) paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés différés	114	(2 844)
Total des impôts sur le bénéfice / de la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés	139	105
Taux d'imposition effectif	15,7 %	12,8 %

Le montant de la provision pour impôts sur le bénéfice exigibles / pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés exigibles est remis à l'ARC (régime fiscal fédéral) et à la SFIEO (régime de paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés). Au 31 décembre 2016, une somme de 14 millions de dollars (1 million de dollars en 2015) à recevoir de l'ARC était incluse dans le poste Actifs à court terme et une somme de 6 millions de dollars (12 millions de dollars en 2015) à recevoir de la SFIEO était prise en compte dans le poste Montants à recevoir des apparentés du bilan consolidé.

Dans le cadre du PAPE de 2015, l'exonération d'impôt dont Hydro One jouissait en vertu du régime fiscal fédéral a cessé de s'appliquer. Aux termes du régime des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés, Hydro One a été réputée avoir cédé ses actifs immédiatement avant de perdre le statut qui l'exonérait d'impôt en vertu du régime fiscal fédéral, ce qui l'a obligée à faire des paiements en remplacement des impôts d'un montant total de 2,6 milliards de dollars (la « taxe de départ »). Pour

permettre à Hydro One de verser ce montant, la Province a souscrit des actions ordinaires de Hydro One pour la somme de 2,6 milliards de dollars en 2015 (voir la note 21). Hydro One a utilisé le produit de cette souscription pour acquitter la taxe de départ.

Le total des impôts sur le bénéfice / de la provision pour paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés en 2015 comprenait une provision pour impôts exigibles de 2 600 millions de dollars et un recouvrement différé de 2 810 millions de dollars découlant du délaissement du régime des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés au profit du régime fiscal fédéral. Le recouvrement différé n'était pas pris en compte dans le processus de tarification. Les soldes au titre des impôts sur le bénéfice différés qui devraient être pris en compte dans le processus de tarification sont contrebalancés par les actifs et passifs réglementaires de sorte à refléter le recouvrement ou l'élimination anticipé de ces soldes par voie des tarifs d'électricité futurs.

Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés découlent de la différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs de la société. Aux 31 décembre 2016 et 2015, les actifs et passifs d'impôts différés étaient les suivants :

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Actifs d'impôts différés		
Excédent de l'amortissement comptable sur l'amortissement fiscal	495	937
Immobilisations non amortissables	271	271
Excédent de la charge au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sur les paiements en espèces	607	578
Dépenses liées à l'environnement	74	75
Pertes autres qu'en capital	213	62
Placement dans des filiales	75	55
Autres	30	10
	1 765	1 988
Moins la provision pour moins-value	(352)	(333)
Total des actifs d'impôts différés	1 413	1 655
Moins la tranche échéant à moins de un an	–	19
	1 413	1 636

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Passifs d'impôts différés		
Montants réglementaires non constatés aux fins fiscales	(153)	(153)
Écart d'acquisition	(10)	(10)
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	(64)	(42)
Autres	(11)	(2)
Total des passifs d'impôts différés	(238)	(207)
Moins la tranche échéant à moins de un an	–	–
	(238)	(207)
Actifs nets d'impôts différés	1 175	1 448

Les actifs nets d'impôts différés sont présentés aux bilans consolidés, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Court terme		
Autres actifs à court terme	–	19
Long terme		
Actifs d'impôts différés	1 235	1 636
Passifs d'impôts différés	(60)	(207)
Actifs nets d'impôts différés	1 175	1 448

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La provision pour moins-value au titre des actifs d'impôts différés au 31 décembre 2016 s'établissait à 352 millions de dollars (333 millions de dollars en 2015). La provision pour moins-value se rapporte principalement aux écarts temporaires liés aux actifs non

amortissables et aux placements dans les filiales. Au 31 décembre 2016, la société disposait de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées en avant afin de réduire le bénéfice imposable d'exercices futurs, lesquelles expirent comme suit :

<i>Année d'expiration</i> <i>(en millions de dollars)</i>	2016	2015
2034	2	2
2035	222	232
2036	580	–
Total des pertes	804	234

8. Débiteurs

<i>31 décembre</i> <i>(en millions de dollars)</i>	2016	2015
Débiteurs – facturés	431	379
Débiteurs – non facturés	442	458
Débiteurs, montant brut	873	837
Provision pour créances douteuses	(35)	(61)
Débiteurs, montant net	838	776

Le tableau suivant indique l'évolution de la provision pour créances douteuses au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 :

<i>Exercices clos les 31 décembre</i> <i>(en millions de dollars)</i>	2016	2015
Provision pour créances douteuses – 1 ^{er} janvier	(61)	(66)
Sorties du bilan	37	37
Dotations à la provision pour créances douteuses	(11)	(32)
Provision pour créances douteuses – 31 décembre	(35)	(61)

9. Autres actifs à court terme

<i>31 décembre</i> <i>(en millions de dollars)</i>	2016	2015
Actifs réglementaires (<i>note 12</i>)	37	36
Matières et fournitures	19	21
Actifs d'impôts différés (<i>notes 3, 7</i>)	–	19
Charges payées d'avance et autres actifs	46	29
	102	105

10. Immobilisations corporelles

<i>31 décembre 2016</i> <i>(en millions de dollars)</i>	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transport	14 692	4 862	910	10 740
Distribution	9 656	3 305	243	6 594
Communications	1 233	777	20	476
Administration et service	1 632	924	61	769
Servitudes	628	67	–	561
	27 841	9 935	1 234	19 140

<i>31 décembre 2015</i> <i>(en millions de dollars)</i>	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transport	13 704	4 621	853	9 936
Distribution	9 205	3 177	238	6 266
Communications	1 165	704	28	489
Administration et service	1 531	848	36	719
Servitudes	622	64	–	558
	26 227	9 414	1 155	17 968

Les charges de financement capitalisées à l'égard des immobilisations corporelles en cours de construction ont totalisé 52 millions de dollars en 2016 (50 millions de dollars en 2015).

11. Actifs incorporels

<i>31 décembre 2016</i> <i>(en millions de dollars)</i>	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	621	326	53	348
Autres actifs	5	4	–	1
	626	330	53	349

<i>31 décembre 2015</i> <i>(en millions de dollars)</i>	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	579	270	24	333
Autres actifs	7	4	–	3
	586	274	24	336

Les charges de financement capitalisées dans les actifs incorporels en cours de réalisation se sont établies à 2 millions de dollars en 2016 (1 million de dollars en 2015). La charge d'amortissement annuelle estimative à l'égard des actifs incorporels se présente comme suit : 54 millions de dollars en 2017, 54 millions de dollars en 2018, 45 millions de dollars en 2019, 27 millions de dollars en 2020 et 26 millions de dollars en 2021.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

12. Actifs et passifs réglementaires

Les actifs et les passifs réglementaires résultent du processus de tarification. Hydro One a enregistré les actifs et les passifs réglementaires suivants :

31 décembre

(en millions de dollars)

	2016	2015
Actifs réglementaires		
Actif réglementaire au titre des impôts différés	1 587	1 445
Actif réglementaire au titre des prestations de retraite	900	952
Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	243	240
Environnement	204	207
Compte d'écarts liés au règlement de détail	145	110
Prime d'émission de titres d'emprunt	32	–
Rémunération à base d'actions	31	10
Exemption au titre du code des réseaux de distribution	10	10
Majoration tarifaire pour les années 2015 à 2017	7	20
Coûts de démarrage liés à B2M LP	5	8
Écarts liés aux coûts de retraite	4	37
Autres	14	12
Total des actifs réglementaires	3 182	3 051
Moins : la tranche échéant à moins de un an	37	36
	3 145	3 015
Passifs réglementaires		
Écart lié aux dépenses en matière d'énergie verte	69	76
Écarts liés aux produits externes	64	87
Report et écart liés au programme de CGD	54	53
Passif réglementaire au titre des impôts différés	4	23
Autres	18	16
Total des passifs réglementaires	209	255
Moins : la tranche échéant à moins de un an	–	19
	209	236

Actif et passif réglementaires au titre des impôts différés

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers et leur valeur fiscale correspondante utilisée pour calculer le bénéfice imposable. La société a constaté des actifs et des passifs réglementaires qui correspondent aux actifs d'impôts différés résultant du processus de tarification. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôts aurait été comptabilisée selon la méthode axée sur le bilan, et aucun compte réglementaire n'aurait été établi au titre des impôts devant être recouverts au moyen des tarifs futurs. Par conséquent, la charge d'impôts en 2016 aurait été plus élevée d'environ 104 millions de dollars (101 millions de dollars en 2015).

Actif réglementaire au titre des prestations de retraite

Selon les ordonnances tarifaires de la CEO, les coûts du régime de retraite sont recouverts selon la méthode de la comptabilité de caisse

puisque les cotisations de l'employeur sont versées à la caisse de retraite conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). La société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé des obligations liées au régime de retraite, ainsi qu'un actif réglementaire de compensation. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts des prestations de retraite seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. L'obligation au titre des prestations de retraite est réévaluée à sa juste valeur à la clôture chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation. Si ce n'était de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les autres éléments du résultat étendu en 2016 auraient été plus élevés de 52 millions de dollars (284 millions de dollars en 2015).

Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à L'emploi

La société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé des obligations liées aux régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'une compensation supplémentaire liée aux actifs réglementaires connexes. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. L'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi est réévaluée à sa juste valeur à la clôture de chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation. Si ce n'était de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les autres éléments du résultat étendu en 2016 auraient été moins élevés de 3 millions de dollars (plus élevés de 33 millions de dollars en 2015).

Environnement

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses futures estimatives à engager pour remettre en état les sites contaminés. Étant donné que ces dépenses sont censées être recouvrables au moyen des tarifs futurs, la société a comptabilisé un montant équivalent à titre d'actif réglementaire. En 2016, cet actif réglementaire lié à l'environnement a été réduit de 1 million de dollars (24 millions de dollars en 2015) afin de refléter les variations correspondantes du passif de la société en matière de BPC, et il a été haussé de 10 millions de dollars (1 million de dollars en 2015) pour tenir compte des variations du passif lié à l'évaluation et à la remise en état des terrains. L'actif réglementaire lié à l'environnement est porté en résultat d'une manière conforme au modèle des dépenses réelles engagées et imputées aux passifs environnementaux. La CEO a la possibilité d'examiner et d'évaluer la prudence de toutes les dépenses réglementaires réelles de Hydro One en matière d'environnement et le moment où elles sont toutes recouvrées. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration de 2016 auraient été plus élevées de 9 millions de dollars (moins élevés de 23 millions de dollars en 2015). Par ailleurs, la charge d'amortissement de 2016 aurait été moins élevée de 20 millions de dollars (19 millions de dollars en 2015) et les charges de financement de 2016 auraient été plus élevées de 8 millions de dollars (10 millions de dollars en 2015).

Compte d'écarts liés au règlement de détail (« CELRD »)

Hydro One a reporté certains montants au titre d'écarts liés au règlement de détail en vertu des dispositions de l'article 490 de l'*Accounting Procedures Handbook* de la CEO. En mars 2015, la CEO a approuvé le règlement du total du solde des CELRD accumulé entre janvier 2012 et décembre 2013, y compris les intérêts courus, montant devant être recouvé au moyen des majorations tarifaires pour les années 2015 à 2017.

Prime d'émission de titres d'emprunt

La valeur des titres d'emprunt pris en charge dans le cadre de l'acquisition de Great Lakes Power a été comptabilisée à la juste valeur conformément aux PCGR américains – Regroupement d'entreprises. La CEO permet le recouvrement des intérêts au taux nominal des billets garantis de premier rang et un actif réglementaire a été comptabilisé pour rendre compte de l'écart entre la juste valeur et la valeur nominale de cette dette. La prime d'émission de titre d'emprunt est recouvrée sur la durée résiduelle de la dette (voir la note 15).

Rémunération à base d'actions

La société comptabilise les coûts liés aux régimes d'octroi d'actions comme un actif réglementaire étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts liés aux régimes d'octroi d'actions seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration en 2016 auraient été plus élevées de 9 millions de dollars (5 millions de dollars en 2015).

Exemption au titre du code des réseaux de distribution (« CRD »)

En juin 2010, Hydro One Networks a déposé une demande auprès de la CEO portant sur les nouvelles règles de la CEO en matière de responsabilité des coûts contenues dans l'avis de modification du CRD d'octobre 2009 de la CEO, en ce qui a trait au raccordement de certaines installations de production d'énergie renouvelable déjà raccordées ou qui ont fait l'objet d'une évaluation de l'incidence de leur raccordement avant le 21 octobre 2009. Cette demande visait à faire approuver la comptabilisation et le report des coûts non prévus, engagés par Hydro One Networks et découlant du raccordement de certaines installations de production d'énergie renouvelable. La CEO a statué que certaines dépenses spécifiques qui avaient été relevées pouvaient être comptabilisées dans le compte de report, sous réserve de leur examen par la CEO dans le cadre des demandes de tarifs subséquentes de Hydro One Networks. En mars 2015, la CEO a approuvé le règlement du

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

compte de report lié à l'exemption au titre du CRD au 31 décembre 2013, y compris les intérêts courus, montant qui est actuellement recouvré au moyen des majorations tarifaires pour les années 2015 à 2017. Par ailleurs, la CEO a également approuvé la demande faite par Hydro One visant l'élimination de ce compte de report. Il n'y a eu aucun ajout à ce compte réglementaire en 2015 ou en 2016.

Majoration tarifaire pour les années 2015 à 2017

En mars 2015, dans le cadre de sa décision portant sur la demande de tarifs de distribution de Hydro One Networks pour les années 2015 à 2019, la CEO a approuvé le règlement de certains comptes de report et comptes d'écart, y compris des CELRD et les intérêts courus. Le compte au titre de la majoration tarifaire pour les années 2015 à 2017 comprend les soldes approuvés à des fins de règlement par la CEO, lesquels sont éliminés, conformément à la décision de la CEO, sur une période de 32 mois se terminant le 31 décembre 2017.

Coûts de démarrage liés à B2M LP

En décembre 2015, la CEO a rendu une décision portant sur la demande de B2M LP pour les années 2015-2019, dans laquelle elle a approuvé le recouvrement de coûts de démarrage liés à B2M LP de 8 millions de dollars. Ces coûts sont actuellement recouverts sur une période de quatre ans qui a commencé en 2016, conformément à la décision de la CEO.

Écarts liés aux coûts de retraite

Un compte d'écart lié aux coûts de retraite a été établi à l'égard des entreprises de transport et de distribution de Hydro One Networks afin de comptabiliser l'écart entre la charge de retraite réellement engagée et les coûts de retraite estimatifs approuvés par la CEO. Le solde de ce compte réglementaire reflète l'excédent des coûts de retraite versés en regard des montants approuvés par la CEO. En mars 2015, la CEO a approuvé le règlement de la partie attribuable à l'entreprise de distribution de la totalité du compte d'écart lié aux coûts de retraite au 31 décembre 2013, y compris les intérêts courus, montant qui est actuellement recouvré au moyen

des majorations tarifaires pour les années 2015 à 2017. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les produits en 2016 auraient été plus élevés de 25 millions de dollars (moins élevés de 6 millions de dollars en 2015).

Écart lié aux dépenses en matière d'énergie verte

En avril 2010, la CEO a demandé l'établissement de comptes de report dans lesquels est enregistré l'écart entre les produits constatés découlant des dépenses engagées au titre du programme d'énergie verte et les recouvrements reçus réellement.

Écarts liés aux produits externes

En mai 2009, la CEO a approuvé les montants prévus au titre des produits tirés des services d'exportation, les produits externes liés à l'utilisation secondaire des terrains et les produits externes tirés de l'entretien des postes ainsi que des travaux d'ingénierie et de construction. En novembre 2012, la CEO a une fois de plus approuvé les montants prévus liés à cette catégorie de produits et a étendu le champ d'application de sorte à inclure tous les « autres » produits externes. Le solde du compte d'écarts liés aux produits externes reflète l'excédent des produits externes réels sur les montants prévus approuvés par la CEO.

Compte de report et d'écart aux fins du programme de conservation et de gestion de la demande

Dans le cadre de la demande de tarifs de Hydro One Networks pour 2013 et 2014, Hydro One a consenti à constituer un nouveau compte de report et d'écart réglementaire pour évaluer l'effet des résultats réels des programmes de conservation et de gestion de la demande (« CGD ») et de réponse à la demande sur la charge prévue comparativement à la charge prévue estimée comprise dans les besoins en matière de produits. Le solde du compte de report et d'écart aux fins du programme de CGD est attribuable à l'écart entre les résultats réels du programme de CGD pour 2013 et 2014 et ceux prévus aux fins des besoins en matière de produits de 2013 et de 2014, respectivement. Il n'y a eu aucun ajout à ce compte réglementaire en 2016.

13. Crédeurs et autres passifs à court terme

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Créditeurs	181	155
Charges à payer	659	598
Intérêts courus	105	96
Passifs réglementaires (note 12)	–	19
	945	868

14. Autres passifs à long terme

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi (note 18)	1 641	1 560
Passif au titre des prestations de retraite (note 18)	900	952
Passifs environnementaux (note 19)	177	185
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 20)	9	9
Créditeurs et autres passifs à long terme	25	17
	2 752	2 723

15. Dette et conventions de crédit

Billets à court terme et facilités de crédit

Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme, en partie par voie de l'émission de papier commercial, aux termes du programme de papier commercial de Hydro One Inc. d'un montant maximal autorisé de 1,5 milliard de dollars. Les billets à court terme sont libellés en dollars canadiens et ont diverses durées allant jusqu'à 365 jours. Le programme de papier commercial est soutenu par les facilités de crédit renouvelables consenties de Hydro One Inc. d'un montant total de 2,3 milliards de dollars.

Le 15 août 2016, Hydro One Inc. a résilié sa facilité de crédit de soutien renouvelable de 1,5 milliard de dollars échéant en juin 2020

Au 31 décembre 2016, les facilités de crédit consenties, non garanties et inutilisées de Hydro One, sur une base consolidée, totalisaient 2 550 millions de dollars et étaient composées de ce qui suit :

(en millions de dollars)	Échéance	Montant
Hydro One Inc.		
Facilité de crédit de soutien renouvelable	Juin 2021	2 300
Hydro One		
Facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang, d'une durée de cinq ans	Novembre 2021	250
Total		2 550

La société peut utiliser ses facilités de crédit aux fins des besoins du fonds de roulement ou de ses besoins généraux. Si ces facilités de crédit sont utilisées, l'encours portera intérêt à un taux fondé sur les taux de référence canadiens. L'obligation de chaque prêteur de

et sa facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang d'un montant de 800 millions de dollars, d'une durée de trois ans, et échéant en octobre 2018 (collectivement, les « anciennes facilités de crédit »). À la même date, Hydro One Inc. a conclu une nouvelle convention de crédit visant une facilité de crédit renouvelable de 2,3 milliards de dollars échéant en juin 2021 (la « nouvelle facilité de crédit »). La nouvelle facilité de crédit prend rang égal avec la dette de premier rang existante ou future de Hydro One Inc. et elle est assortie des clauses restrictives habituelles, lesquelles sont essentiellement les mêmes que celles dont étaient assorties les anciennes facilités. Par ailleurs, le 7 novembre 2016, la date d'échéance de la facilité de crédit de 250 millions de dollars de Hydro One a été reportée de novembre 2020 à novembre 2021.

prolonger la durée du crédit aux termes de sa facilité de crédit est assujettie à diverses conditions, notamment le fait qu'aucune situation de défaut n'est survenue ni ne découlerait de la prolongation de ce crédit.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Dette à long terme

Au 31 décembre 2016, la dette à long terme de 10 523 millions de dollars de la société était émise par Hydro One Inc. aux termes du programme de billets à moyen terme de cette dernière. Le montant en capital autorisé maximal des billets pouvant être émis aux termes du prospectus lié au programme actuel de billets à moyen terme

déposé en décembre 2015 s'est élevé à 3,5 milliards de dollars. Au 31 décembre 2016, une somme de 1,2 milliard de dollars demeurait disponible aux fins d'émission jusqu'en janvier 2018. Par ailleurs, au 31 décembre 2016, la société avait une dette à long terme de 184 millions de dollars, prise en charge dans le cadre de l'acquisition de Great Lakes Power.

Le tableau qui suit présente l'encours de la dette à long terme aux 31 décembre 2016 et 2015 :

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Billets, série 10, 4,64 % échéant en 2016	–	450
Billets à taux variable de série 27 échéant en 2016 ¹	–	50
Billets, série 13, 5,18 % échéant en 2017	600	600
Billets, série 28, 2,78 % échéant en 2018	750	750
Billets à taux variable, série 31 échéant en 2019 ¹	228	228
Billets, série 37, 1,48 % échéant en 2019 ²	500	–
Billets, série 20, 4,40 % échéant en 2020	300	300
Billets, série 33, 1,62 % échéant en 2020 ²	350	350
Billets, série 34, 1,84 % échéant en 2021	500	–
Billets, série 25, 3,20 % échéant en 2022	600	600
Billets, série 35, 2,77 % échéant en 2026	500	–
Débetures, 7,35 % échéant en 2030	400	400
Billets, série 2, 6,93 % échéant en 2032	500	500
Billets, série 4, 6,35 % échéant en 2034	385	385
Billets, série 9, 5,36 % échéant en 2036	600	600
Billets, série 12, 4,89 % échéant en 2037	400	400
Billets, série 17, 6,03 % échéant en 2039	300	300
Billets, série 18, 5,49 % échéant en 2040	500	500
Billets, série 23, 4,39 % échéant en 2041	300	300
Billets, série 5, 6,59 % échéant en 2043	315	315
Billets, série 29, 4,59 % échéant en 2043	435	435
Billets, série 32, 4,17 % échéant en 2044	350	350
Billets, série 11, 5,00 % échéant en 2046	325	325
Billets, série 36, 3,91 % échéant en 2046	350	–
Billets, série 38, 3,72 % échéant en 2047	450	–
Billets, série 24, 4,00 % échéant en 2051	225	225
Billets, série 26, 3,79 % échéant en 2062	310	310
Billets, série 30, 4,29 % échéant en 2064	50	50
Dette à long terme de Hydro One Inc.	10 523	8 723
Obligations garanties de premier rang, 6,6 % échéant en 2023 (valeur nominale de 112 millions de dollars)	144	–
Billets à payer, 4,6 % échéant en 2023 (valeur nominale de 36 millions de dollars)	40	–
Dette à long terme de Great Lakes Power	184	–
	10 707	8 723
Ajouter le montant net des primes d'émission de titres d'emprunt non amorties ³	15	17
Ajouter : la perte non réalisée liée (le gain non réalisé lié) à l'évaluation à la valeur de marché ²	(2)	1
Moins : le montant reporté des frais d'émission de titres d'emprunt ³	(40)	(34)
Total de la dette à long terme	10 680	8 707

¹ Les taux d'intérêt sur les billets à taux variable correspondent aux taux des acceptations bancaires à trois mois, en dollars canadiens, majorés d'une marge.

- ² Le gain net non réalisé lié à l'évaluation à la valeur de marché se rapporte à une tranche de 50 millions de dollars des billets, série 33, échéant en 2020 et à une tranche de 500 millions de dollars des billets, série 37, échéant en 2019 (en 2015, la perte se rapporte à une tranche de 50 millions de dollars des billets, série 33, échéant en 2020). Le gain net non réalisé lié à l'évaluation à la valeur de marché est compensé par une perte nette (un gain en 2015) de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2015) liée à l'évaluation à la valeur de marché sur les swaps de taux d'intérêt fixe-variables, lesquels sont comptabilisés comme des couvertures de la juste valeur. Il y a lieu de se reporter à la note 16 - Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques, pour obtenir des détails sur les couvertures de juste valeur.
- ³ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016, le montant reporté des frais d'émission de titres d'emprunt et le montant net des primes d'émission de titres d'emprunt non amorties qui étaient présentés respectivement dans les autres actifs à long terme et les autres passifs à long terme, ont été reclassés et présentés en compensation de la dette à long terme au moment de l'adoption de l'ASU 2015-03 (voir la note 3). Les soldes au 31 décembre 2015 ont été mis à jour pour refléter l'adoption rétrospective de l'ASU 2015-03.

Le total de la dette à long terme est présenté au bilan consolidé, comme suit :

<i>31 décembre</i> <i>(en millions de dollars)</i>	2016	2015
Passifs à court terme		
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	602	500
Passifs à long terme		
Dette à long terme	10 078	8 207
Total de la dette à long terme	10 680	8 707

En 2016, Hydro One a émis des titres d'emprunt à long terme pour un montant de 2 300 millions de dollars (350 millions de dollars en 2015) dans le cadre de son programme de billets à moyen terme et

a remboursé des titres d'emprunt à long terme d'un total de 502 millions de dollars (550 millions de dollars en 2015).

Le tableau qui suit présente un sommaire des remboursements de capital et des taux d'intérêt moyens pondérés connexes selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

Années avant l'échéance	Remboursements de capital sur la dette à long terme <i>(en millions de dollars)</i>	Taux d'intérêt moyen pondéré <i>(en pourcentage)</i>
1 an	602	5,2
2 ans	753	2,8
3 ans	731	1,4
4 ans	653	2,9
5 ans	503	1,9
	3 242	2,8
De 6 à 10 ans	1 234	3,3
Plus de 10 ans	6 195	5,2
	10 671	4,3

Le tableau qui suit présente, pour les années indiquées, un résumé des obligations au titre des paiements d'intérêt liées à la dette à long terme :

Année	Paiements d'intérêt <i>(en millions de dollars)</i>
2017	456
2018	425
2019	402
2020	384
2021	370
	2 037
2022 à 2026	1 703
2027 et par la suite	4 405
	8 145

16. Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques

La juste valeur est considérée comme étant le prix d'échange auquel une transaction normale visant la vente d'un actif ou la cession d'un passif serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La notion de juste valeur met l'accent sur une valeur de sortie, laquelle correspond au prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé à la cession d'un passif.

Comme le prescrivent les normes comptables concernant la juste valeur, Hydro One classe ses évaluations de la juste valeur d'après la hiérarchie suivante, hiérarchie selon laquelle sont classées, par ordre de priorité et en fonction de trois niveaux, les données d'entrée des techniques d'évaluation de la juste valeur :

Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours du marché non ajustés auxquels Hydro One peut avoir accès, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Les données d'entrée de niveau 2 correspondent à celles qui ne sont pas des cours du marché et qui sont observables directement ou indirectement pour un actif ou un passif. Les données d'entrée de

niveau 2 comprennent, sans toutefois s'y limiter, les cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires, les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires, et les données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif, tels les courbes de taux d'intérêt et de rendement observables aux intervalles usuels, les volatilités, le risque de crédit et les taux de défaut. Pour un classement dans le niveau 2, il est nécessaire qu'une portion négligeable de l'évaluation repose sur des données non observables.

Les données d'entrée de niveau 3 incluent, pour toute évaluation de la juste valeur, des données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif, et ce, pour une large part de cette évaluation. Une évaluation de niveau 3 peut être essentiellement fondée sur des données de niveau 2.

Actifs et passifs financiers autres que des dérivés

Aux 31 décembre 2016 et 2015, la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des montants à recevoir des apparentés, des billets à court terme à payer, des créditeurs et des montants à payer à des apparentés de la société était représentative de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

Évaluations de la juste valeur de la dette à long terme

Ce qui suit indique la juste valeur et la valeur comptable de la dette à long terme de la société aux 31 décembre 2016 et 2015 :

31 décembre (en millions de dollars)	2016 Valeur comptable	2016 Juste valeur	2015 Valeur comptable	2015 Juste valeur
Dette à long terme				
Billets à moyen terme, série 33, de 50 millions de dollars	50	50	51	51
Billets à moyen terme, série 37, de 500 millions de dollars	498	498	–	–
Autres billets et débetures	10 132	11 462	8 656	9 942
	10 680	12 010	8 707	9 993

Évaluations de la juste valeur des instruments dérivés

Au 31 décembre 2016, Hydro One Inc. avait des swaps de taux d'intérêt d'un montant de 550 millions de dollars (50 millions de dollars en 2015) ayant servi à convertir la dette à taux fixe en dette à taux variable. Ces swaps sont classés comme une couverture de juste valeur. Le montant ainsi couvert représentait environ 5 % (1 % en 2015) du total de la dette à long terme de Hydro One Inc. Au 31 décembre 2016, Hydro One Inc. détenait les swaps de taux d'intérêt désignés comme couverture de juste valeur suivants :

- un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 50 millions de dollars visant la conversion, en une dette à taux variable à trois

mois, d'une tranche de 50 millions de dollars des billets à moyen terme, série 33, de 350 millions de dollars échéant le 30 avril 2020;

- deux swaps de taux d'intérêt fixe-variable de 125 millions de dollars et un swap de taux d'intérêt fixe-variable de 250 millions de dollars, visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, des billets à moyen terme, série 37, de 500 millions de dollars échéant le 18 novembre 2019.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, la société n'avait aucun swap de taux d'intérêt classé dans les contrats non désignés.

Hiérarchie de la juste valeur

Ce qui suit indique la hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers aux 31 décembre 2016 et 2015 :

31 décembre 2016 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50	50	50	–	–
	50	50	50	–	–
Passifs					
Billets à court terme à payer	469	469	469	–	–
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	10 680	12 010	–	12 010	–
Instruments dérivés					
Couverture de juste valeur – swaps de taux d'intérêt	2	2	2	–	–
	11 151	12 481	471	12 010	–
31 décembre 2015 (en millions de dollars)					
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	94	94	94	–	–
Instruments dérivés					
Couvertures de juste valeur – swaps de taux d'intérêt	1	1	1	–	–
	95	95	95	–	–
Passifs					
Billets à court terme à payer	1 491	1 491	1 491	–	–
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	8 707	9 993	–	9 993	–
	10 198	11 484	1 491	9 993	–

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie ainsi que les placements à court terme. La valeur comptable de ces instruments est représentative de la juste valeur de ces derniers en raison de leur courte durée.

La juste valeur de la partie couverte de la dette à long terme est principalement fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs établie d'après une courbe des taux de rendement des swaps servant à poser les hypothèses de taux d'intérêt. La juste valeur de la partie non couverte de la dette à long terme est fondée sur les cours du marché non ajustés à la clôture de la période pour des instruments d'emprunt identiques ou semblables qui comportent la même période à courir jusqu'à l'échéance.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, aucun reclassement important d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

Gestion des risques

L'exposition au risque de marché, au risque de crédit et au risque d'illiquidité survient dans le cadre normal des activités de la société.

Risque de marché

Le risque de marché désigne essentiellement le risque de perte résultant des variations des coûts ainsi que des taux de change et d'intérêt. La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt puisque son rendement des capitaux propres réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des taux d'intérêt prévus. La société n'est pas exposée actuellement à un risque sur marchandises important ou à un risque de change important.

La société utilise à la fois des dettes à taux variable et des dettes à taux fixe pour gérer la composition de son portefeuille de dettes. Elle

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

a également recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son risque de taux d'intérêt. En outre, la société utilise des swaps de taux d'intérêt, lesquels sont généralement désignés comme des couvertures de juste valeur, afin de gérer son risque de taux d'intérêt dans l'optique de réduire le coût de la dette. Elle peut également recourir à des instruments dérivés de taux d'intérêt pour bloquer ses taux d'intérêt en prévision d'un financement futur.

Une hausse hypothétique de 100 points de base des taux d'intérêt associés à la dette à taux variable n'aurait pas diminué de manière significative le bénéfice net de Hydro One pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

Dans le cas d'un instrument dérivé qui est désigné et admissible en tant que couverture de juste valeur, le gain ou la perte sur cet instrument ainsi que le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert qui est attribuable au risque couvert sont pris en compte dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, le montant net de la perte ou du gain non réalisé sur la dette couverte et sur les swaps de taux d'intérêt connexes était négligeable.

Risque de crédit

Les actifs financiers engendrent le risque qu'une contrepartie n'honore pas ses engagements, entraînant ainsi une perte financière. Aux 31 décembre 2016 et 2015, aucune catégorie donnée d'actifs financiers ne générait une concentration importante du risque de crédit. La société réalise ses produits auprès d'une vaste clientèle. Par conséquent, Hydro One n'a pas tiré de produits importants d'un seul client. Aux 31 décembre 2016 et 2015, aucun solde important des débiteurs n'était exigible auprès d'un même client.

Au 31 décembre 2016, la provision pour créances douteuses de la société s'établissait à 35 millions de dollars (61 millions de dollars en 2015). Les ajustements et radiations requis ont été déterminés au moyen d'un examen des comptes en souffrance, examen qui tient compte des résultats passés. Au 31 décembre 2016, environ 6 % (6 % en 2015) du montant net des débiteurs de la société dataient de plus de 60 jours.

Hydro One gère son risque de crédit lié aux contreparties au moyen de diverses techniques, notamment en concluant des transactions avec des contreparties qui jouissent d'une excellente cote de solvabilité, en limitant le montant d'exposition total à des contreparties individuelles, en concluant des conventions-cadres qui permettent un règlement sur une base nette et donnent un droit contractuel d'opérer compensation et en surveillant la situation financière de ses contreparties. La société surveille le risque de crédit actuel auquel l'exposent ses contreparties de manière individuelle et globale. Le risque de crédit associé à ses débiteurs ne peut dépasser leur valeur comptable qui figure aux bilans consolidés.

Les instruments financiers dérivés posent un risque de crédit puisqu'il est possible que les contreparties à ces instruments manquent à leurs engagements. L'exposition au risque de crédit inhérent aux contrats sur dérivés, avant toute garantie, est représentée par la juste valeur de ces derniers à la date d'arrêt des comptes. Aux 31 décembre 2016 et 2015, le risque de crédit lié aux contreparties et inhérent à la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt était négligeable. Au 31 décembre 2016, le risque de crédit de Hydro One eu égard à tous les instruments dérivés ainsi qu'aux créditeurs et débiteurs concernés comportait une cote de crédit de qualité supérieure, quatre institutions financières en étant les contreparties.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend de la capacité de la société à s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme au moyen de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en caisse, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de l'émission de papier commercial et de facilités de crédit de soutien renouvelables. Les liquidités à court terme prévues aux termes du programme de papier commercial, les facilités de crédit de soutien renouvelables et les flux de trésorerie prévus liés aux activités d'exploitation devraient suffire à financer les besoins habituels de la société en matière d'exploitation.

Au 31 décembre 2016, il était prévu que des créditeurs et charges à payer d'un montant de 840 millions de dollars (753 millions de dollars en 2015) seraient réglés en espèces à leur valeur comptable au cours des douze prochains mois.

17. Gestion du capital

La structure du capital de la société devrait lui permettre d'atteindre les objectifs suivants : un accès continu et à long terme à des fonds, à des taux raisonnables, et la réalisation de rendements financiers

convenables. Pour assurer un accès continu à des fonds, la société vise à maintenir une solide qualité du crédit. Aux 31 décembre 2016 et 2015, la structure du capital de la société s'établissait comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	602	500
Billets à court terme à payer	469	1 491
Moins : la trésorerie et les équivalents de trésorerie	50	94
	1 021	1 897
Dette à long terme	10 078	8 207
Actions privilégiées	418	418
Actions ordinaires	5 623	5 623
Bénéfices non répartis	3 950	3 806
Total du capital	21 090	19 951

Hydro One Inc. et Great Lakes Power doivent se conformer aux clauses restrictives qui sont généralement imposées à l'égard des dettes à long terme. Entre autres choses, les clauses restrictives de la dette à long terme et de la facilité de crédit de Hydro One Inc. limitent la dette admissible de la société à 75 % de sa structure du capital, restreignent sa capacité de vendre des actifs et imposent une clause de sûreté négative, sous réserve des exceptions habituelles. Au 31 décembre 2016, Hydro One Inc. et Great Lakes Power respectaient toutes les clauses restrictives et limites.

Les cotisations de Hydro One au régime à cotisations déterminées pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 se sont établies à moins de 1 million de dollars (néant en 2015). Au 31 décembre 2016, les cotisations de la société à verser et inscrites dans les charges à payer aux bilans consolidés se situaient à moins de 1 million de dollars (néant en 2015).

18. Prestations de retraite, avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Hydro One a un régime de retraite à prestations déterminées (le « régime de retraite »), un régime de retraite à cotisations déterminées (le « régime à cotisations déterminées »), un régime de retraite complémentaire ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Le régime de retraite à cotisations déterminées

Hydro One a établi un régime à cotisations déterminées avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016. Ce régime est obligatoire et couvre les membres de la direction admissibles embauchés à partir du 1^{er} janvier 2016 ainsi que les membres de la direction embauchés avant le 1^{er} janvier 2016 qui n'étaient pas admissibles ou qui n'avaient pas choisi d'adhérer de façon irrévocable au régime de retraite en date du 30 septembre 2015. Les participants au régime à cotisations déterminées ont le choix de cotiser 4 %, 5 % ou 6 % de leur salaire ouvrant droit à pension, Hydro One versant des cotisations correspondantes.

Régime de retraite à prestations déterminées, régime de retraite complémentaire et régime d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi

Le régime de retraite est un régime à prestations déterminées contributif qui couvre l'ensemble des employés réguliers de Hydro One et de ses filiales. Le régime de retraite prévoit des prestations fondées sur le salaire moyen des trois meilleures années ouvrant droit à pension. Pour les membres de la direction au service de la société depuis le 1^{er} janvier 2004, et pour les membres représentés par la Society of Energy Professionals embauchés après le 17 novembre 2005, les prestations sont fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années ouvrant droit à pension. Après la retraite, les prestations de retraite sont indexées pour tenir compte de l'inflation. L'adhésion au régime de retraite n'est plus offerte aux membres de la direction qui n'étaient pas admissibles ou qui n'avaient pas choisi d'adhérer de façon irrévocable au régime de retraite en date du 30 septembre 2015. Ces employés sont admissibles au régime à cotisations déterminées.

Les cotisations au régime de retraite de la société et les cotisations salariales sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée tous les trois ans au moins. Des cotisations annuelles au régime de retraite pour 2016 s'élevant à 108 millions de dollars (177 millions de

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

dollars en 2015) ont été établies d'après une évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2015 (d'après une évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2013 pour 2015) et du niveau du salaire ouvrant droit à pension. Les cotisations annuelles estimatives au régime de retraite pour 2017 et 2018 s'élèvent à environ 105 millions de dollars et 102 millions de dollars, respectivement, compte tenu de l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2015 et du niveau prévu du salaire ouvrant droit à pension. Les cotisations minimales futures au-delà de 2018 seront fondées sur une évaluation actuarielle établie au plus tard en date du 31 décembre 2018. Les cotisations sont payables avec un décalage de un mois. Toutes les cotisations doivent être effectuées en espèces.

Le régime de retraite complémentaire de Hydro One (le « régime complémentaire ») procure aux participants du régime de retraite les avantages qu'ils auraient gagnés ou payés aux termes du régime de retraite si ce n'était des limites imposées par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). L'obligation au titre du régime complémentaire de

retraite est inscrite aux bilans consolidés dans les obligations au titre des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Hydro One constate aux bilans consolidés la surcapitalisation ou la sous-capitalisation de son régime de retraite et de ses régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi (les « régimes ») en tant qu'actif ou passif, et elle comptabilise des actifs et passifs réglementaires de compensation, selon ce qui convient. Si ce n'était de la comptabilisation exigée par la réglementation, les obligations sous-capitalisées au titre des prestations et avantages seraient inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. L'incidence des modifications des hypothèses qui ont été formulées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite, des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi est généralement constatée sur la durée de service résiduelle moyenne prévue des salariés. La date d'évaluation des régimes est le 31 décembre.

<i>Exercice clos les 31 décembre</i> <i>(en millions de dollars)</i>	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Variation de l'obligation au titre des prestations et avantages projetés				
Obligation au titre des prestations et avantages projetés à l'ouverture de l'exercice	7 683	7 535	1 610	1 582
Coût des services rendus au cours de l'exercice	144	146	42	43
Cotisations des salariés	45	40	–	–
Intérêts débiteurs	308	302	67	64
Prestations et avantages versés	(354)	(334)	(43)	(47)
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	(52)	(6)	14	(27)
Variation attribuable à la scission de Hydro One Brampton	–	–	–	(5)
Obligation au titre des prestations et avantages projetés à la clôture de l'exercice	7 774	7 683	1 690	1 610
Variation des actifs du régime				
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	6 731	6 299	–	–
Rendement réel des actifs des régimes	370	582	–	–
Prestations versées	(354)	(334)	(43)	(47)
Cotisations de l'employeur	108	177	43	47
Cotisations des salariés	45	40	–	–
Charges d'administration	(26)	(33)	–	–
Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice	6 874	6 731	–	–
Montant non capitalisé	900	952	1 690	1 610

Hydro One inscrit ses obligations au titre des prestations et avantages constitués ainsi que les actifs du régime à leur montant net aux bilans consolidés, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Autres actifs	1 ¹	–	–	–
Charges à payer	–	–	56	50
Passif au titre des prestations de retraite	900	952	–	–
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	–	–	1 641 ²	1 560
Montant net non capitalisé	899	952	1 697	1 610

¹ Représente la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées de Great Lakes Power.

² Comprend une somme de 7 millions de dollars (néant en 2015) liée aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de Great Lakes Power.

La situation de capitalisation ou de non-capitalisation du régime de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi s'entend de l'écart entre la juste valeur des actifs des régimes et les obligations au titre des prestations

et avantages projetés aux termes des régimes. La situation de capitalisation ou de non-capitalisation varie au fil du temps en raison de plusieurs facteurs, notamment le montant des cotisations, les taux d'actualisation utilisés et les rendements réels des actifs du régime.

Le tableau suivant indique l'obligation au titre des prestations et avantages projetés (« OPAP »), l'obligation au titre des prestations et avantages constitués (« OPAC ») ainsi que la juste valeur des actifs du régime, et ce, pour le régime de retraite :

31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
OPAP	7 774	7 683
OPAC	7 094	7 020
Juste valeur des actifs des régimes	6 874	6 731

Selon l'OPAC, le régime de retraite était capitalisé à hauteur de 97 % au 31 décembre 2016 (96 % en 2015). D'après l'OPAP, il l'était à 88 % à cette même date (88 % en 2015). L'OPAC diffère de

l'OPAP puisqu'aucune hypothèse quant aux niveaux des salaires futurs n'a été posée aux fins du calcul de la première.

Composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations du régime de retraite pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2016	2015
Coût des services rendus au cours de la période, déduction faite des cotisations des salariés	144	146
Intérêts débiteurs	308	302
Rendement prévu des actifs du régime, déduction faite des charges	(432)	(406)
Amortissement des pertes actuarielles	96	119
Amortissement du coût des services passés	–	2
Coûts nets des prestations et des avantages de la période	116	163
Montant imputé aux résultats d'exploitation ¹	48	81

¹ La société suit la méthode de la comptabilité de caisse, ce qui reflète l'inclusion des coûts du régime de retraite dans les tarifs approuvés par la CEO. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des coûts de retraite de 108 millions de dollars (177 millions de dollars en 2015) ont été attribués à la main-d'œuvre. De ce montant, 48 millions de dollars (81 millions de dollars en 2015) ont été imputés à l'exploitation et 60 millions de dollars (96 millions de dollars en 2015) ont été incorporés aux coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations du régime d'avantages complémentaires de retraite et du régime d'avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 :

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2016	2015
Coût des services rendus au cours de la période, déduction faite des cotisations des salariés	42	43
Intérêts débiteurs	67	64
Amortissement des pertes actuarielles	15	14
Amortissement du coût des services passés	–	–
Coûts nets des prestations et des avantages de la période	124	121
Montant imputé aux résultats d'exploitation	55	55

Hypothèses

L'évaluation des obligations aux termes des régimes et des coûts des prestations ou avantages aux termes des régimes est tributaire de divers facteurs, notamment de l'élaboration d'hypothèses d'évaluation et du choix de conventions comptables. Lorsqu'elle élabore les hypothèses requises, la société tient compte des données historiques ainsi que des attentes futures. L'évaluation des obligations au titre des prestations ou avantages subit l'incidence de plusieurs hypothèses, notamment celles sur le taux d'actualisation appliqué aux obligations au titre des prestations ou avantages, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, les cotisations que Hydro One prévoit verser dans les régimes, l'incidence de la mortalité, la durée résiduelle attendue d'activité des participants des régimes, la rémunération et le taux d'augmentation de la rémunération, l'âge des

salariés, la durée d'activité des salariés ainsi que le taux d'augmentation prévu des coûts des soins de santé, entre autres facteurs. L'incidence des modifications des hypothèses utilisées pour évaluer les obligations aux termes des régimes est habituellement comptabilisée sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des participants aux régimes. Pour établir le taux de rendement prévu des actifs des régimes, Hydro One tient compte d'indicateurs économiques historiques qui ont une incidence sur le rendement des actifs, ainsi que des prévisions en matière de rendement à long terme futur des marchés boursiers, pondéré en fonction des répartitions cibles des catégories d'actifs. De façon générale, il est prévu que les titres de participation, les placements immobiliers et les placements dans des actions de sociétés fermées auront un rendement supérieur à celui des titres à revenu fixe.

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les obligations au titre des prestations et avantages aux 31 décembre 2016 et 2015 :

<i>Exercices clos les 31 décembre</i>	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Hypothèses importantes				
Taux d'actualisation moyen pondéré	3,90 %	4,00 %	3,90 %	4,10 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé ¹	–	–	4,36 %	4,36 %

¹ Le taux passant progressivement de 6,25 % par année en 2017 à 4,36 % par année en 2031 et par la suite (de 6,38 % en 2016 à 4,36 % par année en 2031 et par la suite, selon les estimations faites en 2015).

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015. Les hypothèses ayant servi à établir les obligations au titre des prestations et des avantages à la clôture de l'exercice à l'étude sont les mêmes que celles qui ont servi à estimer les coûts nets des prestations et des avantages de l'exercice suivant.

<i>Exercices clos les 31 décembre</i>	2016	2015
Prestations de retraite		
Taux de rendement prévu moyen pondéré des actifs des régimes	6,50 %	6,50 %
Taux d'actualisation moyen pondéré	4,00 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (<i>en années</i>)	15	13
Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation moyen pondéré	4,10 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (<i>en années</i>)	15,3	13,8
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé ¹	4,36 %	4,36 %

¹ Le taux passant progressivement de 6,38 % par année en 2016 à 4,36 % par année en 2031 et par la suite (de 6,52 % en 2015 à 4,36 % par année en 2031 et par la suite, selon les estimations faites en 2015).

Le taux d'actualisation ayant servi à déterminer l'obligation au titre des prestations de retraite de l'exercice à l'étude et les coûts nets des prestations et avantages de l'exercice suivant ont été établis d'après une méthode fondée sur la courbe des taux de rendement. Aux termes de cette méthode, les paiements prévus au titre des prestations futures pour chacun des régimes sont actualisés selon un taux figurant

sur une courbe de taux de rendement d'obligations de tiers et correspondant à chaque durée. La courbe des taux de rendement est établie à partir des obligations à long terme de sociétés notées AA. Un taux d'actualisation unique donnant la même valeur actualisée que la somme des flux de trésorerie actualisés est alors calculé.

L'incidence d'une variation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé sur l'obligation au titre des avantages projetés dans le cas des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2016 et 2015 est la suivante :

<i>31 décembre</i> <i>(en millions de dollars)</i>	2016	2015
Obligation au titre des avantages projetés		
Incidence d'une augmentation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	289	252
Incidence d'une diminution de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	(221)	(196)

L'incidence d'une variation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé sur le coût des services rendus et les intérêts débiteurs dans le cas des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 est la suivante :

<i>Exercices clos les 31 décembre</i> <i>(en millions de dollars)</i>	2016	2015
Coût des services rendus et intérêts débiteurs		
Incidence d'une augmentation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	23	22
Incidence d'une diminution de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	(17)	(16)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le tableau suivant présente les espérances de vie estimatives sur lesquelles reposent les hypothèses relatives aux taux de mortalité servant au calcul des obligations au titre du régime de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2016 et 2015 :

31 décembre 2016				31 décembre 2015			
Espérance de vie à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				Espérance de vie à 65 ans pour un participant actuellement âgé de			
65 ans		45 ans		65 ans		45 ans	
Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
22	24	23	24	23	25	24	26

Paiements estimatifs au titre des prestations et avantages futurs

Au 31 décembre 2016, les paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs aux participants des régimes de la société étaient les suivants :

<i>(en millions de dollars)</i>	Prestations de retraite	Avantages complémentaires
		de retraite et avantages postérieurs à l'emploi
2017	321	56
2018	331	57
2019	340	60
2020	349	62
2021	358	64
2022 à 2026	1 910	355
Total des paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs jusqu'en 2026	3 609	654

Composantes des actifs réglementaires

Une partie des gains et pertes actuariels et du coût des services passés est prise en compte dans les actifs réglementaires figurant aux bilans consolidés de Hydro One afin de refléter le fait que ces montants devraient faire l'objet d'une inclusion réglementaire dans les

tarifs futurs. Autrement, ces gains et pertes seraient inscrits dans les autres éléments du résultat étendu. Le tableau suivant indique les gains et les pertes actuariels ainsi que les coûts des services passés inscrits dans les actifs réglementaires :

<i>Exercices clos les 31 décembre</i>	2016	2015
<i>(en millions de dollars)</i>		
Prestations de retraite		
Perte actuarielle (gain actuariel) de l'exercice	35	(181)
Amortissement des pertes actuarielles	(96)	(119)
Amortissement du coût des services passés	—	(2)
	(61)	(302)
Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Perte actuarielle (gain actuariel) de l'exercice	14	(27)
Amortissement des pertes actuarielles	(15)	(14)
Amortissement du coût des services passés	—	—
	(1)	(41)

Le tableau suivant indique les composantes des actifs réglementaires qui n'ont pas été constatées en tant que composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 :

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2016	2015
Prestations de retraite		
Coût des services passés	–	–
Perte actuarielle	900	952
	900	952
Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Perte actuarielle	243	240
	243	240

Le tableau suivant indique les composantes des actifs réglementaires, aux 31 décembre des exercices indiqués, devant être amorties en tant que composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période au cours de l'exercice suivant :

<i>31 décembre</i> <i>(en millions de dollars)</i>	Prestations de retraite		Avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Coût des services passés	–	–	–	–
Perte actuarielle	79	96	6	8
	79	96	6	8

Actifs du régime de retraite

Stratégie de placement

Hydro One évalue régulièrement sa stratégie de placement afin de s'assurer que les actifs du régime de retraite seront suffisants pour verser les prestations de retraite au moment où elles devront l'être. Dans le cadre de cette évaluation, Hydro One peut modifier sa répartition d'actifs cible ainsi que sa stratégie de placement. Le régime de retraite est géré en fonction de ses actifs nets. Le principal objectif établi à son égard est de maintenir un niveau d'actifs nets permettant d'acquitter les obligations de la société en matière de prestations. Cet objectif est atteint grâce au respect de politiques d'investissement précises, lesquelles sont décrites dans le sommaire des politiques et procédures d'investissement (le « sommaire ») du

régime de retraite, sommaire qui est examiné et approuvé par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de Hydro One. Pour gérer les actifs nets du régime de retraite, la société fait appel à des gestionnaires de placements externes compétents qui se voient confier la responsabilité d'investir les fonds existants et les nouveaux fonds (soit les cotisations des salariés et de l'employeur de l'exercice) conformément au sommaire qui a été approuvé. Le rendement de ces gestionnaires est surveillé par voie d'un cadre de gouvernance. Toute augmentation des actifs nets résulte directement du revenu de placement que génèrent les investissements du régime de retraite et des cotisations qui y versent les salariés admissibles et la société. Les actifs nets servent principalement au versement des prestations aux membres admissibles du régime de retraite.

Composition des actifs du régime de retraite

Ce qui suit indique la répartition cible et la répartition moyenne pondérée des actifs du régime de retraite au 31 décembre 2016 :

	Répartition cible (%)	Actifs du régime de retraite (%)
Titres de participation	55,0	58,7
Titres d'emprunt	35,0	33,6
Autres ¹	10,0	7,7
	100,0	100,0

¹ Les autres placements comprennent les placements immobiliers et les placements dans des infrastructures.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2016, le régime de retraite détenait des obligations de société de Hydro One de 11 millions de dollars (9 millions de dollars en 2015) et détenait des titres de créance de la Province de 450 millions de dollars (420 millions de dollars en 2015).

Concentrations du risque de crédit

Hydro One a analysé le portefeuille d'actifs de son régime de retraite afin d'y détecter toute concentration importante du risque de crédit aux 31 décembre 2016 et 2015. Les concentrations sur lesquelles elle s'est attardée ont compris, entre autres, celles concernant les placements dans une même entité, le type de secteur et les fonds individuels. Aux 31 décembre 2016 et 2015, les actifs du régime de retraite ne présentaient aucune concentration importante du risque de crédit (définie comme représentant plus de 10 % des actifs du régime).

En ce qui a trait aux obligations, le risque de crédit lié aux contreparties auquel le régime de retraite est exposé est géré en investissant dans des obligations de première qualité et des obligations gouvernementales. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque est géré en ne concluant des opérations qu'avec des institutions financières qui ont obtenu au moins la note « A+ » de la part de Standard & Poor's Rating Services, DBRS Limited et Fitch Ratings Inc. et de « A1 » de la part de Moody's Investors Service ainsi qu'en limitant les positions auprès de chaque contrepartie et en s'assurant que l'exposition est répartie entre les contreparties. Le risque de défaut découlant d'opérations sur des titres cotés en Bourse est considéré comme étant minime puisqu'aucune opération ne peut avoir lieu si l'une ou l'autre des parties manque à son engagement.

Évaluations à la juste valeur

Les tableaux suivants présentent les actifs du régime de retraite qui sont évalués et constatés à la juste valeur de manière récurrente ainsi que le niveau de la hiérarchie de la juste valeur dans lequel ils étaient classés aux 31 décembre 2016 et 2015.

31 décembre 2016
(en millions de dollars)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	–	20	425	445
Trésorerie et équivalents de trésorerie	146	–	–	146
Titres à court terme	–	127	–	127
Actions de sociétés canadiennes	911	–	–	911
Actions de sociétés étrangères	2 985	113	–	3 098
Obligations et débetures canadiennes	–	1 943	–	1 943
Obligations et débetures étrangères	–	193	–	193
Total de la juste valeur des actifs du régime ¹	4 042	2 396	425	6 863

¹ Au 31 décembre 2016, le total de la juste valeur des actifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 27 millions de dollars au titre d'intérêts et de dividendes à recevoir, 15 millions de dollars au titre de placements achetés à payer, 9 millions de dollars au titre de charges d'administration du régime de retraite à payer et 7 millions de dollars au titre de placements vendus à recevoir.

31 décembre 2015
(en millions de dollars)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	–	23	301	324
Trésorerie et équivalents de trésorerie	191	–	–	191
Titres à court terme	–	80	–	80
Actions de sociétés canadiennes	807	–	–	807
Actions de sociétés étrangères	2 931	116	–	3 047
Obligations et débetures canadiennes	–	2 072	–	2 072
Obligations et débetures étrangères	–	201	–	201
Total de la juste valeur des actifs du régime ¹	3 929	2 492	301	6 722

¹ Au 31 décembre 2015, le total de la juste valeur des actifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 27 millions de dollars au titre d'intérêts et de dividendes à recevoir et 18 millions de dollars au titre de charges d'administration du régime de retraite à payer et de contrats de change à payer.

Il y a lieu de se reporter à la note 16 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques pour obtenir une description des niveaux de la hiérarchie de la juste valeur.

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le tableau suivant résume les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015. Les instruments financiers du régime de retraite sont classés dans le niveau 3 lorsque leur juste valeur a

*Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)*

	2016	2015
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	301	144
Gains réalisés et non réalisés	23	51
Achats	151	106
Ventes et décaissements	(50)	–
Juste valeur à la clôture de l'exercice	425	301

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, aucun reclassement important d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

La société soumet les évaluations de la juste valeur des instruments classés dans le niveau 3 à des analyses de sensibilité, remplaçant à

été évaluée en fonction d'au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur les marchés ou en raison du manque de liquidité de certains marchés. Les gains et pertes présentés dans le tableau ci-dessous peuvent inclure des variations de la juste valeur qui sont fondées sur des données d'entrée observables et sur d'autres qui ne le sont pas.

cette fin des données d'entrée non observables par une ou plusieurs hypothèses de rechange jugées raisonnables. Ces analyses sont traduites par des variations négligeables de la juste valeur des instruments financiers ainsi classés.

Techniques d'évaluation servant à établir la juste valeur

Les fonds communs comprennent principalement les placements dans des actions de sociétés fermées, les placements immobiliers et les placements en infrastructure. Les placements dans des actions de sociétés fermées représentent des fonds de capital-investissement qui investissent dans des sociétés en exploitation dont les titres ne sont pas cotés en Bourse. Les stratégies de placement dans de telles actions visent notamment des sociétés en commandite qui se démarquent par leur forte croissance interne et leurs efficacités opérationnelles, du capital de risque, des prises de contrôle par emprunt et des situations particulières, comme dans le cas d'entreprises en difficulté. Les placements immobiliers et les placements en infrastructure représentent des fonds qui investissent dans des biens immobiliers de sociétés qui ne sont pas cotées en Bourse. Les stratégies de placement en immobilier comprennent les sociétés en commandite qui cherchent à générer un rendement total au moyen de la croissance du revenu et du capital en investissant principalement dans des sociétés en commandite au Canada et à l'étranger. Les stratégies de placement en infrastructure comprennent les sociétés en commandite qui détiennent des actifs d'infrastructure clés et ciblent les actifs qui génèrent des flux de trésorerie stables à long terme et qui offrent des rendements croissants comparativement aux placements à revenu fixe classiques. Les évaluations des actions de sociétés fermées, des placements immobiliers et des placements

en infrastructures sont fournies par le gestionnaire du fonds et sont fondées sur l'évaluation des placements sous-jacents, laquelle tient compte de données d'entrée, tels le coût, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables s'appuyant sur le marché. Comme ces données d'entrée ne sont pas, à proprement parler, observables, les placements dans des actions de société fermées et les placements en infrastructure ont été classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des fonds communs.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des dépôts en espèces remboursables à vue détenus auprès de banques et de la trésorerie détenue par les gestionnaires de placements. Les équivalents de trésorerie sont classés dans le niveau 1.

Les titres à court terme sont évalués au coût majoré des intérêts courus, ce qui avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. Les titres à court terme sont classés dans le niveau 2.

Les actions de sociétés sont évaluées au moyen des cours sur des marchés actifs et sont classées dans le niveau 1. Les placements libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les obligations et les débetures sont présentées aux cours de clôture qui ont été publiés, et elles sont classées dans le niveau 2.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

19. Passifs environnementaux

Les tableaux suivants présentent l'évolution des passifs environnementaux pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 :

<i>Exercice clos le 31 décembre 2016</i> <i>(en millions de dollars)</i>	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux – 1 ^{er} janvier	148	59	207
Charge de désactualisation	7	1	8
Dépenses	(11)	(9)	(20)
Ajustement lié à la réévaluation	(1)	10	9
Passifs environnementaux – 31 décembre	143	61	204
Moins : la tranche échéant à moins de un an	18	9	27
	125	52	177

<i>Exercice clos le 31 décembre 2015</i> <i>(en millions de dollars)</i>	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux – 1 ^{er} janvier	172	67	239
Charge de désactualisation	8	2	10
Dépenses	(8)	(11)	(19)
Ajustement lié à la réévaluation	(24)	1	(23)
Passifs environnementaux – 31 décembre	148	59	207
Moins : la tranche échéant à moins de un an	12	10	22
	136	49	185

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les passifs environnementaux sur une base non actualisée et le montant comptabilisé dans les bilans consolidés compte tenu du taux d'actualisation :

<i>31 décembre 2016</i> <i>(en millions de dollars)</i>	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux non actualisés	158	66	224
Moins : l'actualisation des passifs accumulés à la valeur actualisée	15	5	20
Passifs environnementaux actualisés	143	61	204

<i>31 décembre 2015</i> <i>(en millions de dollars)</i>	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux non actualisés	168	61	229
Moins : l'actualisation des passifs accumulés à la valeur actualisée	20	2	22
Passifs environnementaux actualisés	148	59	207

Au 31 décembre 2016, les dépenses estimatives liées à l'environnement étaient les suivantes :

(en millions de dollars)

2017	27
2018	26
2019	25
2020	29
2021	36
Par la suite	81
	224

Hydro One constate un passif au titre des dépenses futures estimatives à l'égard de l'évaluation et de la remise en état des terrains contaminés et de l'élimination progressive ou de la destruction des huiles minérales contenues dans l'équipement électrique lorsqu'il est établi que des sommes liées à des mesures environnementales correctives devront probablement être déboursées dans l'avenir en vertu des lois ou règlements en vigueur et que le montant des dépenses futures peut être estimé de manière raisonnable.

L'estimation de coûts environnementaux futurs comporte des incertitudes dues à certains événements externes possibles comme la modification des lois ou des règlements et les progrès liés aux technologies de remise en état de sites. Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre de passifs environnementaux, la société estime le coût d'achèvement des travaux requis et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme hypothétique d'environ 2 % a été utilisé pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures ont été actualisées selon un taux allant de 2,0 % à 6,3 % environ, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle ces dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les passifs environnementaux de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait à la valeur actualisée des coûts nécessaires pour que la société se conforme à la législation et à la réglementation. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées par la société. En outre, pour ce qui est du passif environnemental lié aux BPC, la disponibilité de ressources critiques telles que la main-d'œuvre qualifiée et les actifs de remplacement ainsi que la capacité de procéder à des interruptions de services à des fins d'entretien dans certaines installations clés pourraient avoir une influence sur le calendrier des dépenses.

BPC

La réglementation d'Environnement Canada, adoptée en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), régit la gestion, le stockage et l'élimination des BPC selon certains critères tels que le type d'équipement en cause, le niveau d'utilisation et le seuil de contamination aux BPC. Aux termes de la réglementation actuelle, Hydro One doit éliminer ses BPC d'ici la fin de 2025, exception faite de l'équipement faisant l'objet d'une dispense précise. Les équipements contaminés seront de façon générale remplacés ou décontaminés en retirant l'huile isolante contaminée aux BPC qu'ils contiennent et en les remplissant immédiatement avec de l'huile de remplacement dont la concentration en BPC est de moins de 2 ppm.

Les dépenses futures supplémentaires qu'il sera nécessaire d'engager pour satisfaire aux exigences actuelles de la réglementation sur les BPC s'établissent à 158 millions de dollars (168 millions de dollars en 2015) d'après les meilleures estimations de la société. Ces dépenses devraient être engagées entre 2017 et 2025. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, la société a comptabilisé un ajustement de réévaluation en 2016 afin de réduire le passif environnemental au titre des BPC de 1 million de dollars (24 millions de dollars en 2015).

Évaluation et remise en état des terrains

Selon la meilleure estimation de la société, le total des dépenses futures estimatives nécessaires à l'achèvement du programme d'évaluation et de remise en état des terrains est de 66 millions de dollars (61 millions de dollars en 2015). Ces dépenses devraient être engagées sur une période allant de 2017 à 2032. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, la société a comptabilisé un ajustement de réévaluation en 2016 afin d'accroître le passif environnemental au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains de 10 millions de dollars (1 million de dollars en 2015).

20. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses estimatives futures associées au retrait et à l'élimination de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations et au démantèlement de certains postes de commutation situés sur des sites qu'elle ne possède pas. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui représentent les obligations juridiques liées à la mise hors service de certains actifs corporels à long terme, sont calculées comme étant la valeur actualisée des dépenses projetées à l'égard de la mise hors service future d'actifs précis et elles sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle le passif naît, s'il est possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur. Si l'actif est toujours en service à la date de comptabilisation, la valeur actualisée du passif sera ajoutée à la valeur comptable de l'actif connexe dans la période au cours de laquelle le passif est engagé, et cette valeur comptable additionnelle sera amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif. Si une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée à l'égard d'un actif qui n'est plus en service, le coût de mise hors service de l'actif sera imputé aux résultats d'exploitation. Après la comptabilisation initiale, le passif est ajusté pour tenir compte de toute révision des flux de trésorerie futurs estimatifs afférente à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, laquelle peut être attribuable à divers facteurs, entre autres, une flambée des coûts, un changement apporté à la technologie applicable aux actifs devant être mis hors service une modification des lois ou de la réglementation, ainsi que pour tenir compte de la désactualisation du passif en raison de l'écoulement du temps jusqu'à ce que l'obligation soit réglée. La charge d'amortissement est ajustée prospectivement pour tenir compte de toute hausse ou baisse de la valeur comptable de l'actif connexe.

Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la société estime la juste valeur courante des travaux requis, et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme implicite d'environ 2 % a servi d'hypothèse pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures relatives à l'environnement ont été actualisées selon un taux allant de 3,0 % à 5,0 %, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle les dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait aux coûts nécessaires pour satisfaire à la législation et à la réglementation existante. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les

hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées actuellement par la société. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont examinées une fois l'an ou plus fréquemment si des changements importants sont apportés à la réglementation ou si d'autres facteurs pertinents surviennent. Les modifications apportées aux estimations sont constatées prospectivement.

Au 31 décembre 2016, Hydro One a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de 9 millions de dollars (9 millions de dollars en 2015), lesquelles sont principalement constituées des dépenses estimatives futures liées au désamiantage et au retrait du matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations. Le montant d'intérêts comptabilisé est négligeable.

21. Capital-actions Actions ordinaires

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Aux 31 décembre 2016 et 2015, 595 millions d'actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le montant et la date de versement des dividendes à verser par Hydro One seront laissés à la discrétion du conseil d'administration de Hydro One et seront établis en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière et des besoins de trésorerie, du respect de critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés en matière de déclaration et de versement de dividendes ainsi que d'autres facteurs que le conseil peut juger pertinents.

Placements d'actions ordinaires

En novembre 2015, Hydro One et la Province ont réalisé un premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») à la Bourse de Toronto, visant environ 15 % de ses 595 millions d'actions ordinaires en circulation. En avril 2016, la Province a réalisé un placement secondaire visant environ 83,3 millions d'actions ordinaires, ou 14 % des actions ordinaires, de Hydro One à la Bourse de Toronto. Hydro One n'a touché aucun produit de la vente des actions ordinaires par la Province.

Actions privilégiées

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. Au 31 décembre 2016, deux séries d'actions privilégiées étaient autorisées aux fins d'émission : les actions privilégiées de série 1 et les actions privilégiées de série 2. Au 31 décembre 2016, 16 720 000 actions privilégiées de série 1 et aucune action privilégiée de série 2 étaient émises et en circulation.

Hydro One peut émettre à l'occasion des actions privilégiées en une ou plusieurs séries. Avant d'émettre des actions d'une série, le conseil d'administration de Hydro One est tenu de fixer le nombre d'actions faisant partie de la série et d'établir l'appellation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions qui se rattachent à la série d'actions privilégiées en question. Les porteurs des actions privilégiées de Hydro One n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires de Hydro One, sauf que des droits de vote peuvent être accordés aux porteurs d'une série lorsque les dividendes rattachés à leur série n'ont pas été versés, comme il est prévu dans les dispositions relatives à la série applicables. Toutes les séries d'actions privilégiées sont de rang égal entre elles et elles ont priorité sur les actions ordinaires et sur les autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées en ce qui a trait au versement des dividendes, à la distribution de l'actif et au remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution de Hydro One.

Pour la période commençant à la date d'émission des actions privilégiées de série 1 et se terminant le 19 novembre 2020, inclusivement, les porteurs d'actions privilégiées de série 1 auront le droit de toucher des dividendes préférentiels cumulatifs fixes annuels de 1,0625 \$ par action, dans la mesure où le conseil d'administration en déclare, payables trimestriellement. Le taux de dividende sera rétabli le 20 novembre 2020 et tous les cinq ans par la suite à un taux correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,53 %. Les actions privilégiées de série 1 ne seront pas rachetables au gré de Hydro One avant le 20 novembre 2020, mais le seront le 20 novembre 2020 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, à un prix de rachat correspondant à 25,00 \$ par action privilégiée de série 1 rachetée, majoré des dividendes accumulés ou non versés. Les porteurs d'actions privilégiées de série 1 auront le droit, à leur gré, le 20 novembre 2020 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, de convertir la totalité ou

Le tableau ci-après présente les variations dont ont fait l'objet les actions ordinaires et les actions privilégiées par suite des opérations préalables au PAPE, ainsi que la variation du nombre d'actions ordinaires et d'actions privilégiées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le nombre d'actions ordinaires et d'actions privilégiées n'a pas varié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

<i>(en millions de dollars)</i>	Actions ordinaires	Actions privilégiées	
		Capitaux propres	Capitaux propres temporaires
Actions ordinaires émises – achat et annulation d'actions privilégiées c)	323	–	(323)
Acquisition de Hydro One Inc. d)			
Actions ordinaires de Hydro One Inc. acquises par Hydro One	(3 441)	–	–
Actions ordinaires de Hydro One émises en faveur de la Province	3 023	–	–
Actions privilégiées de Hydro One émises en faveur de la Province	–	418	–
Actions ordinaires émises e)	2 600	–	–
Total de l'ajustement découlant des opérations préalables au PAPE	2 505	418	(323)

certaines de leurs actions privilégiées de série 1 en actions privilégiées de série 2, à parité, sous réserve de certaines restrictions applicables au moment de la conversion. Au 31 décembre 2016, il n'y avait aucun arriéré de dividendes sur les actions privilégiées.

Les porteurs d'actions privilégiées de série 2 auront le droit de toucher des dividendes cumulatifs à taux variable trimestriels, dans la mesure où le conseil d'administration en déclare, au taux correspondant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,53 %, sous réserve de la révision de ce taux chaque trimestre. Les actions privilégiées de série 2 ne seront pas rachetables par Hydro One avant le 20 novembre 2020, mais elles seront rachetables par Hydro One à un prix de rachat correspondant à 25,00 \$ par action privilégiée de série 2 rachetée, si elles sont rachetées le 20 novembre 2025 ou le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, ou à 25,50 \$ par action privilégiée de série 2 rachetée si elles sont rachetées à toute autre date après le 20 novembre 2020, dans chaque cas majoré des dividendes accumulés ou non versés. Les porteurs d'actions privilégiées de série 2 auront le droit, à leur gré, le 20 novembre 2025 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, de convertir la totalité ou certaines de leurs actions privilégiées de série 2 en actions privilégiées de série 1, à parité, sous réserve de certaines restrictions applicables au moment de la conversion.

Restructuration du capital

Avant la conclusion du PAPE, Hydro One et Hydro One Inc. ont effectué une série d'opérations (les « opérations préalables au PAPE ») qui ont mené, entre autres, à l'acquisition, le 31 octobre 2015, par Hydro One auprès de la Province de la totalité des actions émises et en circulation de Hydro One Inc. et à l'émission de nouvelles actions ordinaires et de nouvelles actions privilégiées en faveur de la Province.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(nombres d'actions)	Actions privilégiées		
	Actions ordinaires	Capitaux propres	Capitaux propres temporaires
Nombre d'actions – 1 ^{er} janvier 2015 a)	100 000	–	12 920 000
Actions ordinaires émises b)	100 000	–	–
Opérations préalables au PAPE :			
Actions ordinaires émises – achat et annulation d'actions privilégiées c)	2 640	–	(12 920 000)
Acquisition de Hydro One Inc. d)			
Actions ordinaires de Hydro One Inc. acquises par Hydro One	(102 640)	–	–
Actions ordinaires de Hydro One émises en faveur de la Province	12 197 500 000	–	–
Actions privilégiées de Hydro One émises en faveur de la Province	–	16 720 000	–
Actions ordinaires émises e)	2 600 000 000	–	–
Regroupement d'actions ordinaires f)	(14 202 600 000)	–	–
Nombre d'actions – 31 décembre 2015	595 000 000	16 720 000	–

a) Au 1^{er} janvier 2015, toutes les actions ordinaires et actions privilégiées représentaient les actions de Hydro One Inc.

b) Le 31 août 2015, Hydro One a été constituée en société en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et elle a émis 100 000 actions ordinaires en faveur de la Province pour un produit de 100 000 \$.

c) Le 31 octobre 2015, Hydro One Inc. a acheté et annulé 12 920 000 actions privilégiées antérieurement détenues par la Province aux fins d'annulation, à un prix correspondant au prix de rachat des actions privilégiées, soit 323 millions de dollars au total, prix acquitté au moyen de l'émission en faveur de la Province de 2 640 actions ordinaires de Hydro One Inc.

d) Le 31 octobre 2015, la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Hydro One Inc. ont été acquises par Hydro One auprès de la Province, en contrepartie de 12 197 500 000 actions ordinaires de Hydro One et de 16 720 000 actions privilégiées de série 1 de Hydro One.

e) Le 4 novembre 2015, Hydro One a émis 2,6 milliards d'actions ordinaires en faveur de la Province pour un produit de 2,6 milliards de dollars.

f) Le 4 novembre 2015, les actions ordinaires de Hydro One ont été regroupées en vertu des modifications aux statuts approuvées par la Province à titre d'unique actionnaire, de sorte qu'après le regroupement, 595 000 000 d'actions ordinaires de Hydro One étaient émises et en circulation.

Restrictions relatives à la propriété d'actions

La Loi sur l'électricité impose des restrictions relatives à la propriété d'actions aux titres de Hydro One comportant droit de vote. Les restrictions en question stipulent qu'aucune personne physique ou morale (ni aucun groupe de personnes physiques ou morales agissant conjointement ou de concert) ne peut être propriétaire bénéficiaire ni avoir le contrôle de plus de 10 % de toute catégorie ou série de titres comportant droit de vote, y compris les actions ordinaires de la société (les « restrictions relatives à la propriété d'actions »). Les restrictions relatives à la propriété d'actions ne s'appliquent pas aux titres comportant droit de vote détenus par la Province, ni au placeur qui détient des titres comportant droit de vote dans le seul but de les placer auprès d'acheteurs qui se conforment aux restrictions relatives à la propriété d'actions.

22. Dividendes

En 2016, des dividendes sur les actions privilégiées de 19 millions de dollars (13 millions de dollars en 2015) et des dividendes sur les actions ordinaires de 577 millions de dollars (875 millions de dollars en 2015) ont été déclarés. Les dividendes sur les actions ordinaires en 2016 comprennent 77 millions de dollars se rapportant à la

période suivant le PAPE, soit du 5 novembre au 31 décembre 2015, et 500 millions de dollars se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

En août 2015, Hydro One a déclaré un dividende en nature sur ses actions ordinaires, payable sous la forme de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Hydro One Brampton (voir la note 4).

23. Résultat par action

Le bénéfice de base par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Le bénéfice dilué par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation,

après ajustement visant à tenir compte de l'effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs, y compris les

régimes d'octroi d'actions et le régime incitatif à long terme, et il est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

<i>Exercices clos les 31 décembre</i>	2016	2015
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (<i>en millions de dollars</i>)	721	690
Nombre moyen pondéré d'actions		
De base	595 000 000	496 272 733
Effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs (<i>note 24</i>)	1 700 823	94 691
Dilué	596 700 823	496 367 424
Bénéfice par action ordinaire		
De base	1,21 \$	1,39 \$
Dilué	1,21 \$	1,39 \$

Bénéfice de base et dilué par action ordinaire pro forma ajusté non conforme aux PCGR

Le bénéfice de base et dilué par action ordinaire pro forma ajusté non conforme aux PCGR a été établi par la direction à titre d'information supplémentaire en présumant que le nombre total d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 595 000 000 au cours des exercices clos respectivement les 31 décembre 2016 et 2015. Cette information pro forma supplémentaire est utilisée à l'interne par la direction depuis le PAPE afin d'évaluer la performance

de la société et elle est jugée utile pour éliminer l'incidence du nombre d'actions en circulation et détenues par la Province qui était différent avant le PAPE. Le bénéfice par action ordinaire est considéré comme une mesure importante et la direction estime que sa présentation pour toutes les périodes, compte tenu du nombre d'actions en circulation au moment du PAPE et par la suite, fournie aux utilisateurs une base d'évaluation comparable des activités de la société.

<i>Exercices clos les 31 décembre (non audité)</i>	2016	2015
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (<i>en millions de dollars</i>)	721	690
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pro forma		
De base	595 000 000	595 000 000
Effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs (<i>note 24</i>)	1 700 823	94 691
Dilué	596 700 823	595 094 691
Bénéfice par action ordinaire pro forma ajusté non conforme aux PCGR		
De base	1,21 \$	1,16 \$
Dilué	1,21 \$	1,16 \$

Le bénéfice de base et dilué par action ordinaire pro forma ajusté non conforme aux PCGR n'a pas de sens normalisé aux termes des PCGR des États-Unis.

24. Rémunération à base d'actions

Régimes d'octroi d'actions

Le 31 décembre 2016, Hydro One avait deux régimes d'octroi d'actions (les « régimes d'octroi d'actions »), l'un au profit de certains membres du Power Workers' Union (le « régime d'octroi d'actions du PWU ») et l'autre au profit de certains membres de la Society of Energy Professionals (le « régime d'octroi d'actions de la SEP »).

Le régime d'octroi d'actions du PWU prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires de Hydro One à certains membres admissibles du Power Workers' Union, chaque année, à compter du 1^{er} avril 2017, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2028 ou à la date à laquelle un employé admissible ne respecte plus les critères d'admissibilité du régime d'octroi d'actions du PWU, si cette date est antérieure. Pour être admissible, un employé doit être un participant au régime de retraite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 1^{er} avril 2015, doit être un employé à la date où survient l'émission d'actions annuelle et doit continuer d'avoir moins de 35 ans de service. La période de service exigée pour le régime d'octroi d'actions du PWU commence le 3 juillet 2015, date à laquelle le régime d'octroi d'actions a été signé par le PWU. Le nombre d'actions ordinaires octroyées chaque année à un employé admissible correspondra à 2,7 % du salaire de l'employé admissible au 1^{er} avril 2015, divisé par 20,50 \$, soit le prix des actions ordinaires de Hydro One aux termes du PAPE. Le nombre global d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'octroi d'actions du PWU ne pourra pas dépasser 3 981 763. En 2015, 3 979 062 actions ordinaires ont été octroyées aux termes du régime d'octroi d'actions du PWU.

Le régime d'octroi d'actions de la SEP prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires de Hydro One à certains membres admissibles de la Society of Energy Professionals, chaque année, à compter du 1^{er} avril 2018, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2029 ou à la date à laquelle un employé admissible ne respecte plus les critères d'admissibilité du régime d'octroi d'actions de la SEP, si cette date est antérieure. Pour être admissible, un employé doit être un participant au régime de retraite le 1^{er} septembre 2015, doit être un employé à la date où survient l'émission d'actions annuelle et doit continuer d'avoir moins de 35 ans de service. Par conséquent, la période de service exigée pour le régime d'octroi d'actions de la SEP commence le 1^{er}

septembre 2015. Le nombre d'actions ordinaires octroyées chaque année à un employé admissible correspondra à 2,0 % du salaire de l'employé admissible au 1^{er} septembre 2015, divisé par 20,50 \$, soit le prix des actions ordinaires de Hydro One aux termes du PAPE. Le nombre global d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'octroi d'actions de la SEP ne pourra pas dépasser 1 434 686. En 2015, 1 433 292 actions ordinaires ont été octroyées aux termes du régime d'octroi d'actions de la SEP.

La juste valeur des octrois d'actions de Hydro One Limited en 2015, soit 111 millions de dollars, a été estimée en fonction du cours de l'action à la date de l'octroi, soit 20,50 \$, et elle est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition progressive des droits, étant donné que les régimes d'octroi d'actions comportent des conditions liées au rendement et des conditions liées aux années de service. Aucune action n'a été octroyée aux termes des régimes d'octroi d'actions en 2016. Le total de la rémunération à base d'actions comptabilisé en 2016 s'est établi à 21 millions de dollars (10 millions de dollars en 2015) et ce montant a été comptabilisé comme un actif réglementaire.

Le tableau ci-après présente un sommaire des activités du régime d'octroi d'actions pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 :

<i>Exercice clos le 31 décembre 2016</i>	Octrois d'actions <i>(nombre d'actions ordinaires)</i>	Prix moyen pondéré
Octrois d'actions en cours – 1 ^{er} janvier 2016	5 412 354	20,50 \$
Attribuées (droits non acquis)	–	–
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(77 939)	20,50 \$
Octrois d'actions en cours – 31 décembre 2016	5 334 415	20,50 \$

<i>Exercice clos le 31 décembre 2015</i>	Octrois d'actions <i>(nombre d'actions ordinaires)</i>	Prix moyen pondéré
Octrois d'actions en cours – 1 ^{er} janvier 2015	–	–
Attribuées (droits non acquis)	5 412 354	20,50 \$
Octrois d'actions en cours – 31 décembre 2015	5 412 354	20,50 \$

Régime de DDVA d'administrateur

Aux termes du régime de DDVA d'administrateur de la société, les administrateurs peuvent choisir de recevoir un crédit au titre de leur rémunération annuelle en espèces sous forme d'un compte théorique de DDVA au lieu d'espèces. Le conseil d'administration de Hydro

One peut également déterminer, de temps à autre, que des circonstances particulières justifient l'attribution de DDVA à un administrateur, en guise de rémunération, en sus de la rémunération habituelle ou des jetons de présence auxquels il a droit.

Chaque DDVA représente un droit dont la valeur sous-jacente est équivalente à la valeur de une action ordinaire de la société et donne le droit d'accumuler un dividende sur action ordinaire sous forme de DDVA supplémentaires au moment où les dividendes sont versés, après leur déclaration par le conseil d'administration de Hydro One.

Exercices clos les 31 décembre
(nombre de DDVA)

	2016	2015
DDVA en circulation – 1 ^{er} janvier	20 525	–
DDVA attribués	78 558	20 525
DDVA en circulation – 31 décembre	99 083	20 525

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, une charge de 2 millions de dollars (moins de 1 million de dollars en 2015) a été comptabilisée dans le bénéfice à l'égard du régime de DDVA. Au 31 décembre 2016, un passif de 2 millions de dollars (moins de 1 million de dollars au 31 décembre 2015) lié aux DDVA en circulation a été comptabilisé au prix de clôture des actions ordinaires de la société de 23,58 \$ et il est compris dans les charges à payer des bilans consolidés.

Régime d'actionnariat des employés

Avec prise d'effet le 15 décembre 2015, Hydro One a établi un régime d'actionnariat des employés. Aux termes de ce régime, certains membres de la direction et employés non syndiqués admissibles peuvent cotiser entre 1 % et 6 % de leur salaire de base pour acheter des actions ordinaires de Hydro One. La société verse une cotisation équivalente à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à un montant maximal au titre de la cotisation patronale de 25 000 \$ par année civile. En 2016, les cotisations versées aux termes du régime d'actionnariat des employés se sont établies à 2 millions de dollars (néant en 2015).

Régime incitatif à long terme

Avec prise d'effet le 31 août 2015, le conseil d'administration de Hydro One a adopté un régime incitatif à long terme. Aux termes de

ce régime, des incitatifs à long terme sont accordés à certains membres de la haute direction et autres membres de la direction de Hydro One et de ses filiales, et toutes les attributions fondées sur des titres de capitaux propres seront réglées en actions nouvellement émises de Hydro One, aux termes des dispositions du régime. Le nombre global d'actions pouvant être émises aux termes du régime incitatif à long terme ne pourra pas dépasser 11 900 000 actions de Hydro One.

Le régime incitatif à long terme offre une souplesse permettant d'accorder un ensemble d'incitatifs, y compris des droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions, des droits à la valeur d'actions liées au rendement, des options d'achat d'actions, des droits à la plus-value d'actions, des actions assujetties à des restrictions, des droits différés à la valeur d'actions et d'autres attributions fondées sur des actions. On prévoit que l'assortiment des mécanismes variera en fonction des postes occupés compte tenu du degré de responsabilité du membre de la haute direction à l'égard du rendement global de l'entreprise.

En 2016, la société a octroyé des attributions aux termes du régime incitatif à long terme, constituées de droits à la valeur d'actions liées au rendement et de droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions, lesquels sont réglés en titre de capitaux propres, comme suit :

<i>Exercice clos le 31 décembre 2016</i>	Nombre de droits à la valeur d'actions liées au rendement	Nombre de droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions
Droits en circulation – 1 ^{er} janvier 2016	–	–
Droits attribués	235 420	258 970
Droits ayant fait l'objet d'une renonciation	(4 820)	(4 820)
Droits en circulation – 31 décembre 2016	230 600	254 150

Le total de la juste valeur à la date d'attribution s'est établi à 12 millions de dollars (néant en 2015). La charge de rémunération comptabilisée par la société à l'égard de ces attributions s'est élevée à 3 millions de dollars en 2016 (néant en 2015).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

25. Participation sans contrôle

Le 16 décembre 2014, des actifs de transport totalisant 526 millions de dollars ont été transférés de Hydro One Networks à B2M LP. Cette transaction a été financée à 60 % au moyen de la dette (316 millions de dollars) et à 40 % au moyen des titres de capitaux propres (210 millions de dollars). Le 17 décembre 2014, la Première Nation Ojibway Saugeen (la « PNOS ») a acquis une participation de 34,2 % dans B2M LP moyennant une contrepartie de 72 millions de dollars, représentant la juste valeur de la participation acquise. La participation initiale de la PNOS dans B2M LP est constituée de parts de catégorie A d'un montant de 50 millions de dollars et de parts de catégorie B d'un montant de 22 millions de dollars.

Les parts de catégorie B sont assorties d'une option de vente obligatoire, laquelle prévoit qu'en cas de réalisation (par ex. un cas de défaut tel un défaut de la PNOS à l'égard de la dette ou une insolvabilité), Hydro One rachète les parts de catégorie B de B2M LP à la valeur comptable nette à la date de rachat. La tranche de la participation sans contrôle liée aux parts de catégorie B est classée à titre temporaire dans les capitaux propres du bilan consolidé étant donné que le droit de rachat connexe échappe à la volonté de la société. La tranche restante de la participation sans contrôle est classée dans les capitaux propres.

Le tableau qui suit présente l'évolution de la participation sans contrôle pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

Exercice clos le 31 décembre 2016
(en millions de dollars)

	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – 1 ^{er} janvier 2016	23	52	75
Distributions à la participation sans contrôle	(3)	(6)	(9)
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	4	6
Participation sans contrôle – 31 décembre 2016	22	50	72

Exercice clos le 31 décembre 2015
(en millions de dollars)

	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – 1 ^{er} janvier 2015	21	49	70
Distributions à la participation sans contrôle	(1)	(4)	(5)
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	3	7	10
Participation sans contrôle – 31 décembre 2015	23	52	75

26. Opérations entre apparentés

La Province est l'actionnaire majoritaire de Hydro One. La SIERE, Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), la SFIEO, la CEO et Hydro One Brampton sont des apparentés à Hydro One puisque la Province les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci.

Apparenté	Opération	Exercices clos les 31 décembre	
		2016	2015
		<i>(en millions de dollars)</i>	
Province ¹	Versement de dividendes	451	888
	Actions ordinaires émises ²	–	2 600
	Coûts liés au PAPE remboursés ultérieurement par la Province ³	–	7
SIERE	Achats d'électricité	2 096	2 318
	Produits tirés des services de transport	1 549	1 548
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	125	127
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	32	32
	Financement reçu relativement aux programmes de conservation et de gestion de la demande	63	70
OPG	Achats d'électricité	6	11
	Produits tirés de la prestation de services de construction et d'entretien de l'équipement	5	7
	Coûts passés en charges au titre de l'achat de services	1	1
SFIEO	Paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés ⁴	–	2 933
	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	1	6
	Frais payés au titre de l'indemnisation (a pris fin le 31 octobre 2015)	–	8
CEO	Frais liés à la CEO	11	12
Hydro One Brampton ¹	Produits tirés des services de gestion, d'administration et de gestion du réseau de compteurs intelligents	3	1

¹ Le 31 août 2015, Hydro One Inc. a réalisé la scission de sa filiale, Hydro One Brampton, en faveur de la Province.

² Le 4 novembre 2015, Hydro One a émis des actions ordinaires à la Province pour un produit de 2,6 milliards de dollars.

³ En 2015, Hydro One a engagé certaines charges liées au PAPE, d'un montant total de 7 millions de dollars, pour lesquelles la société a été ultérieurement remboursée par la Province.

⁴ En 2015, Hydro One a versé à la SFIEO des paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés totalisant 2,9 milliards de dollars, y compris la taxe de départ de 2,6 milliards de dollars.

Les achats et les ventes conclus avec des apparentés sont exécutés conformément aux exigences du Code d'affiliation de la CEO. Les soldes impayés à la clôture de la période ne portent pas intérêt et seront réglés en espèces.

Ce qui suit indique les montants à payer à des apparentés ou à recevoir de ceux-ci par suite des opérations susmentionnées.

31 décembre

(en millions de dollars)

	2016	2015
Montants à recevoir des apparentés	158	191
Montants à payer à des apparentés ¹	(147)	(138)

¹ Les montants à payer à des apparentés au 31 décembre 2016 tiennent compte de montants à payer à la SIERE de 143 millions de dollars (134 millions de dollars en 2015) à l'égard d'achats d'électricité.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27. États consolidés des flux de trésorerie

Les variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation sont les suivantes :

<i>Exercices clos les 31 décembre</i> <i>(en millions de dollars)</i>	2016	2015
Débiteurs	(60)	245
Montants à recevoir des apparentés	33	33
Matières et fournitures	2	2
Charges payées d'avance et autres actifs	(15)	4
Créditeurs	19	(23)
Charges à payer	53	(15)
Montants à payer à des apparentés	9	(89)
Intérêts courus	9	(4)
Créditeurs et autres passifs à long terme	6	–
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	78	60
	134	213

Dépenses en immobilisations

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les investissements à l'égard d'immobilisations corporelles et le montant présenté dans les états consolidés des flux de trésorerie, compte tenu de l'amortissement capitalisé et de la variation nette des charges à payer connexes :

<i>Exercices clos les 31 décembre</i> <i>(en millions de dollars)</i>	2016	2015
Investissements en capital à l'égard d'immobilisations corporelles	(1 630)	(1 623)
Amortissement capitalisé et variation nette des charges à payer comprises dans les investissements en capital à l'égard d'immobilisations corporelles	30	28
Dépenses en immobilisations liées aux immobilisations corporelles	(1 600)	(1 595)

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les investissements à l'égard d'actifs incorporels et le montant présenté dans les états consolidés des flux de trésorerie, compte tenu de la variation nette des charges à payer connexes :

<i>Exercices clos les 31 décembre</i> <i>(en millions de dollars)</i>	2016	2015
Investissements en capital à l'égard d'actifs incorporels	(67)	(40)
Variation nette des charges à payer comprises dans les investissements en capital à l'égard d'actifs incorporels	6	3
Dépenses en immobilisations liées aux actifs incorporels	(61)	(37)

Apports de capital

Hydro One conclut des contrats régis par le code des réseaux de transport de la CEO lorsqu'un client de l'entreprise de transport demande un nouveau raccordement ou une mise à niveau de son raccordement. Le client est tenu de faire un apport de capital à Hydro One en fonction de l'écart entre la valeur actualisée des coûts de la facilité de raccordement et la valeur actualisée des produits. La valeur actualisée des produits est fondée sur une estimation de la charge prévue pour la période contractuelle avec Hydro One. Une fois la facilité de raccordement mise en service, conformément au

code des réseaux de transport de la CEO, Hydro One réévaluera périodiquement les estimations en matière de charge prévue, ce qui entraînera une hausse ou une baisse des apports de capital versés par le client. La hausse ou la baisse des apports de capital est comptabilisée directement dans les immobilisations en service. En 2016, les apports de capital découlant de ces réévaluations ont totalisé 21 millions de dollars (57 millions de dollars en 2015), ce qui représente l'écart entre la charge prévue du volume d'électricité transporté et la charge prévue au contrat initial, sous réserve de certains ajustements.

Renseignements complémentaires

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2016	2015
Intérêts payés, montant net	418	416
Impôts sur le bénéfice/paiements en remplacement des impôts sur le bénéfice des sociétés versés	32	2 933

28. Éventualités

Poursuites

Hydro One fait face à diverses poursuites, revendications et procédures réglementaires qui surviennent dans le cours normal de ses activités. De l'avis de sa direction, l'issue de ces affaires n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la société.

Hydro One Inc., Hydro One Networks, Hydro One Remote Communities et Norfolk Power Distribution Inc. sont les parties défenderesses dans un recours collectif en vertu duquel le représentant des demandeurs réclame jusqu'à 125 millions de dollars en dommages, alléguant des pratiques de facturation inappropriées. Une requête visant à faire certifier ce recours collectif est en cours. Compte tenu du stade peu avancé de la poursuite, il est impossible pour le moment d'estimer le montant de la perte éventuelle pouvant découler de cette action.

Transfert d'actifs

Les ordonnances de transfert aux termes desquelles la société a acquis certaines entreprises d'Ontario Hydro en date du 1^{er} avril

1999 n'ont pas entraîné le transfert du titre de propriété de certains actifs situés dans des réserves [telles qu'elles sont définies en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada)]. La SFIEO détient actuellement ces actifs. Selon les modalités des ordonnances de transfert, la société est tenue de gérer ces actifs jusqu'à ce qu'elle ait obtenu tous les consentements nécessaires pour procéder au transfert du titre de propriété de ces actifs en sa faveur. La société n'est pas en mesure de prévoir le total du montant qu'elle pourrait avoir à verser par année ou de façon ponctuelle, afin d'obtenir les consentements nécessaires. En 2016, la société a payé environ 1 million de dollars (1 million de dollars en 2015) à l'égard des consentements obtenus. Si la société ne peut obtenir les consentements requis, la SFIEO continuera de détenir ces actifs pour une durée indéterminée. Si la société est incapable de parvenir à un règlement satisfaisant, elle pourrait devoir déplacer ces actifs à d'autres endroits, et le coût de ce déplacement pourrait être élevé ou, dans un nombre restreint de cas, elle pourrait devoir abandonner une ligne et la remplacer par une centrale électrique au diesel. Les coûts associés à ces actifs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la société si cette dernière ne pouvait les recouvrer par le truchement d'ordonnances tarifaires futures.

29. Engagements

Le tableau qui suit présente un résumé des engagements de Hydro One aux termes de contrats de location, de conventions d'impartition et d'autres ententes qui sont exigibles au cours des cinq prochaines années et par la suite.

31 décembre 2016
(en millions de dollars)

	2017	2018	2019	2020	2021	Par la suite
Conventions d'impartition	165	102	94	2	2	9
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	17	17	16	17	1	5
Engagements découlant des contrats de location-exploitation	11	10	6	10	3	2

Conventions d'impartition

Inergi LP (« Inergi »), société affiliée de CapGemini Canada Inc., fournit des services à Hydro One, notamment des services de règlement, des services d'approvisionnement jusqu'au paiement, des services de paie, des services de technologie de l'information ainsi que des services financiers et comptables. La convention conclue avec Inergi relativement à ces services viendra à échéance en décembre 2019. Par ailleurs, Inergi fournit à Hydro One des services d'impartition visant la prestation de services à la clientèle. La

convention relative à ces services viendra à échéance en février 2018.

Brookfield Global Integrated Solutions (auparavant Brookfield Johnson Controls Canada LP) (« Brookfield ») fournit des services à Hydro One, au besoin, notamment en ce qui a trait à la gestion des installations et à l'exécution de certains projets d'investissement jugés nécessaires par la société. La convention actuelle conclue avec Brookfield pour ces services viendra à échéance en décembre 2024.

Entente à long terme visant des logiciels et des compteurs

Trilliant Holdings Inc. et Trilliant Networks (Canada) Inc. (ensemble, « Trilliant ») fournissent des services à Hydro One à l'égard de services d'approvisionnement, d'entretien et de soutien pour les compteurs intelligents ainsi que le matériel informatique et les logiciels connexes, y compris des licences d'utilisation supplémentaires, de même que certains services professionnels. L'entente conclue avec Trilliant à l'égard de ces services viendra à échéance en décembre 2025, mais Hydro One peut renouveler celle-ci pour une période additionnelle de cinq ans, à son entière discrétion.

Contrats de location-exploitation

Hydro One est engagée à titre de preneur à bail dans le cadre de contrats de location-exploitation irrévocables visant des immeubles utilisés par la fonction liée à l'administration et au service ainsi que du matériel de télécommunications entreposé. Ces contrats de location ont une durée normale allant de trois à cinq ans, mais plusieurs de ces contrats ont des durées plus ou moins longues qui reflètent des circonstances ou des occasions spéciales. Les options de renouvellement, dont sont assortis la plupart des contrats, visent des périodes équivalentes allant de trois à cinq ans. Tous les contrats de location comprennent une clause permettant la révision à la hausse de la charge de location une fois par année ou au moment du renouvellement, selon la conjoncture des marchés en vigueur ou les modalités préétablies des baux. La conclusion de ces contrats de location par Hydro One n'a pas donné lieu à l'imposition de restrictions à cette dernière. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société a effectué des paiements de location totalisant 11 millions de dollars (7 millions de dollars en 2015).

Autres engagements

Soutien prudentiel

Les entités qui achètent de l'électricité en Ontario par l'entremise de la SIERE doivent fournir une garantie établie selon leurs activités prévues sur le marché afin de réduire le risque de défaut. Au 31 décembre 2016, Hydro One Inc. avait fourni à la SIERE un soutien prudentiel au nom de ses filiales au moyen de garanties, en sa qualité de société mère, de 329 millions de dollars (329 millions de dollars en 2015) ainsi qu'au nom d'un distributeur au moyen de garanties de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2015). Par ailleurs, au 31 décembre 2016, Hydro One Inc. avait fourni des lettres de crédit d'un montant de 24 millions de dollars (15 millions de dollars en 2015), y compris 17 millions de dollars (15 millions de dollars en 2015) à la SIERE. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties et (ou) ces lettres de crédit si ces

filiales ou ce distributeur omettaient de faire le paiement exigé par un avis de paiement en souffrance émis par la SIERE. Le paiement potentiel maximal correspond à la valeur nominale de toute lettre de crédit majorée du montant des garanties de la société mère.

Conventions de retraite

Des lettres de crédit bancaire ont été émises comme garantie du passif de Hydro One Inc. aux termes d'un fonds en fiducie constitué en vertu du régime de retraite complémentaire destiné aux salariés admissibles de Hydro One Inc. Le fiduciaire du régime de retraite complémentaire est tenu d'effectuer des prélèvements sur ces lettres de crédit si Hydro One Inc. manque à ses obligations aux termes du régime. Ces obligations incluent l'exigence de fournir au fiduciaire un rapport actuariel annuel ainsi que des lettres de crédit suffisantes pour garantir le passif de la société en vertu du régime, de verser les prestations exigibles dans le cadre du régime et de payer les frais liés aux lettres de crédit. Le paiement éventuel maximal correspond à la valeur nominale des lettres de crédit. Au 31 décembre 2016, Hydro One Inc. avait en cours pour 150 millions de dollars (139 millions de dollars en 2015) de lettres de crédit liées aux conventions de retraite.

30. Informations sectorielles

Hydro One compte trois secteurs isolables :

- l'entreprise de transport, qui comprend le transport de l'électricité à haute tension à l'échelle de la province, y compris l'interconnexion de plus de 70 entreprises de distribution locales et de certains clients industriels d'envergure raccordés directement au réseau électrique de l'Ontario;
- l'entreprise de distribution, qui comprend la livraison de l'électricité à des clients finaux et à certains autres distributeurs d'électricité municipaux;
- le secteur Autres activités, qui comprend certaines activités du siège social et l'exploitation de l'entreprise de télécommunications de la société.

La désignation des secteurs d'activité est fondée sur le statut réglementaire et sur la nature des services offerts. Les secteurs d'exploitation de la société sont établis en fonction des informations utilisées par le principal responsable de l'exploitation de la société, pour prendre les décisions liées à l'attribution des ressources et évaluer la performance de chaque secteur. La société évalue la performance de chaque secteur en se fondant sur le bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice découlant des activités poursuivies (exclusion faite de certains frais d'entreprise liés à la gouvernance attribués).

Les conventions comptables appliquées par les différents secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables (voir la note 2).

*Exercice clos le 31 décembre 2016
(en millions de dollars)*

	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	1 584	4 915	53	6 552
Achats d'électricité	–	3 427	–	3 427
Exploitation, entretien et administration	382	608	79	1 069
Amortissement	390	379	9	778
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	812	501	(35)	1 278
Investissements en capital	988	703	6	1 697

*Exercice clos le 31 décembre 2015
(en millions de dollars)*

	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	1 536	4 949	53	6 538
Achats d'électricité	–	3 450	–	3 450
Exploitation, entretien et administration	414	633	88	1 135
Amortissement	374	380	5	759
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	748	486	(40)	1 194
Investissements en capital	943	711	9	1 663

Total de l'actif par secteur

*31 décembre
(en millions de dollars)*

	2016	2015
Transport	13 007	12 045
Distribution	9 337	9 200
Autres	3 007	3 049
Total de l'actif	25 351	24 294

Tous les produits, coûts et actifs sont, selon le cas, gagnés, engagés ou détenus au Canada.

31. Événements postérieurs à la date du bilan Dividendes

Le 9 février 2017, Hydro One a déclaré des dividendes de 4 millions de dollars sur les actions privilégiées et de 125 millions de dollars (0,21 \$ par action ordinaire) sur les actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET HAUTE DIRECTION



 Pour consulter la notice biographique détaillée des membres du conseil et de la haute direction de Hydro One, veuillez visiter : HydroOne.com/Investors

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 1 **David Denison**, O.C., FCPA, FCA
Président du conseil
- 2 **Ian Bourne**, ICD.D, F.ICD
Président du conseil,
Ballard Power Systems
- 3 **Charles Brindamour**
Chef de la direction,
Intact Corporation financière
- 4 **Marcello (Marc) Caira**
Vice-président du conseil,
Restaurants Brands International
- 5 **Christie Clark**, FCA, FCPA
Administrateur,
Les Compagnies Loblaw
- 6 **George Cooke**
Président du conseil,
Société d'administration d'OMERS
- 7 **Margaret (Marianne) Harris**
Présidente du conseil, OCRCVM

- 8 **James Hinds**
Ex-président du conseil, SIERE et OEO
- 9 **Kathryn J. Jackson**, PH.D
Administratrice, Portland General Electric
- 10 **Roberta Jamieson** O.C., C.M., I.P.C, LL.B, LL.D (HON)
Présidente et chef de la direction, Indspire
- 11 **Hon. Frances L. Lankin**, O.C., P.C., C.M.
Membre du Sénat du Canada
- 12 **Philip S. Orsino**, O.C., FCPA, FCA
Administrateur, Banque de Montréal
- 13 **Jane Peverett**, FCMA, ICD.D
Administratrice, Banque Canadienne
Impériale de Commerce
- 14 **Gale Rubenstein**
Associée, Goodmans LLP
- 15 **Mayo Schmidt**
Président et chef de la direction,
Hydro One Limited

HAUTE DIRECTION

- 15 **Mayo Schmidt**
Président et chef de la direction
- 16 **Paul H. Barry**
Vice-président directeur,
Stratégie et Développement de l'entreprise
- 17 **Greg Kiraly**
Chef de l'exploitation
- 18 **Judy McKellar**
Vice-présidente directrice,
chef des ressources humaines
- 19 **Ferio Pugliese**
Vice-président directeur,
Service clientèle et Affaires générales
- 20 **James (Jamie) Scarlett**
Vice-président directeur,
chef des affaires juridiques
- 21 **Michael Vels**
Chef des finances

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ ET À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

SIÈGE SOCIAL

483 Bay Street, South Tower
Toronto, Ontario, M5G 2P5
1-416-345-5000
www.HydroOne.com

DEMANDES DES CLIENTS

Service clientèle :
1-888-664-9376 ou
CustomerCommunications@HydroOne.com
Pour signaler une urgence (24 heures) :
1-800-434-1235

SERVICES AUX ACTIONNAIRES

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous souhaitez avoir des renseignements sur votre compte, signaler un changement d'adresse ou poser des questions sur les dividendes, les envois en double, les certificats d'actions égarés, les transferts d'actions ou les règlements de succession, communiquez avec notre agent des transferts et registraire :
Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue, 8th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
1-514-982-7555 ou 1-800-564-6253
service@computershare.com

INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET ANALYSTES

Les investisseurs institutionnels, les analystes en valeurs mobilières et les autres personnes souhaitant obtenir des informations financières supplémentaires peuvent visiter HydroOne.com/Investors ou communiquer avec nous :
1-416-345-6867
Investor.Relations@HydroOne.com ou
Bruce.Mann@HydroOne.com

DEMANDES DES MÉDIAS

1-416-345-6868 ou 1-877-506-7584
Media.Relations@HydroOne.com

DURABILITÉ

Hydro One est déterminée à poursuivre sa croissance de manière responsable. Elle concentre ses efforts en matière de durabilité sociale et environnementale aux domaines où ses interventions auront un effet perceptible. Pour en savoir plus, visitez HydroOne.com/OurCommitment

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS ET AUTRES RISQUES

Le présent rapport annuel contient des énoncés prospectifs sur la situation financière, sur les plans et les perspectives de Hydro One qui comportent des risques et des incertitudes ainsi que sur les mesures non conformes aux PCGR, exposés en détail aux rubriques « Gestion des risques et facteurs de risque », « Information et énoncés prospectifs », et « Mesures non conformes aux PCGR » du rapport de gestion compris aux présentes, qui devrait être lu en parallèle avec toutes les sections du présent rapport.



Le présent rapport annuel est recyclable

LE PRÉSENT DOCUMENT EST PRINCIPALEMENT PUBLIÉ EN VERSION ÉLECTRONIQUE AFIN DE DIMINUER LES RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES. PENSEZ-Y AVANT DE L'IMPRIMER

LES FIBRES UTILISÉES DANS LA FABRICATION DE LA VERSION IMPRIMÉE PROVIENNENT DE FORÊTS BIEN GÉRÉES, DE SOURCES CONTRÔLÉES ET DE BOIS OU DE FIBRE RECYCLÉS.

INSCRIPTION À LA COTE

Bourse de Toronto (TSX) : H
(CUSIP : 448811208)



INDICES BOURSISERS

Indice Dow Jones Select Utilities (Canada)
Indice FTSE Tous pays
Indice MSCI Monde (Canada)
Indice composé S&P/TSX
Indice S&P/TSX de services aux collectivités
Indice de dividendes composé S&P/TSX
Indice composé à faible volatilité S&P/TSX

TITRES DE CRÉANCE

Pour connaître les titres de créance de Hydro One et de ses filiales placés dans le public, consultez la section « Debt Information » sur HydroOne.com/Investors

AUDITEURS INDÉPENDANTS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

RENSEIGNEMENTS EN LIGNE

Hydro One s'est engagée à communiquer de manière transparente une information financière complète et à observer les meilleures pratiques de gouvernance. Nous vous invitons à visiter la section des relations avec les investisseurs de notre site Web, à HydroOne.com/InvestorRelations; vous y trouverez des renseignements complémentaires sur nos activités : événements et allocutions, communiqués de presse, documents réglementaires, pratiques de gouvernance, rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise et documents d'information continue (communiqués sur les résultats trimestriels, notices annuelles et circulaires d'information de la direction). Vous pouvez également vous abonner à nos bulletins de nouvelles par courriel afin de recevoir électroniquement les communiqués de Hydro One dès leur parution.

DIVIDENDES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES

Dates prévues de versement des dividendes en 2017

Date d'inscription aux registres*	Date de versement*
le 14 mars 2017	le 31 mars 2017
le 13 juin 2017	le 30 juin 2017
le 12 septembre 2017	le 29 septembre 2017
le 12 décembre 2017	le 29 décembre 2017

* Sous réserve de l'approbation par le conseil

À moins d'indication contraire, tous les dividendes sur les actions ordinaires versés par Hydro One sont considérés comme des dividendes « admissibles » aux fins de la Loi de l'impôt (Canada) et des lois provinciales semblables.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES (RRD)

Hydro One offre un attrayant régime de réinvestissement des dividendes aux actionnaires admissibles, qui peuvent acheter des actions supplémentaires de la société en réinvestissant leurs dividendes en trésorerie sans payer de frais de courtage ou d'administration. Pour obtenir des renseignements sur ce régime ainsi que les documents d'inscription ou pour en savoir plus sur le RRD de Hydro One, visitez HydroOne.com/DRIP ou le site de la Société de fiducie Computershare du Canada au InvestorCentre.com/HydroOne

MÉDIAS SOCIAUX

Suivez Hydro One :



TWITTER
twitter.com/HydroOne



FACEBOOK
[@HydroOneOfficial](https://www.facebook.com/HydroOneOfficial)



INSTAGRAM
[@hometownhydroone](https://www.instagram.com/hometownhydroone)



LINKEDIN
[linkedin.com/company/hydro-one](https://www.linkedin.com/company/hydro-one)



Restez au courant des développements récents sur Hydro One en visitant
HydroOne.com/Investors



© 2017 Hydro One Limited

Imprimé au Canada

Design : Bould Creative
bouldcreative.com

HYDRO ONE EST L'UNE DES PLUS IMPORTANTES SOCIÉTÉS DE SERVICES PUBLICS D'AMÉRIQUE DU NORD. SON RÉSEAU DE TRANSPORT RÉGLEMENTÉ ACHÈMINE 98 % DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO, TANDIS QUE SON RÉSEAU DE DISTRIBUTION LOCALE RÉGLEMENTÉ ALIMENTE EN ÉLECTRICITÉ PLUS DE 1,3 MILLION DE CLIENTS RÉSIDENTIELS ET COMMERCIAUX SUR UNE ZONE DE SERVICE COUVRANT 75 % DU TERRITOIRE DE LA PROVINCE.



hydroOne

HydroOne.com